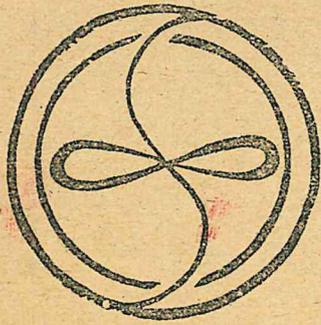


562/18

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



مركز البحوث في الاقتصاد
التطبيقي من أجل التنمية
CENTRE DE RECHERCHES EN ECONOMIE
APPLIQUEE POUR LE DEVELOPPEMENT
C. R. E. A. D.

Centre de Recherche en Economie
Appliquée pour le Développement
C R E A D
DOCUMENTATION
DATE D'ENTREE 03/31/1990
N° D'ORDRE 5659



 CHANCES ET PERILS DE L'AGRICULTURE
 DE MONTAGNE : La Wilaya de Tizi - Ouzou

Par Etienne BOVET

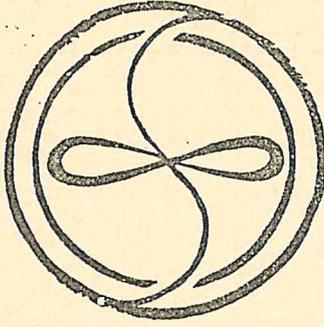
avec la collaboration de

Centre de Recherche en Economie
Appliquée pour le Développement
Achour BELGHEZLI
Aziz SADATE
CREAD
DOCUMENTATION
DATE D'ENTREE
N° D'ORDRE RPT/060

- Novembre 1988 -

العنوان : 20 شارع الشهيد خالف مصطفى، ابن عكنون - الجزائر

Adresse : 20, Rue Chahid Khalef Mustapha - Ben Aknoun - Code Postal : 16030 - Tél. : 78-12-72 - 78-06-62 Télax : 61520 CREAD DZ



مركز البحوث في الاقتصاد
التطبيقي من أجل التنمية
CENTRE DE RECHERCHES EN ECONOMIE
APPLIQUEE POUR LE DEVELOPPEMENT
C. R. E. A. D.

**
** CHANCES ET PERILS DE L'AGRICULTURE
** DE MONTAGNE : La Wilaya de Tizi - Ouzou
**

Par Etienne BOVET
avec la collaboration de
- Achour BELGHEZLI
- Aziz SADATE

Centre de Recherches en Economie Appliquée pour le Développement C R E A D	
DOCUMENTATION	
DATE D'INSEE	23/11/88
N° D'ORDRE	5059

- Novembre 1988 -

125 ex.

INTRODUCTION

En complément à la partie " Agriculture " de la monographie de la Wilaya de Tizi-Ouzou, fondée sur l'élaboration et l'exploitation de données statistiques exhaustives, le CREAD a décidé d'entreprendre, en septembre 1987, une enquête d'ordre plus qualitatif destinée :

- à déterminer les principaux obstacles au développement de la production végétale et animale dans la Wilaya :
- à formuler des propositions pour surmonter ces obstacles.

Il n'était pas possible, dans les limites de temps et de budget fixées à cette étude, de procéder à un échantillonnage systématique couvrant les 67 communes. Aussi avons-nous préféré, après une analyse d'ensemble des différentes zones physiques homogènes de la Wilaya dont les résultats sont présentés dans la première partie de ce rapport, choisir un nombre restreint de points d'enquête (1) représentatifs de chacune de ces zones et y concentrer les entretiens approfondis avec des agriculteurs (une centaine au total, répartis en fonction de la taille et des caractéristiques des exploitations) qui constituent la base de l'étude. C'est au fil de ces entretiens avec des exploitants privés et des travailleurs des exploitations agricoles collectives issues des domaines socialistes que nous avons pu en effet cerner progressivement les principales difficultés professionnelles rencontrées par les agriculteurs et dont l'exposé fait l'objet d'une deuxième partie du texte qui suit - difficultés qu'il nous est arrivé d'aggraver en raison du temps qu'ils prélevaient sur leurs journées de travail pour nous le consacrer, en faisant preuve invariablement d'un sens de l'accueil et d'une patience qui suscitent encore en nous une profonde reconnaissance.

Les autorités de daïra et les responsables des communes dans lesquelles a eu lieu l'enquête nous ont grandement facilité la tâche - ces derniers allant jusqu'à organiser à plusieurs reprises, pendant la période du ramadhan, des veillées de travail avec des agriculteurs - et nous les en remercions vivement. Par ailleurs, nous avons bénéficié en permanence d'une très large collaboration des ingénieurs

(1) On trouvera page 8 la liste des communes dans lesquelles s'est déroulé ce travail.

et des techniciens agricoles de la Direction des activités hydrauliques et agricoles, des Délégations agricoles de daïra et des communes ce sont leurs connaissances et leurs suggestions qui nous ont permis d'élaborer les propositions exposées dans la troisième partie de ce travail dont elles constituent en même temps la conclusion. Nous sommes heureux de pouvoir leur dire ici non seulement le profit mais aussi le plaisir que nous ont causé les échanges répétés que nous avons eus avec eux. Nous tenons, tout spécialement, à citer les agents communaux de vulgarisation, qui ont bien voulu nous accompagner au cours de la totalité des entre-tiens sur le terrain, et répondre encore à nos questions souvent bien après les horaires habituels.

Nous avons accordé une large place, dans les pages qui suivent, à des exemples de cas individuels, dont la présentation nous a paru souvent plus démonstrative que les considérations générales. Afin d'autoriser, cependant, une lecture plus rapide, ces descriptions détaillées sont transcrites selon une mise en page particulière qui permet de les enjamber facilement, si nécessaire.

Nous nous sommes efforcés enfin de rédiger le sommaire - qui suit immédiatement cette introduction - d'une manière suffisamment explicitée - pour qu'on ait, après l'avoir parcouru, une idée de l'essentiel de notre travail.

TIZI-OUZOU, Juillet 1988

S O M M A I R E

	PAGES
<u>TROISIEME PARTIE : PROPOSITIONS</u>	127
1. RETENIR LE PLUS POSSIBLE D'EAU DE PLUIE.....	129
2.1. FOURNIR AUX PROPRIETAIRES DE TERRE, A PRIX COURANT, AUTANT DE PLANTS D'ARBRES QU'ILS EN SOUHAITENT, DANS LES VARIETES QU'ILS DEMANDENT...	131
2.2.....AINSI QUE LA POSSIBILITE D'OBTENIR DES PRETS A MOYEN TERME COUVRANT LES FRAIS DE PLANTATION ET D'ENTRETIEN DES VERGERS JUSQU'A LEUR ENTREE EN PRODUCTION.....	136
3. MULTIPLIER LE NOMBRE DE KM DE PISTES AGRICOLES REALISES CHAQUE ANNEE.....	139
4. METTRE L'INSEMINATION ARTIFICIELLE A LA PORTEE REELLE DE TOUS LES ELEVEURS.....	140
5. RENFORCER LE ROLE DES VULGARISATEURS.....	144
Le rôle décisif reconnu aux ACV...	144
... est limité dans la pratique par des moyens de travail insuffisants...	145
... un manque de considération...	147
... et une définition de leur travail correspondant mal à la réalité.	148
Aider l'ensemble des agriculteurs à prendre en charge eux- mêmes leurs problèmes...	150
La principale manière de former les agriculteurs, c'est en les aidant à résoudre leurs problèmes quotidiens	151
L'action des ACV concerne au même titre les exploitations agricoles privées et les EAC	151
S'appuyer chaque fois que c'est possible sur des groupes (UNPA, UNJA, Djemâa de village...)	152
... en suscitant et en répercutant le maximum d'initiatives.	156
<u>NOTES</u>	159
<u>ANNEXES</u>	
I. Extraits d'une évocation du passé par un vieillard de Halouane (commune de Bou-Nouh).....	165
II. "Des emplois agricoles pour les jeunes"(reproduction d'un document élaboré et utilisé au cours de l'enquête).....	166
III. Gîtes ruraux.....	176

SOMMAIRE

	PAGES
Introduction.....	I
<u>PREMIERE PARTIE : PLAINES ET MONTAGES</u>	1
A. QUATRE TYPES D'AGRICULTURE.....	4
1. Une agriculture qui rapporte de l'argent.....	4
2. Une polyculture de subsistance.....	4
3. "Une agriculture sans agriculteurs".....	5
4. Un élevage et une arboriculture extensifs.....	6
B. POINT DE VUE D'ENSEMBLE.....	7
C. TYPES D'AGRICULTURE ET CATEGORIE D'EXPLOITATIONS.....	9
<u>DEUXIEME PARTIE : DES MICRO-PROPRIETES AUX ENTREPRISES AGRICOLES</u>	12
A. "UN PETIT JARDIN ET QUELQUES AREBES"	
(Les micro-propriétés : 15% de la SAU de la Wilaya)	13
B. LES EXPLOITATIONS TROP PETITES	
(pour faire vivre une famille : 20 à 25% de la SAU).....	19
L'unique source de revenus pour des ménages âgés.....	25
"Paysans-ouvriers".....	27
VILLAGES DE LA MONTAGNE COTIERE.....	28
a) Des activités agricoles dominantes, mais insuffisantes pour faire vivre les gens.....	28
b) La très forte proportion des gens âgés.....	30
...ET VILLAGES DES MASSIFS DE L'INTERIEUR.....	32
"Ouvriers-paysans".....	37
Les retraités-exploitants.....	38
C. LES EXPLOITATIONS THEORIQUEMENT VIABLES	
(la moitié de la SAU totale de la Wilaya).....	41
C 1 : LES EXPLOITATIONS FAMILIALES DE SUBSITANCE	45
<u>Les difficultés de l'agriculture de montagne</u>	48
a) Le manque de moyens de labours.....	48
b) L'insuffisance des voies de communication (pistes agri- coles, notamment).....	53
c) L'isolement par rapport aux pôles administratifs et économiques.....	57
Problème de commercialisation.....	60

TABLEAUX

PAGES

N°1 : Répartition des cultures et de l'élevage selon les zones physiques homogènes.....	3
N°2 : Répartition de la propriété oléicole dans les communes de Mechtras.....	14
et de Boghni.....	14
N°3 : Exploitations oléicoles de 0,5 à moins de 3 ha (Mechtras): statut de la propriété et modalités de récolte.....	21
N°4 : Origine des revenus et âge dans un village de la commune d'Aït-Chaffa.....	29
N°5 : Résidence, activités et propriété à Ighil-Imoula (commune de Tizi-N'-Tleta).....	33
N°6 : Exploitations oléicoles de 3 ha et plus (Mechtras): statut de la propriété et modalités de récolte.....	67

PREMIERE PARTIE /

PLAINES ET MONTAGNES

L'ensemble des études consacrées à la wilaya y soulignent la présence de quatre régions (appelées souvent zones physiques homogènes) bien distinctes :

1. la zone des plaines et piémonts (vallée du Sébaou, plaine de Draa-el-Mizan, prolongée vers Ouadhia, et petite région à l'Ouest d'Azeffoun) ;
2. la montagne côtière (de Mirrana à Ait-Chaffa) ;
3. les massifs de l'intérieur (de Maatka jusqu'à Iferrhounène) ;
4. la zone des forêts (toute la frange Est de la wilaya, de Zekri à Illoula-ou-Malou).

Les différences de paysage agricole entre ces zones sont très visibles dès que l'on circule dans la wilaya, mais difficiles à mesurer. Nous avons essayé d'y procéder en ventilant par zone les dernières statistiques agricoles disponibles (campagne 1985-1986), selon une démarche que nous décrivons par ailleurs (1). Bien que l'on ne puisse accorder à ces chiffres le même degré de précision que lorsqu'il s'agit de statistiques établies en fonction des divisions administratives, ils indiquent clairement, au niveau au moins des ordres de grandeur, les différences essentielles entre les quatre grands types de paysages de la wilaya.

(1) Voir à la fin du rapport la note (I).

CAPLEAU N°1 : REPARTITION DES CULTURES ET DE L'ELEVAGE SELON LES ZONES PHYSIQUES HOMOGENES

	I PLAINES et PIEMONTS	II MONTAGNE COTIERE	III MASSIF DE L'INTERIEUR	IV FORET	ENSEMBLE WILAYA
Jachère + Prairie naturelle	39% 16%	20% 46%	32% 13%	9% 31%	100% 19%
Céréales + Légumes secs	76% 21%	4% 7%	16% 4%	4% 8%	100% 12%
Fourrage Artificiel	75% 17%	4% 5%	18% 4%	3% 5%	100% 10%
cultures Maraîchères	69% 16%	11% 15%	15% 4%	5% 9%	100% 10%
Arboriculture	27% 30%	4% 27%	64% 74%	5% 47%	100% 49% 100%
dont) oliviers) figuiers	(22%) (21%)	(4%) (23%) (22%)	(68%) (65%)	(6%) (43%)	(100%) (41%)
)noy-pép agrumes raisin	(48%) (9%)	(3%) (4%)	(46%) (9%)	(3%) (4%)	(100%) (8%)
S.A.U (dont)secteur socialiste irrigé	44% 40.000ha 100% (6000ha) (88%) (8%)	8% 7000ha 100% (-) (5%) (3%)	43% 39.000ha 100% (-) (%)	5% 5.000ha 100% (-) (5%) (1%)	100% 91.000 ha 100% (6000ha) (100%) (4%)
Pacages et parcours	17% 16.000ha	20% 19.000ha	51% 47.000ha	12% 11.000ha	100% 93.000ha
Proportion par rapport à la SAU	0,4	2,7	1,2	2,2	1,0
Cheptel (1)	22%	14%	40%	24%	100%
Nombre d'équiv. Ovin par ha de SAU + Pacages	1,4	1,9	1,6	5,1	1,8
% des équiv.ovins correspondant à des bovins	84%	24%	52%	34%	52%

Sources : voir note (I) en fin de rapport

(1) En équivalents-ovins. Dans ce calcul, 1 bovin est compté pour 5 ovins ou caprins.

Ce tableau peut susciter deux sortes de commentaires, concernant respectivement les caractéristiques des différentes zones et l'image d'ensemble de l'agriculture de la wilaya.

A . Q U A T R E T Y P E S D ' A G R I C U L T U R E

Au clivage principal plaine/massifs s'ajoutent, au sein des régions montagneuses, ceux qui tiennent à la couverture végétale (forêt/vergers) et ceux qui sont liés à la densité de la population (forte/relativement faible). A chaque zone correspond ainsi un type d'agriculture bien différencié, comme nous allons tâcher de le montrer (les pourcentages sur lesquels s'appuie ce premier commentaire sont ceux qui sont soulignés).

1. Une agriculture qui rapporte de l'argent

La zone des plaines et piémonts consacre plus de 40% de sa surface agricole utile (SAU) au maraîchage, à l'arboriculture "riche" et à du fourrage (en alternance avec des céréales) associé à l'élevage (le plus souvent bovin). Ces cultures sont ici d'autant plus rémunératrices qu'elles sont en partie irriguées. C'est ainsi la zone par excellence d'une agriculture qui rapporte de l'argent.

2. Une polyculture de subsistance

Ce qui frappe au premier abord dans l'occupation des terres cultivables de la montagne côtière est l'importance de la

jachère et des prairies naturelles, qui couvrent près de la moitié de la SAU. Nous verrons plus loin que ce phénomène est lié en partie à l'extrême difficulté que rencontrent la plupart des agriculteurs de cette zone à louer les moyens de labours (tracteurs ou attelages de boeufs) dont ils auraient besoin. Mais il est lié aussi à une densité relativement faible de la population (1), à laquelle renvoie d'ailleurs également l'importance des "pacages et parcours, y compris les terres non défrichées et les broussailles" (2). Quant à la répartition des terres cultivées proprement dites, marquée par une proportion notable de cultures maraîchères mais peu d'irrigation (beaucoup de fèves, ail, oignon, pommes de terre, superficie bien plus réduite du maraîchage d'été), elle paraît indiquer la prédominance d'une polyculture de subsistance, destinée avant tout à satisfaire la consommation familiale.

3. "Une agriculture sans agriculteurs"

La situation est bien différente dans les massifs de l'intérieur : prédominance écrasante de l'arboriculture (composée pour plus des 4/5 d'oliviers et de figuiers), très peu de céréales, quasi-absence de l'irrigation, faiblesse de l'élevage. La dénomination d'ensemble qui conviendrait le mieux à cette agriculture, dans laquelle les revenus prove-

(1) Les ex-dairats de Tigsirt et d'Azazga, qui correspondent à peu près aux zones II et IV du tableau, avaient en 1982 une densité de 211 et 159 habitants au km², au lieu de 507 et 315 dans les ex-dairats de Larbaa-nath-Irathen et d'Ain-el-Hamman (zone III).

(2) Cette catégorie est constituée de terrains privés qui se trouvaient autrefois cultivés dans leur quasi-totalité.

nant de la terre (cueillette des olives par exemple) ne constituent en général qu'un appoint à des revenus non agricoles, est peut-être : une agriculture sans agriculteurs (c'est-à-dire sans agriculteurs à plein-temps, bien entendu). On peut remarquer cependant, comme des éléments qui pourraient se révéler positifs dans le cadre d'actions de développement futures, l'importance des arbres fruitiers autres que les figuiers (il s'agit en particulier des cerisiers) et la proportion de bovins plus élevée au sein du cheptel que dans les deux autres zones montagneuses.

4. Un élevage et une arboriculture extensifs

L'agriculture de la zone des forêts apparaît pauvre elle aussi, mais se caractérise cependant par :

- plus de céréales et de légumes secs, de maraîchage et surtout beaucoup plus d'élevage, que la zone précédente ;
- plus d'oliviers et de figuiers que les deux premières zones.

On peut dire qu'y sont pratiqués surtout pour l'instant un élevage et une arboriculture extensifs.

+
+ ; +

L'analyse par zone met ainsi en lumière la diversité des problèmes que pose dans chacune d'elles le développement de la production végétale et animale. Il est éclairant également de procéder à une approche plus synthétique.

B . P O I N T D E V U E D ' E N S E M B L E

(Le tableau n°1 doit être lu maintenant horizontalement (pourcentages ou chiffres non soulignés)).

La première constatation que l'on peut faire est la grande différence de superficie des terres agricoles selon les zones : la zone des plaines et piémonts et celle des massifs de l'intérieur occupent à elles deux, à parts à peu près égales, plus des 4/5 de la SAU totale de la wilaya. C'est donc en elles que se trouve localisé l'essentiel de la production agricole, mais d'une manière tout à fait différente pour chacune :

- Dans les plaines et piémonts sont cultivés plus des 2/3 des céréales et légumes secs, du fourrage et des cultures maraîchères de la wilaya, ainsi qu'une bonne partie de l'arboriculture "riche" (la totalité des agrumes notamment) ; près de 90% des superficies irriguées sont en effet localisées dans cette zone.

Il reste encore cependant beaucoup d'améliorations à mettre en oeuvre, comme l'indique par exemple la persistance dans cette région de plus du 1/3 du total des terres laissées en jachère.

- Les 2/3 de l'arboriculture rustique de la wilaya sont plantés sur les pentes des massifs de l'intérieur, ce qui n'est pas surprenant au vu des caractéristiques de cette zone. On sera peut-être plus surpris, par contre, de voir localisé dans ces massifs plus du tiers

de l'ensemble du cheptel - à mettre en relation avec l'importance des pacages et parcours (la moitié de leur superficie totale).

On peut remarquer par ailleurs que le faible poids relatif des zones II et IV (montagne côtière et forêts représentent ensemble moins de 15% de la SAU de la wilaya) double lorsqu'on prend en considération les "pacages et parcours, y compris les terres non défrichées et les broussailles" (1). C'est dire l'importance de ces zones du point de vue de la reconquête et de la mise en valeur des terres autrefois cultivées, en liaison avec une conduite plus intensive de l'élevage (qui se trouve localisé pour plus du tiers dans ces montagnes).

Le regard d'ensemble qu'on peut porter sur la wilaya nuance ainsi, en leur affectant une sorte de pondération, les conclusions émanant d'un examen de chaque zone prise isolément. Les différences de silhouette entre elles sont pourtant bien marquées, et c'est en fonction de cette diversité qu'a été organisée l'enquête : pour chaque zone ont été choisies plusieurs communes (2), dans lesquelles ont été réalisés des entretiens approfondis avec des agriculteurs (en prenant

(1) C'est là l'intitulé complet de cette rubrique statistique.

(2) L'enquête s'est déroulée principalement :

- pour la zone I, dans les communes de Draa-ben-Khedda, Freha, Timizart, Ouaguenoun, Draa-el-Mizan, Frikat, ainsi que les petites plaines d'Azeffoun et du couloir des Ouadhias ;
- pour la zone II, dans l'ensemble de la daïra d'Azeffoun (communes d'Aghrib, Aït-Chaffa, Akerrou et Azeffoun) ;
- pour la zone III, dans la presque totalité de la daïra de Boghni (communes d'Aït-Bouadou, Assi-Youcef, Boghni, Bou-Nouh, Mechtras, Ouadhia et Tizi-n'-Tleta) ;
- pour la zone IV, dans les communes de Makouren, Zekri, et la partie montagneuse de la commune d'Ifigha.

soin d'étudier des exploitations les plus variées possibles en fonction de leur taille, de leurs productions dominantes, de leur degré de mécanisation, etc.) et la collecte d'informations systématiques au niveau d'un certain nombre de villages. La diversité des exploitations à l'intérieur de chaque zone peut susciter elle aussi un commentaire.

C . T Y P E S D ' A G R I C U L T U R E &
C A T E G O R I E S D ' E X P L O I T A T I O N S

Selon notre idée initiale, c'était pour chacun de ces types de paysage que nous tâcherions de procéder à une sorte de synthèse des principales contraintes pesant sur le développement de l'agriculture. Mais à mesure que ce travail avançait, se sont imposées à nous des ressemblances très fortes entre certains types d'exploitations, alors qu'elles appartenaient pourtant à des zones différentes.

S'agissant par exemple des propriétaires d'une superficie théoriquement viable, mais cultivée trop extensivement pour faire vivre leur famille, amenés à se procurer hors de leur exploitation des revenus agricoles complémentaires, nous avons constaté que les problèmes auxquels ils sont affrontés sont finalement très proches partout. Quelle que soit la zone dans laquelle ils résident, ces "ouvriers-paysans", pour les désigner d'un terme générique (1), se trouvent généralement

(1) En fait toutes les formes d'activité non agricole : salariée ou indépendante, permanente ou occasionnelle, manuelle ou intellectuelle, etc. peuvent se trouver associées au travail de la terre.

placés devant un choix presque impossible :

- ou bien continuer une double existence (agricole et non agricole) souvent harassante, sans avoir le temps de se consacrer à leur propriété pour en intensifier la culture ;
- ou bien opter pour la valorisation de leurs parcelles (par exemple par des plantations d'arbres fruitiers ou de vigne), mais au prix d'être désormais obligés de se consacrer à la terre (donc d'abandonner leur travail non agricole) et en même temps de devoir attendre pendant deux ou trois ans au moins les premiers résultats de ces investissements.

Des observations similaires peuvent être faites - pour prendre un autre exemple, choisi celui-là dans la catégorie des exploitations les plus importantes - au sujet de celles qui emploient de la main d'oeuvre salariée. On constate bien entendu une localisation préférentielle de ces entreprises agricoles dans la zone la plus riche et qui se prête le mieux à des gains rapides, c'est-à-dire celle des plaines et piémonts. Mais même en montagne (dans la commune d'Aghrib par exemple, pour la zone II, ou à Taguemount-el-Djedid - commune de Ouadhia - dans la zone III) on rencontre des exploitants qui possèdent, seuls ou en indivision, une dizaine d'hectares au moins, combinent généralement l'élevage de bovins, de brebis ou de chèvres avec l'aviculture, sont bien équipés en matériel agricole, en bâtiments d'exploitation et en véhicules et se montrent constamment à l'affût des possibilités d'investir ou d'innover, tout en jouissant d'une assise financière suffisante pour réaliser leurs projets. Dans ces cas-là également, la similitude entre types d'exploitations l'emporte largement sur les différences de conditions géographiques.

On pourrait faire les mêmes constatations à propos d'autres sortes d'exploitations. C'est pour ces raisons que nous nous sommes déterminés en fin de compte à organiser ce rapport en fonction des principales catégories d'exploitations plutôt qu'en examinant l'une après l'autre les zones physiques homogènes (ce qui nous aurait obligés à beaucoup de redites). Les différences entre zones, nous l'avons vu, pèsent fortement elles aussi cependant, et nous en ferons état chaque fois que ce sera nécessaire.

DEUXIEME PARTIE :

DES MICRO-PROPRIETES
AUX ENTREPRISES AGRICOLES

A . " U N P E T I T J A R D I N

E T Q U E L Q U E S A R B R E S "

(LES MICRO-PROPRIETES : 15% de la SAU de la wilaya)

A ce niveau très limité, on ne peut pas vraiment parler d'exploitations. Le jardinage familial et la récolte d'un petit nombre d'arbres (oliviers et figuiers surtout) rapportent en général moins de 10 000 DA par an. Chacune de ces micro-propriétés est très petite, et les recensements peuvent difficilement en tenir compte (1). Pourtant comme elles sont très nombreuses, elles occupent au total une superficie non négligeable, surtout dans les zones montagneuses. Le seul document disponible pour en mesurer l'importance est constitué par les déclarations de propriété enregistrées dans chaque commune au moment de la Révolution agraire, en 1972. Pour en avoir une idée, nous avons procédé au dépouillement intégral des listes établies dans le cadre de l'ancienne commune de Boghni (correspondant aux actuelles communes de Boghni, Mechtras, Assi-Youcef et Bou-Nouh), et nous avons actualisé les résultats de cette analyse pour tenir compte des partages de propriété survenus depuis quinze ans (2). En examinant ensemble la partie de ces données qui concerne l'actuelle commune de Mechtras et le recensement des oléiculteurs réalisé en 1987 dans la même commune par les agents vulgarisateurs à l'initiative du BNDER, nous avons pu dresser le tableau suivant :

(1) Par exemple, les recensements des oléiculteurs effectués par les vulgarisateurs dans six communes de la wilaya pour le BNDER commencent à 0,5 ha.

(2) On trouvera en note (II), à la fin du présent rapport, une présentation détaillée de la manière dont nous en sommes arrivés aux chiffres du tableau n°2.

TABEAU N°2 REPARTITION DE LA PROPRIETE OLEICOLE DANS LA COMMUNE
DE MECHTRAS (1)

PROPRIETES	NOMBRE DE PROPRIETAIRES		SUPERFICIE	
	EFFECTIF	%	NOMBRE D'ha	%
Moins de 0,5 ha	(672) (2)	66%	205	17%
0,5 à moins de 3 ha	217	21%	318	27%
3 ha et +	134	13%	677	56%
(dont) { 3 ha		(5%)		(14%)
{ 4 ha et+		(8%)		(42%)
TOTAL	1023	100%	1200	100%

Sources : voir ci-dessous note (1)

Ces chiffres mettent en lumière l'importance de la micro-propriété :

Les possesseurs de moins de 0,5 ha (c'est-à-dire moins de 40 à 50 oliviers) sont presque deux fois plus nombreux que l'ensemble des propriétaires et occupent à eux-seuls 1/6 de la superficie.

Le tableau dressé à partir de la liste des oléiculteurs de la commune de Boghni permet d'observer pour les propriétés de 0,5 ha et plus, une répartition du même ordre qu'à mechtras entre les " moins de 3 ha" et la catégorie supérieure :

PROPRIETES	NOMBRE DE PROPRIETAIRES	NOMBRE D'HECTARES
0,5 à moins de 3 ha	260	308
3ha et plus	101	630
T O T A L	361	938

(1) Sources: Recensement des oléiculteurs effectué pour le BNEDEP; informations complémentaires fournies par les vulgarisateurs; listes de la révolution agraire relatives à Mechtras et Ait-Imghour(cf. note ci-dessous:).

(2) Le nombre des propriétés inférieures à 0,5 ha résulte d'une estimation dont la démarche est expliquée en note (II) à la fin de ce rapport.

Il nous a paru utile de présenter ce tableau, bien qu'il ne porte que sur une seule commune ; en effet :

- avec près de 90% de sa surface agricole utile (SAU) en oliviers (ce qui permet de penser que ces chiffres, qui concernent seulement l'oléiculture, donnent une image assez fidèle de la répartition de l'ensemble des terres cultivées de la commune), Mechtras est particulièrement représentative de l'agriculture de la zone III (massifs de l'intérieur) ; les proportions ci-dessus sont d'ailleurs confirmées par un travail identique réalisé dans la commune de Boghni ;
- on observe par ailleurs une certaine proximité entre le type de répartition des exploitations présenté dans ce tableau et les chiffres auxquels avait abouti pour l'ensemble de la zone III le Recensement général de l'agriculture de 1973 (1). Il est possible, à partir de cette convergence et en supposant (dans l'attente de nouvelles études plus précises) que la structure de la propriété dans les autres zones soit restée là aussi comparable (2), de tenter une généralisation à l'ensemble de la wilaya (3).

(1)	POURCENTAGE DES EXPLOITATIONS DE MOINS DE 4 HECTARES	
	RGA (zone III)	Enquête (Mechtras)
En nombre	93%	92%
En superficie	68%	58%

Sources : voir note (III) à la fin.

(2) On peut faire l'hypothèse que se sont produits simultanément, depuis quinze ans, deux mouvements inverses tendant l'un à la poursuite de la division des propriétés et l'autre, plus récent, à la concentration des exploitations.

(3) La possibilité de cette généralisation est exposée en fin de rapport - note (III)

En ce qui concerne la catégorie des propriétés de moins de 0,5 hectares dont il est question pour l'instant, on peut estimer leur place dans l'ensemble de la wilaya à 15% de la surface agricole utile.

Les modalités de travail de ces terres sont très variables, puisque, si elles comprennent souvent de petits jardins irrigués, constituant pour l'alimentation familiale un appoint non négligeable, il s'agit fréquemment aussi de parcelles extrêmement mal entretenues (celles qui sont plantées de vieux oliviers notamment). En plus des problèmes d'ordre général causés par la fréquence de l'indivision (moins forte cependant parmi les petites propriétés (1)) et le fait que beaucoup de propriétaires résident loin de leur terre (notamment à Alger ou à l'étranger) - nous reviendrons plus en détail sur ces problèmes -, la superficie très réduite de ces propriétés constitue en elle-même un frein à l'intensification :

- parfois pour des raisons "techniques", pourrait-on dire, en liaison avec la taille moyenne extrêmement faible (de plus en plus petite à mesure que les propriétés sont plus petites (2)) des parcelles ; celles-ci

(1) A Mechtras par exemple, l'indivision concerne une proportion deux fois moins élevée des propriétés de la catégorie "0,5 à moins de 3 ha" que de celles de "3 ha et plus", nous y reviendrons par la suite.

(2) Pour l'ensemble de l'ancienne commune de Boghni, la superficie moyenne des parcelles variait ainsi en 1972 :

Taille des propriétés	3 ha & +	1 à 3ha	moins d'1ha	Ensemb.
Sup.moy./parcelle(ha)	0,70	0,36	0,14	0,28

Source : dépouillement listes R.A. 350 propriétaires possédaient seulement 0,1 ha ou moins ; la dimension moyenne de leurs parcelles était de 0,05 ha (500 m²). Cette moyenne a certainement encore diminué depuis.

sont parfois si exigües qu'on ne peut même plus les faire travailler avec des boeufs (ne fût-ce que parce que le laboureur hésitera à se déplacer pour une heure ou deux de travail seulement) ;

- surtout, parce que la production qui en est généralement tirée est si faible (1) qu'elle n'incite pas les propriétaires, qui ont forcément d'autres sources de revenus beaucoup plus importantes, à rendre ces terres plus productives.

En dépit de ces lourdes entraves à l'intensification, souvent et à juste titre soulignées (et qui conduisent parfois à des jugements lapidaires, du genre : "on ne pourra rien entreprendre pour développer l'agriculture de montagne tant que subsistera cette extrême division de la propriété"), on peut faire les remarques suivantes :

- Aussi spectaculaires que soient les effets des partages successifs en termes de multiplication des micro-propriétés, ils ne concernent quand même, à l'heure actuelle, qu'une proportion relativement faible de l'ensemble des terres.
- Lorsque les conditions du marché des produits agricoles s'améliorent, les gens qui habitent au voisinage de ces minuscules parcelles réussissent à trouver des

(1) La moyenne de ces micro-propriétés d'oliviers est inférieure à 10 arbres, ce qui équivaut (pour peu que ces arbres ne soient guère entretenus et produisent par exemple environ 10 kg - soit 2 litres d'huile - par arbre en moyenne) à moins de 500 DA de revenu par an.

solutions aux problèmes apparemment inextricables causés par l'enchevêtrement des droits de propriété ; il a suffi, ainsi, que le prix de l'huile d'olive s'élève depuis deux ans aux alentours de 25 DA pour que des arbres dont personne ne s'occupait depuis longtemps se trouvent récoltés.

- On peut espérer par conséquent, si cette tendance à la hausse des prix agricoles se confirme, et à condition que soient inventoriées (ou imaginées) et diffusées les meilleures possibilités de tirer parti de ces toutes petites superficies, ^{que} les gens trouvent le moyen de dépasser, ou tout au moins de s'accommoder le moins mal possible de cette situation.

Même si c'est pour les travailler d'une manière tout à fait "classique", d'ailleurs, ce nombreux micro-proprétaires indiquent déjà la voie.

Tel ce retraité de 67 ans rencontré à Mechtras. Son père est mort il y a deux ans, à l'âge de 88 ans, et la propriété familiale partagée alors entre huit frères (la surface reçue par chacun correspondant à deux jours de labours aux boeufs - environ 1/3 d'ha -). Notre interlocuteur a fait labourer sa parcelle l'an dernier (deux jours de boeufs à 400 DA), épandant en même temps un sac d'ammonitrate, et il a repioché lui-même le tiers de cette superficie (soit environ 1 000 m²) pour y semer des légumes : bettes, fèves, petit-pois, ail, oignon, pommes de terre (il en a semé 50 kg, avec un demi-sac d'engrais complet). Cette terre se trouve à environ un quart d'heure à pied de sa maison et il s'y rend presque tous les jours, soit seul, soit avec sa femme. Le plus jeune de leurs fils a un diplôme de soudeur mais n'a pas encore trouvé de travail. S'il est toujours au chômage l'an prochain, il aidera son père à la terre et ils pourront à eux deux en mettre en culture davantage.

Passons maintenant aux exploitations de la catégorie juste supérieure.

B. LES EXPLOITATIONS

TROP PETITES (POUR FAIRE VIVRE UNE FAMILLE)

(20 à 25% de la SAU de la wilaya)

Il est toujours difficile de généraliser, alors qu'existent de telles différences d'une région à l'autre, mais il nous semble qu'on peut faire entrer dans cette catégorie, en gros, les exploitations de moins de 3 hectares (en sec). En deçà de ce seuil en effet (et surtout pour la majorité des agriculteurs de cette catégorie, qui disposent de moins de 2 hectares) il paraît très difficile si l'on n'a pas d'eau (ou juste de quoi arroser un jardinet) d'assurer la subsistance d'une famille.

Un cas à part est cependant représenté par les agriculteurs qui même avec peu de terre possèdent du cheptel qu'ils font paître sur les terres incultes. Bovins surtout (de race locale) dans les forêts de de l'Est et du Djurdjura, prédominance des caprins dans la montagne côtière (1), ovins et bovins, mais moins nombreux, dans les massifs de l'intérieur et sur les piémonts, où les pacages sont plus réduits.

Il est possible par exemple, avec une trentaine de brebis qu'on mène paître tous les jours, et 2 hectares cultivés en fourrage pour les périodes de mauvais temps et de soudure, d'obtenir un revenu monétaire annuel de 50 000 DA (2).

De sorte que ces éleveurs ou bien - c'est le cas le plus fréquent - complètent par l'utilisation de parcours ou de forêts la superficie dont ils disposent, ou bien même ne vivent que sur les parcours.

(1) Deux fois plus que d'ovins. Voir les statistiques de la Direction des Eaux et Forêts.

(2) Cf. les fiches techniques en annexe I à la fin de ce rapport.

Les données statistiques des dernières statistiques de la Direction de la Planification. Voir les statistiques en annexe II à la fin de ce rapport.

Si le nombre de ces éleveurs est difficile à évaluer, le poids de la strate des exploitations de 0,5 à moins de 3 ha, grâce au tableau présenté plus haut (1) et à sa comparaison avec le Recensement général de l'agriculture, peut l'être avec moins de risques. Nous avancerons le chiffre de 25% de la surface agricole utile de la wilaya.

Nous avons pu nous livrer à une approche plus riche de ces exploitations sur la base des recensements d'oléiculteurs déjà cités. Au cours de notre enquête en effet, les informations initiales fournies par ces listes ont pu être complétées par les renseignements qu'ont bien voulu nous donner, propriété par propriété, les vulgarisateurs de Boghni et de Mechtras qui les avaient établies l'an dernier. Il est possible ainsi de mieux connaître les exploitations de cette région, notamment du point de vue de leur statut juridique (indivision ou propriété individuelle) et de leur mode de faire-valoir (nous avons pu apprendre, pour chacune des exploitations, si la récolte des olives était effectuée par le propriétaire lui-même - lui-même ou sa famille, évidemment - ou confiée à d'autres, à demi (2)).

Le tableau qui suit présente les résultats de cet examen (nous ne donnons ici que les chiffres de la commune de Mechtras, les proportions observées à Boghni étant très proches de celles-ci).

(1) Tableau n°2, p.14.

(2) Autrefois souvent d'un tiers, ce taux de 50% de la récolte s'est maintenant généralisé.

TABEAU N° 3 : EXPLOITATIONS OLEICOLES DE 0,5 A MOINS DE 3 HECTARES
(COMMUNE DE MECHTRAS) - STATUT DE LA PROPRIETE ET MODA-
LITES DE RECOLTE.

		P R O P R I E T E		Total
		Individuelle	Indivise	
Ré- colte	Par le pro- priétaire	78 % <u>93 %</u>	22 % <u>81 %</u>	100 % <u>90 %</u>
	Par d'autres (à demi)	52 % <u>7 %</u>	48 % <u>19 %</u>	100 % <u>10 %</u>
T O T A L		76 % <u>100 %</u>	24 % <u>100 %</u>	100 % <u>100 %</u>

(Effectif des propriétaires : 217)

SOURCES : Recensement des oléiculteurs effectué pour le BNEIDER ; informations complémentaires fournies par les vulgarisateurs.

Ce tableau montre que dans la commune considérée, et pour les exploitations de moins de 3 hectares :

- un quart des propriétés sont en indivision (1) ; nous verrons plus loin que ce taux est beaucoup plus élevé parmi les propriétés plus grandes ;
- Neuf propriétaires sur dix procèdent eux-mêmes à la récolte (2) ;

(1). La proportion est à peu près la même en termes de superficie : 85 ha sur 318, soit 27 %, qu'en termes de nombre de propriétés (on trouvera les chiffres absolus en note IV à la fin de ce rapport).

(2). En superficie, cela représente 284 ha sur 318, soit pratiquement le même pourcentage (89 %).

- cette proportion cependant est nettement plus élevée chez les propriétaires individuels que parmi ceux qui sont en indivision : autrement dit, lorsqu'on se trouve en présence d'une petite propriété récoltée "à moitié", cette propriété a deux fois plus de chances de se trouver en indivision (48%) que la moyenne des propriétés de la même catégorie (24%).

Le pointage effectué avec les vulgarisateurs, propriété par propriété, portait également sur l'entretien des oliveraies ; il ressort de cette analyse que la moitié des propriétaires de la commune n'ont effectué depuis au moins dix ans ni taille des arbres ni travail du sol. Parmi les raisons de cette absence de soins, on a déjà cité l'exercice d'activités non agricoles ne laissant que peu de temps pour s'occuper de la terre, de sorte qu'on ne fait que le minimum (la récolte). C'est encore plus vrai lorsque non seulement les propriétaires font un autre travail mais en plus habitent loin.

Les autres motifs les plus courants de mauvais entretien sont les suivants :

- le propriétaire n'est pas seul propriétaire, mais en indivision : il est plus facile de s'entendre sur le partage de la récolte que d'organiser en commun des travaux dont la rentabilité n'est pas immédiate ;
- le propriétaire ne récolte pas lui-même (le plus souvent, dans cette catégorie de moins de 3 ha, parce qu'il réside loin du village) et confie ce travail à un associé rétribué par la moitié de la récolte. Ce dernier, à qui les arbres n'appartiennent pas, n'a pas

de raison de se charger du travail supplémentaire que représente la taille de fertilisation (1). Le propriétaire de son côté n'a pas grand intérêt à payer les travaux de labours entre les arbres, puisque lui échappera la moitié de l'accroissement de production attendu.

Prenons un exemple dans la commune de Tizi-n'-Tleta : une propriété d'1 ha dont les 90 vieux oliviers, qui n'ont fait l'objet d'aucun soin depuis longtemps, rapportent environ 10 kg par an chacun en moyenne.

Produit brut (9qx, avec un rendement d'huile de 20% donnent 180 litres soit à 25 DA/l, $180 \times 25 = \dots\dots\dots 4,500$ DA

Coût des 6 jours de labours (boeufs) nécessaires : $400 \times 2) \times 6 = 2\ 400$

Epannage d'engrais : $\dots\dots\dots 300$

Taille de fertilisation (4 arb. par travailleur & par jour, soit $22 \text{ j.} \times 100 \text{ DA}) = \dots\dots 2\ 200$

Soit un total de frais supplémentaires éventuels de $\dots\dots\dots 4\ 900$ DA

Gain de production attendu au bout de deux ans : le doublement de la récolte, soit un produit brut total de: 9 000 DA

On voit que c'est un calcul qui peut être fait par un propriétaire récoltant lui-même ses arbres (c'est-à-dire qui ne comptabilise ni la rémunération de sa propre main d'oeuvre, ni celle de sa famille, et qui de surcroît réalisera probablement lui-même la taille) mais qui ne présente guère d'intérêt pour un propriétaire ne percevant que la moitié de la récolte.

Ces quelques chiffres suffisent à faire entrevoir combien il est rare, pour les agriculteurs de cette catégorie, d'obtenir une rémunération de leur travail (entendue comme la différence entre la valeur de la production - produit brut - et l'ensemble des dépenses engagées par l'exploitant) qui s'approche de

(1) Sauf dans les cas particuliers où il serait certain que le propriétaire fera encore appel à lui les années suivantes.

(2) La journée de labours aux boeufs coûte plus cher dans la région d'Aghrib : 500 DA au début de l'hiver, passés à 600 et même parfois 700 DA par jour à la fin du printemps.

30 000 DA par an, même si on prend en compte la valeur des légumes cultivés dans le jardin familial et des fruits du verger, les produits de l'élevage d'une vache locale ou de quelques ovins ou caprins, un petit nombre de ruches, la basse-cour domestique, etc.

Il faut garder à l'esprit, de plus, le caractère relativement artificiel de ces évaluations de revenu agricole : toutes les productions de l'exploitation y sont comptabilisées par définition au prix moyen du marché, c'est-à-dire au prix où ces petits exploitants pourraient théoriquement les vendre s'ils ne les consommaient pas. Le total obtenu présente ainsi un aspect trompeur ; on a tendance à se dire par exemple : "30 000 DA par an équivalent à 2 500 DA par mois : ce revenu mensuel devrait permettre à une famille de s'en tirer, compte-tenu de l'absence de loyer..." Mais ce serait oublier que dans ce revenu théorique sont comptabilisés par exemple 300 kg de tomates (comptées à 6 DA le kg) ou 5 quintaux de figues fraîches (à 10 DA) dont les enfants ont largement profité en été (alors qu'un foyer ouvrier citadin n'aurait jamais pu en acheter autant), mais que des mois se passent souvent ensuite sans aucune recette provenant de l'agriculture.

C'est pourquoi ce seuil des 30 000 DA de revenu agricole annuel nous paraît bien être celui en-dessous duquel il est nécessaire pour vivre :

- ou bien de percevoir des revenus non agricoles, qui peuvent selon les cas provenir :

- . soit d'un travail hors de l'exploitation, permanent ou occasionnel ;
- . soit d'une pension ou d'une retraite - à noter au passage, comme le faisait remarquer justement un président d'APC, que ces transferts qui représentent actuellement la source de revenus principale de certains villages ne se renouvelleront pas pour la plupart (en tout cas ceux qui, au total,

comptent le plus actuellement : les pensions d'anciens moudjahidine ou de veuves de chahid, ainsi que les retraites provenant de France) ;

- ou bien d'avoir un tout petit nombre de bouches à nourrir, comme c'est souvent le cas de ménages d'agriculteurs âgés dont les enfants sont partis ailleurs.

Il existe bien entendu une multitude de variantes et de degrés de ces différentes situations. Bornons-nous à en évoquer quelques-unes, en commençant par le cas des agriculteurs sans enfants au foyer, que nous venons de citer.

L'unique source de revenus
pour des ménages âgés

Dans un hameau de la commune d'Aseffoun, un homme de 76 ans, qui a exercé beaucoup de métiers dans sa vie mais ne touche aucune retraite, vit seul avec sa femme dans une des deux pièces de la maisonnette en pierres qu'il a construite il y a une quinzaine d'années ("j'avais récupéré du ciment périmé et vous voyez, ça a tenu...") L'essentiel de ses économies a été consacré à cette époque à la construction d'un puits de 12 mètres, qu'il a fallu forer à travers des roches très dures. Il possède un champ d'1 ha, qu'il fait labourer au tracteur en y semant alternativement du blé dur et de la vesce-avoine et dont il retire l'équivalent de 2 à 3 000 DA chaque année (5 000 DA cette année, à cause de la hausse des prix du fourrage), et une dizaine de ruches qui lui rapportent 10 000 DA environ. Ce champ et ces ruches procurent ainsi au ménage un peu plus de 1 000 DA par mois en moyenne, qui constituent leur seul revenu monétaire.

C'est le puits, où bien des voisins viennent chercher de l'eau en été, qui permet de réaliser l'essentiel de la production agricole de cette petite exploitation : sur une parcelle en contrebas de 2 000 m² environ, minutieusement aménagée et travaillée sont cultivées en effet une dizaine de planches de légumes de printemps et d'été, entre lesquelles poussent plus de 30 arbres fruitiers variés (figuiers, cerisiers, néfliers, grenadier, orangers, citronnier, abricotiers, pruniers, amandiers...) et de la vigne. On peut estimer la valeur de la production de ce jardin à 20 000 DA environ, provenant à peu près à parts égales du

potager et du verger, mais aucun légume ni fruit n'est vendu : s'ils servent pour la plus grande part à la subsistance du vieux couple, ils sont largement consommés aussi par les enfants (et surtout les petits-enfants), qui viennent plusieurs fois dans l'année occuper à tour de rôle la pièce de la maison laissée libre à leur intention. Pendant les vacances d'été, en particulier, les ombrages et la fraîcheur du jardin ne cessent de retentir du rire des petits citadins.

A ce tableau harmonieux - qui repose en bonne partie sur le travail inlassable de cet homme très âgé - s'opposent souvent des images plus sombres.

Ainsi celle de cette veuve, dans la même région, qui se retrouve à 71 ans sans mari, sans enfants et sans pension d'aucune sorte et passe ses journées à garder une dizaine de chèvres dont elle vend un chevreau de temps en temps ; ses quelques parcelles (1 ha au total) sont laissées à l'abandon, à part un minuscule jardin auprès de sa maison, et seule l'aide des autres habitants du village lui permet de subsister.

Les petites propriétés dont la production suffit aux besoins d'un tout petit nombre de personnes sont fréquentes, mais bien moins cependant que celles dont les exploitants, pour nourrir leur famille, doivent combiner activités agricoles et non agricoles. Dans le cas de ces agriculteurs, une différence s'impose d'emblée entre :

- ceux qui sont paysans avant tout mais n'arrivent pas à en vivre et sont obligés de se procurer des revenus supplémentaires hors de leur exploitation, pour des travaux le plus souvent occasionnels ou périodiques ;
- ceux qui ont un emploi non agricole permanent, souvent avec une garantie de stabilité, et pratiquent l'agriculture en complément.

Nous allons examiner ces situations tour à tour, en présentant à la fois des exemples de cas individuels et l'analyse d'ensemble de certains villages.

"Paysans-ouvriers"

On peut citer comme premier exemple un agriculteur de la commune d'Aït-Chaffa, qui possède deux grandes parcelles totalisant 2 hectares en bordure de la N24. Il fait d'habitude travailler sa terre au tracteur (mais il lui est arrivé, le tractoriste sur lequel il comptait se faisant attendre, d'en entreprendre le piochage à la main pour ne pas laisser passer la période des semailles) et y produit en alternance céréales et fourrage (y compris maïs ou sorgho, avec des résultats variables selon la pluviométrie) ; en plus du travail de son jardin (irrigable jusqu'au début de juillet seulement par un puits qui se tarit en été), il gardait lui-même jusqu'à il y a trois ans un petit troupeau composé de deux vaches locales et d'une dizaine de brebis et de chèvres, et travaillait occasionnellement comme journalier (en particulier pour creuser des puits, travail pour lequel il est réputé). Les travaux d'élargissement et d'aménagement de la route côtière lui ont fourni l'occasion d'être embauché comme permanent : il a alors vendu la plupart de ses bêtes, laissant à sa femme (qui les attachait et les déplaçait plusieurs fois dans la journée) la garde de l'unique vache et des deux moutons qui restaient, mais continuant à s'occuper de sa terre pendant tout le temps que lui laissait son travail sur les chantiers. Ce dernier a pris fin au bout de deux ans : l'agriculteur a alors reconstitué son troupeau, avec quelques têtes en plus.

A une vingtaine de km de là, dans un des villages qui dominent Azeffoun, ce sont 3 ha que possède cet autre agriculteur, mais plus en pente que dans l'exemple précédent, difficiles d'accès et répartis en huit parcelles. Il fait labourer la plus grande au tracteur (environ 1 ha, six heures de labours à 100 DA l'heure) et travaille à la main un verger d'un demi-hectare (vieux et nouveaux oliviers, figuiers, un peu d'ail en intercalaire) et le jardin familial, non irrigué : "on ne vend rien, mais on arrive à ne pas acheter". La moitié de sa propriété demeure à l'abandon, reconquise par les broussailles. Les tracteurs ne peuvent y accéder et il n'y a plus de boeufs au village. Notre interlocuteur avait huit brebis mais a été obligé de les vendre l'an dernier (il a huit enfants, cinq scolarisés et trois plus jeunes) ; il projette d'en racheter bientôt trois, grâce à l'argent gagné au cours du ramadhan, pendant lequel il ouvre chaque année en association à Azeffoun une petite boutique de pâtisserie (zlabia etc.). Le reste de l'année, il cherche du travail à la journée, ou casse des pierres pour les vendre à ceux qui construisent.

Des situations comme celles-ci se rencontrent très souvent et il nous a semblé intéressant, sans aucune prétention statistique, de présenter les résultats de l'inventaire que nous avons réalisé dans un tout petit village (90 habitants) de la commune d'Aït-Chaffa : Ibahrizen.

VILLAGES DE LA MONTAGNE COTIERE...

Le tableau de la page suivante concerne dans sa partie supérieure les ménages (groupes familiaux faisant la cuisine ensemble) du village, regroupés selon les activités des actifs qui les composent, et dans les lignes suivantes les adultes masculins, par classes d'âge. En note figure enfin le détail des activités recensées au sein de chaque ménage. Les petits effectifs qui sont pris en compte dans ce tableau interdisent évidemment toute généralisation systématique. Le fait cependant qu'il s'agisse d'un inventaire exhaustif présente l'intérêt de donner une image, certes très sommaire, mais juste du village considéré. Les entretiens collectifs que nous avons effectués dans d'autres villages écartés appartenant à la même région (notamment à Aït-Ali-ou-Abdellah, dans la même commune, Aït-bou-Slimane - commune d'Akerrou - et Achouba - commune d'Azeffoun -) confirment par ailleurs les traits principaux qui se dégagent ici.

a) Des activités agricoles dominantes, mais insuffisantes pour faire vivre les gens.

Une faible proportion des ménages (moins du quart dans le cas présent) tire ses revenus uniquement de l'agriculture. On notera que l'élevage (utilisant les pacages

TABLEAU N° 4 : ORIGINE DES REVENUS ET AGE
DANS UN VILLAGE DE LA COMMUNE D'AIT-CHAFFA (1)

REVENU AGRICOLE DES MENAGES	AGRICULTEURS SEULEMENT	REVENUS MELES	NON-AGRI- CULTEURS	TOTAL DES MENAGES
Moins de 10 000 DA/an	-	4		
10 à moins de 30 000 DA/an	1	5	4	
30 000 DA/an ou plus	3	2		
TOTAL	4	11	4	19

AGE DES ADUL- TES MASCULINS				TOTAL DES ADULTES MASC.
18 à 47 ans	2	8	2	12
48 à 64 ans	-	-	-	-
65 ans et +	5	2	2	9
TOTAL	7	10	4	21

Source : Enquête

(1) Village d'Ibahrizen. Voici le détail des activités et des âges (indiqués entre parenthèses) :

REVEN. AGRIC.	AGRICULTEURS SEULEMENT	REVENUS MELES	NON AGRICULTEURS
Moins de 10000 DA/an	-	4 { (35) Un peu de terre, jardin, une chèvre. Manoeuvre. (47) Jardin, pas de cheptel. Manoeuvre. (70) Jardin. Veuve de chahid. (78) Jardin. Retraité.	{ (37) Maçon (38) Peintre à Alger, famille au vil- lage (jar- din). Re- vient toutes les 3 semaines.
10000 à moins de 30000 DA/an	1 { (71) Veuve sans pension 10 chè-vres	5 { (18) Employé à Azeffoun, revient chaque sem. aider sa mère & ses soeurs (jardin, 10 mout. & chèvres) (31) Jardin, une chèvre, 8 ruches. Journalier. (65) Terre, jardin, 1 vache. Deux fils manoeuvres (26, 30) (65) Agent de service à l'é- cole. Jardin, 3 moutons, ru- ches, aidé par son fils (18) (73) Ancien moudjahid, jardin, une vache.	4 { (65) Retrai- té, malade
30000 DA/an ou plus	3 { (27) Terre, jardin, 3 vaches (†) (65) Pas de re- traite, 30 chè- vres (71) 1 va- che, 25 chèvres	2 { (35) Terre, vache, tracteur, camionnette (transport), maçon. (70) 50 chèvres, fils (40) ma- çon habite avec son père.	{ (74) Retrai- té, sans activités

(†) Travaillait à la mairie d'Alger, est revenu "pour de bon".

et parcours) joue ici dans tous les cas le principal rôle. Ceux dont les ressources ne proviennent pas du tout de l'agriculture ne sont pas plus nombreux. La majorité des ménages font appel à la fois à l'agriculture et à des revenus non agricoles complémentaires (provenant en particulier de travaux liés à la construction). On remarque à ce propos l'absence de déplacements réguliers quotidiens, fréquents dans d'autres villages moins écartés d'où partent chaque matin des travailleurs (pour se rendre notamment dans la vallée du Sébaou : Freha, Taboukert, Oued-Aïssi, Timi-Ouzou...) qui reviennent le soir ; les six km de piste, difficilement praticable par forte pluie, qui relie ce village à la route la plus proche (la N 24) y sont sans doute pour beaucoup.

b) La très forte proportion des gens âgés.

Le poids relatif des hommes de 65 ans et plus par rapport aux plus jeunes est frappant. La moyenne nationale du rapport entre les actifs de 18 à 64 ans et les plus âgés est en effet de l'ordre de 10 pour 1, c'est-à-dire qu'aux 9 hommes du village qui ont 65 ans et plus devraient normalement correspondre environ 90 adultes plus jeunes (au lieu de 12 en fait). La différence, considérable, tient en partie au nombre élevé (plus que la moyenne nationale) de ceux qui ont été tués pendant la guerre de libération, mais surtout à l'exode rural et à l'émigration.

Ce vieillissement de la population se marque davantage encore dans les villages situés plus à l'écart, où souvent le retour, non pas seulement quotidien mais même hebdomadaire des salariés pose problème (1). L'absence d'école (2) est une raison supplémentaire pour ceux qui le peuvent d'aller habiter ailleurs avec leur famille. Le résultat : des villages en bonne partie abandonnés - sauf pendant les mois d'été -, et dans lesquels la tranche d'âge des hommes de 20 à 60 ans est presque absente : à Aït-Ali-ou-Abdellah, sur 25 maisons encore habitées, seuls quatre jeunes de 18 à 22 ans résident au village, effectuant de petits travaux à droite ou à gauche en attendant sans doute de pouvoir partir à leur tour ; tous les autres hommes ont plus de 60 ans. Aucun tracteur bien entendu, ni paire de boeufs, ni camionnette (une seule voiture, souvent en panne - elle date de 1967 - pour tout le village), des terres, même en faible pente et à proximité immédiate des habitations, laissées en prairie naturelle. La garde d'une dizaine de vaches locales et de 150 chèvres constitue, avec un peu d'apiculture, la principale occupation de ceux qui sont restés sur place.

Le plus frappant peut-être est l'état d'esprit, marqué par le découragement et l'impression qu'on ne peut rien changer à la situation actuelle, qu'il est inutile d'entreprendre quoi que ce soit de nouveau dans ces conditions, qui nous a

(1) "Ils risqueraient de se trouver bloqués par le mauvais temps", nous expliquait-on à Aït-Ali-ou-Abdellah.

(2) Le taux de scolarisation dans l'ex-commune d'Aneffoun (qui correspond à peu près aux communes actuelles d'Aneffoun et d'Aït-Chaffa) n'était en 1985, selon une étude de la D.A.P. de la wilaya, que de 60% pour les garçons et 30% pour les filles.

semblé caractériser les habitants d'un village comme celui que nous venons de citer, et qui contraste tellement avec l'esprit d'entreprise des agriculteurs du littoral. Comme si le départ de la partie la plus active de leur population avait brisé les ressorts de ces collectivités. Et pourtant les hommes reviendraient, nous affirmaient-on en conclusion, s'il y avait une route, une école, et si nous n'étions pas obligés parfois de transporter les malades jusqu'au dispensaire d'Ait-Chaffa à dos d'âne. C'est-à-dire que les gens, dans les villages mal desservis comme ceux-ci, n'expriment pas leurs besoins prioritaires en termes de mise en valeur agricole mais ressentent la nécessité d'un réaménagement d'ensemble, "intégré", de leur cadre de vie.

La situation est tout autre dans les massifs de l'intérieur dont la densité de population explique que malgré un exode rural et une émigration au moins aussi forts que dans la montagne côtière, il reste presque toujours beaucoup de monde au village.

... ET VILLAGES DES MASSIFS DE L'INTERIEUR

Nous pouvons présenter, à titre d'exemple, les résultats d'une étude effectuée à Ighil Imoula (commune de Tizi-n'-Tleta). A partir de la liste de l'ensemble des hommes du vil-

(1) Certains villages perchés très haut sur les pentes du Djurdjura, par contre, semblent présenter des caractéristiques démographiques - sensibles aussi à travers l'état d'esprit de ceux qui sont restés - proches de celles que nous venons de citer. Par exemple le village de Halouane (commune de Bou-Nouh), relié pourtant au chef-lieu par une route mais qui souffre de l'absence de dispensaire et d'école (l'école primaire est à une heure de marche, l'école secondaire à 1h30. Trois voitures seulement dans tout le village, pas de ramassage scolaire).
- Cf. Annexe I à la fin de ce rapport -

lage (résidents et non résidents) conservée et mise à jour par le bureau de la djemaa, et avec l'aide d'habitants du village qui se sont relayés pour nous fournir les informations complémentaires que nous leur demandions, nous avons procédé à un sondage au 1/5ème en notant systématiquement, pour chacun des adultes masculins de l'échantillon, un ensemble de renseignements portant en particulier sur la résidence, l'activité et l'importance de la propriété. Nous avons ventilé les résultats de ce travail entre plusieurs tableaux que nous commenterons tour à tour.

TABLEAU N°5 : RESIDENCE, ACTIVITES & PROPRIETE A IGHIL IMOULA (Commune de Tizi-n'-Tleta) - Sources : Enquête

5.1 : ACTIVITES DES RESIDENTS (1)				
"Inactifs"(2) de 65 ans et +	Travail régulier (3)	Travail occasionnel	Etudiants, Service National	Total
34%	33%	24%	9%	100%

Effectif de l'échantillon : 139

La proportion des hommes de 65 ans et plus, par rapport à l'ensemble des hommes de plus de 17 ans, est moins forte que dans les villages cités précédemment : avec 1/3 environ, elle est cependant beaucoup plus élevée que la moyenne nationale (moins de 10%), ce qui renvoie ici encore, comme élément d'explication principal, au départ de travailleurs vers d'autres

(1) On a appelé ici résidents ceux qui revenaient au village au moins une fois par semaine.

(2) Il s'agit seulement, bien entendu, d'une catégorie statistique (la plupart de ces "inactifs" en remontreraient à bien des jeunes...)

(3) Cette catégorie est constituée pour 90% de salariés, et en grande majorité d'habitants du village qui vont travailler ailleurs tous les jours et reviennent le soir. Il y a moins de 5% d'agriculteurs parmi eux.

régions et à l'étranger. La répartition des travailleurs réguliers originaires du village (toujours à partir des listes de la djemaa) est d'ailleurs la suivante :

5.2: RESIDENCE DES ACTIFS MASCULINS EXERCANT UN TRAVAIL REGULIER			
Ighil Imoula ou la commune	Ailleurs en Algérie	Etranger	Total
34%	57%	9%	100%

Effectif de l'échantillon : 135

On voit que les 2/3 des actifs disposant d'un emploi permanent - parmi lesquels se trouvent en général les travailleurs les plus qualifiés et les plus dynamiques - résident en dehors du village (1). Considérons maintenant parmi les résidents la seule population masculine active (c'est-à-dire sans tenir compte ni des hommes de 65 ans et plus ni des jeunes qui étudient ou effectuent leur Service National) :

5.3 : TAUX D'OCCUPATION REGULIERE PARMIS LES ACTIFS RESIDENTS		
Travail régulier	Travail occasionnel ou pas de travail	Ensemble
57%	43%	100%

Effectif de l'échantillon : 80

Ce sont peut-être les pourcentages présentés dans ce tableau auxquels on pouvait le moins s'attendre : en effet, pour des raisons historiques (liées au rôle joué par ce village pendant la guerre de libération) et géographiques (proximité de la route nationale et du chef-lieu de commune), il est sans doute

(1) Ils résident en dehors du village et, selon les critères retenus ici, n'y reviennent même pas une fois par semaine.

un peu moins difficile pour les habitants d'Ignil Imoula que pour ceux d'autres villages des massifs de l'intérieur de trouver un travail régulier. Et pourtant, même dans ce contexte relativement favorable, plus de 40% des actifs - en particulier des jeunes - n'exerçaient qu'un travail irrégulier (journalier, manoeuvre) ou n'avaient pas de travail au moment de l'enquête. Les travaux occasionnels concernent rarement l'agriculture, et bien des jeunes donnent l'impression d'avoir peu de contacts avec la terre ; la propriété d'au moins un petit peu de terre est pourtant fréquente au village :

5.4 : PROPRIETE DE LA TERRE (1)					
		Moins de 0,3 ha	0,3 à moins de 0,5 ha	0,5 ha & plus	Total
Propriétaires	<u>42%</u>	(41%)	(27%)	(32%)	(100%)
Héritiers	<u>24%</u>	(62%)	(13%)	(25%)	(100%)
Non propriétaires	<u>34%</u>				
Total	<u>100%</u>				

Effectif de l'échantillon : 230

En commençant par lire les pourcentages soulignés, on constate qu'un tiers des hommes du village ne possèdent pas de terre autre que le terrain sur lequel est bâtie leur maison (avec éventuellement un petit jardin). Parmi les propriétaires(2),

(1) Ce tableau regroupe les résidents et les non résidents, entre lesquels nous n'avons pas constaté de différences significatives du point de vue de la propriété.

(2) Propriétés individuelles ou en indivision regroupées. Dans les cas d'indivision, nous avons pris en compte la part à laquelle chacun aurait droit en cas de partage.

et surtout les héritiers (1), c'est la catégorie des "moins de 0,3 ha" (correspondant à peu près à la rubrique : "moins de deux jours de labours" - aux boeufs - utilisée dans notre questionnaire) qui est la plus répandue. Il s'agit donc le plus souvent, comme à Mechtras, de très petites propriétés(2) et le nombre des agriculteurs ne vivant que de la terre est très faible ; il représente en effet, selon notre échantillon(3), moins de 5% des actifs exerçant un travail régulier. Le jardinage, la récolte des olives, le travail des vergers ou les cultures intercalaires (rares) sont donc pratiqués en grande majorité par des propriétaires qui exercent en même temps une activité non agricole. Mais ici, c'est cette dernière activité qui domine, et nous allons en parler.

(1) Nous avons fait figurer dans le tableau, pour chacun de ces adultes, qui ne sont pas encore à proprement parler, du fait de la présence de leur père, des propriétaires, leur future part d'ayant-droits.

(2) On peut faire un rapprochement entre l'importance des micro-propriétés (par rapport à l'ensemble des propriétés) telle qu'elle ressort de ce tableau et telle que nous l'avions calculée pour la commune de Mechtras (cf. tableau n°2, page 14).

	Ighil Imoula	Mechtras
Propriétaires de moins de 0,5ha	68%	66%
Propriétaires de 0,5ha et plus	32%	34%
Ensemble	100%	100%

Comme les terroirs d'Ighil Imoula et de Mechtras sont limitrophes, la proximité de ces pourcentages n'a rien d'étonnant. Elle est cependant intéressante parcequ'elle constitue un élément de validation de la démarche suivie.

(3) Nous avons d'ailleurs sur ce point complété le sondage par l'inventaire systématique des agriculteurs à plein-temps du village.

"Ouvriers-paysans"

(Le travail de la terre comme complément d'une activité non agricole principale)

Cette catégorie d'exploitations est certainement de loin la plus nombreuse dans la wilaya (mises à part les micro-propriétés). Particulièrement importante dans les massifs de l'intérieur, comme nous venons de le dire, elle se retrouve dans toutes les zones. Il est presque superflu de donner des exemples, tant chacun en connaît.

Citons quand même le cas de ce fonctionnaire à Anasga, qui possède 5 ha, répartis en une dizaine de parcelles, sur les pentes en direction d'Aghrib. Il fait labourer au tracteur les trois parcelles les moins difficiles d'accès (soit un peu moins d'1 ha au total), au prix souvent d'une longue attente : "les tracteurs on les rencontre chaque semaine au marché, ils vous disent "demain, demain je viens chez toi...", mais s'ils venaient, beaucoup de terres seraient labourées. Tout le monde ferait quelque chose !". Le tracteur qui travaille son hectare appartient à un ami, "c'est pour me faire un plaisir" (à 80 DA de l'heure). Bien qu'il ait tendance à minimiser cette activité ("vous voyez, on travaille, on partage le salaire entre les enfants et ces trois parcelles. C'est un pass-temps, ça m'a pris comme ça" - depuis vingt-cinq ans), elle est quand même importante : "cette année, je n'ai acheté ni pommes de terre, ni ail, ni oignons" ; il cultive aussi des fèves et des pois chiches, ainsi qu'un petit jardin en-dessous de sa maison, et l'ensemble de sa production, entièrement autoconsommée, doit lui rapporter à peu près (une fois soustraites les dépenses de labours, d'engrais et de semences) l'équivalent de cinq mois de salaire.

C'est dire le rôle que revêt ce travail agricole pour la vie de la famille, comme dans le cas de la plupart de ces "ouvriers-paysans" (fonctionnaires-paysans, commerçants-paysans, etc.).

Comme la superficie des terres qu'ils cultivent actuellement - dans le cas de la catégorie d'exploitations dont nous parlons pour l'instant - est inférieure à 3 hectares (et souvent bien plus faible), leurs propriétaires ont généralement le temps de la travailler correctement. Pour ceux d'entre eux

cependant qui possèdent également des parcelles non défrichées (nombreuses en particulier dans la montagne côtière) il est certain que dans le cadre d'une perspective de mise en valeur (supposant à la fois l'ouverture de pistes agricoles pour desservir ces parcelles et la disponibilité de moyens de labours adaptés - chenillards, motoculteurs -) se poserait alors le problème d'un choix entre l'agriculture et leur travail régulier non agricole actuel. Mais venons-en maintenant au dernier type de petits exploitants annoncé plus haut, ceux qui perçoivent une retraite.

Les retraités-exploitants

On retrouve à nouveau ici une différence, au moins initiale, entre des retraités qui complètent leurs revenus par le travail de la terre et d'autres - en particulier ceux qui bénéficient de retraites domiciliées en France correspondant à beaucoup de dinars - qui se lancent dans des investissements à rapport différé et décident de consacrer une partie de leurs ressources à remettre en valeur des parcelles longtemps abandonnées. Que leur retraite ne leur suffise pas pour vivre ou leur laisse au contraire un peu d'excédent, ces exploitants malgré leur âge font souvent preuve en effet d'un étonnant dynamisme.

Dans notre premier exemple, dans la commune d'Aït-Chaffa, le travail agricole est associé à la construction d'une maison, sur un terrain accidenté d'un seul tenant envahi par les broussailles. (et qu'on peut évaluer à un peu plus d'1 hectare). Après trente ans de vie à Alger, où ils s'étaient repliés pendant la Révolution et où travaillent et vivent maintenant leurs enfants, ce vieil artisan et sa femme ont décidé de retourner dans la région qu'ils avaient dû quitter il y a trente ans. Plutôt que de reconstruire leur ancienne maison, détruite lors de l'évacuation du village où n'habite plus maintenant qu'une famille, ils ont préféré, à l'instar de la plupart des anciens

habitants, s'installer un peu plus près de la mer. Ils ont été logés provisoirement dans la maison d'un émigré et cet homme de 68 ans s'est attelé depuis trois ans au défrichage manuel (à la pioche, la hachette - pour couper les racines - et la masse - pour briser et extraire du sol les grosses pierres -) d'un terrain travaillé autrefois par sa famille, mettant en culture au fur et à mesure, avec l'aide de sa femme, les morceaux qu'il regagnait sur le maquis. Ensuite a commencé à s'élever une maison de deux pièces, le courageux retraité y travaillant comme manoeuvre aux côtés d'un maçon du village. Quelques rangées de vigne, des figuiers et des amandiers entreront bientôt en production et le vieux couple qui vient enfin d'emménager pourra d'ici peu (lorsque sera achevée la construction du puits entamé cet été), non pas se reposer - on n'imagine guère ces deux-là s'arrêter - mais se consacrer à l'agriculture.

Le personnage central de notre deuxième exemple a 73 ans. Nous avons fait sa connaissance près de Taguemount-el-Djediâ (commune de Ouadhia) où il suivait de près le travail d'une paire de boeufs tirant une araire métallique sur une parcelle très escarpée d'un quart d'hectare environ. "Quand j'avais quatorze ans, j'ai travaillé aussi avec des boeufs" explique-t-il. Il est parti très jeune en France où il a passé la moitié de sa vie avant d'achever sa carrière, à partir de l'Indépendance, dans l'administration à Alger. Il vit là-bas avec sa famille et a décidé cette année de rendre à la culture la première des cinq ou six parcelles qu'il possède. Il a commencé par celle-ci parce qu'elle est en bordure d'une route et veille soigneusement à ce que les boeufs, menés par un jeune laboureur d'Ouadhia, épargnent les oléastres et les merisiers qu'il compte bientôt greffer. Il a même retrouvé quelques plants de vigne encore vivaces, après trente ans d'abandon.

Dans toute la wilaya sont ainsi reconquises çà et là des terres de montagne qui n'avaient plus connu le soc ni la pioche depuis des décennies, mais les sentiers d'autrefois ne conviennent plus aujourd'hui et devraient être remplacés par des milliers de km de pistes agricoles, les boeufs manquent cruellement (moins de 400 paires actuellement au total, selon notre estimation, alors qu'on en comptait encore presque dix fois

plus en 1969 (1)), et les tracteurs à chenilles, qui pourraient parfois les remplacer, font plus défaut encore.

C'est pourtant auprès d'un chenillard (non loin du village de Tigrourine dans la commune d'Akerrou) que nous avons rencontré le troisième re-traité dont nous allons parler maintenant. 78 ans, gandoura immaculée et pioche à la main pour fignoler autour des jeunes figuiers le travail du tracteur. "Moi j'ai une pension, nous dit-il. Je ne suis pas à la merci de la nouvelle génération. J'ai travaillé toute ma vie en France et maintenant c'est grâce à cette pension que je vis". Il possède 8 hectares de terrain en pente mais accessible à un tracteur à chenilles, et a fait défricher l'an dernier, pour commencer, cette parcelle de 3/4 d'ha, sur laquelle il s'apprête à cultiver entre les figuiers de la pastèque et du melon ; en sec, mais avec beaucoup de fumier (il a deux vaches, deux veaux et une génisse). "J'ai un fils (maçon), il a huit enfants et c'est moi qui travaille pour lui !" Un de ses petit-fils (sept ans) se trouve avec lui sur le champ : "heureusement qu'il y a les gosses pour m'encourager à travailler ! Sinon, je me contenterais de prier..."

Le travail du tracteur à chenilles lui revient cher parce que, bien qu'il soit équipé d'une charrue réversible, celle-ci ne porte que deux socs (du même côté) sur quatre, ce qui oblige le tractoriste à des marches-arrière constantes. Ce dernier explique qu'il n'arrive pas à se procurer les socs manquants mais, selon d'autres propriétaires de terre, les trois ou quatre possesseurs de tracteurs de la région sont dans le même cas et se seraient donné le mot pour augmenter ainsi leurs gains.

Après avoir passé en revue ainsi ce qui nous est apparu constituer les principaux types d'exploitations nécessitant le recours à des revenus non agricoles complémentaires, nous arrivons enfin à celles qui peuvent ou pourraient procurer une rémunération suffisante, à elles seules, à ceux qui les travaillent.

(1) Direction départementale de l'Agriculture de Grande-Kabylie, Programme quadriennal de développement, juin 1969. Ce texte indique le chiffre de 5 000 paires de bocufs, mais il faut le réduire pour tenir compte de la diminution du territoire de la wilaya depuis cette date. Ce Programme prévoyait d'arriver à un total de 12 000 paires en quatre ans en finançant les 3/4 de cet accroissement par des crédits agricoles remboursables.

C . L E S E X P L O I T A T I O N S

T H E O R I Q U E M M E N T V I A B L E S

(la moitié de la SAU totale de la wilaya)

Les exploitations dont nous allons parler maintenant sont celles dont la superficie est de 3 hectares au moins. Nous ne prétendons pas, loin de là, que toutes ces exploitations sont viables à l'heure actuelle. Mais 3 hectares en sec nous paraissent constituer, dans les différentes zones de la wilaya, le seuil moyen à partir duquel peut être réalisée une intensification qui permette de dépasser 30 000 DA de revenu monétaire par an.

Il suffit de penser, si l'on imagine les combinaisons culturales envisageables, qu'1 hectare de vigne peut rapporter cette somme à lui tout seul à partir du moment où sa production dépasse 40 quintaux (1), un hectare de cerises aussi (au bout de quelques années de plus il est vrai), que les figuiers peuvent approcher 10 000 DA à l'hectare si l'on y pratique des cultures intercalaires (2), les oliviers aussi

(1) L'ensemble des charges annuelles, y compris l'amortissement des frais de plantation et d'équipement en piquets et fil de fer, ne dépasse pas 10 000 DA/ha. Le produit brut, avec 40 qx/ha à 10 DA le kg, est de 40 000 DA.

(2) Fèves (ou fèveroles pour le bétail) en hiver, p.ex., ou melons en été. Si l'on compte par exemple pour frais deux labours aux boeufs (automne et printemps) à 2 500 DA chacun, 1 000 DA de semences (1 ql de fèves) et 300 DA d'engrais, cela fait en tout environ 6 500 DA de frais. Si le produit brut des figuiers (100 arbres donnant 30 kg chacun) est de 10 qx de figues sèches à 8 DA, soit 8 000 DA, et celui des fèves de 8 qx à 10 DA, soit 8 000 DA également, il reste pour rémunérer le travail de l'agriculteur environ 9 500 DA.

(au bout de plus de temps, là encore), et que 2 000 m² (0,2 ha) de jardinage en sec peuvent dégager un produit brut supérieur à 10 000 DA, comme le montre l'observation suivante :

En bordure de la route qui part d'Aseffoun vers le cap Sigli, une petite portion du talus a été clôturée & transformée en jardin par un pêcheur de la région qui vient régulièrement y travailler, seul ou en famille. Nous avons eu la curiosité d'évaluer combien une telle parcelle, qui mesure 600 m² environ, peut rapporter et un des responsables de la DAD a bien voulu venir procéder à cette estimation. Voici le détail des productions pouvant raisonnablement correspondre aux cultures observées sur cette parcelle, multipliées pour chacune d'elles par un prix raisonnable lui aussi (1) :

1 quintal de fèves à 10 DA/kg =	1 000 DA
50 kg d'oignons à 4,50/kg =	230
3 qx de pommes de terre, à 4/kg =	1 200
8 kg d'ail à 15 DA =	120
15 kg de salade à 10 DA =	150
15 à 20 kg de haricots à 12 DA =	200
4 qx de pastèques à 4 DA/kg =	1 600
	Total: <u>4 500 DA</u>

Le coût des semences et des engrais étant largement inférieur à 1000 DA pour les productions que nous venons de citer, on constate que l'équivalent à l'hectare de la valeur ajoutée de cette parcelle dépasse 60 000 DA. Il est vrai que ce talus, par son orientation, est protégé du vent d'Ouest, et qu'il est garni d'une bonne terre fine.

Qu'on songe enfin que 12 ruches ou 8 lapines peuvent rapporter elles aussi 10 000 DA par an (2). Nous ne prétendons pas, en évoquant ces exemples, que les solutions aillent de soi - nous aurons l'occasion d'insister, au contraire, sur leurs conditions de mise en oeuvre - mais nous avons été si souvent affrontés au cours de l'enquête, notamment lors de discussions avec des jeunes, aux difficultés de ceux qui ont très peu de terre que 3 hectares nous paraissent réellement constituer la base possible d'une exploitation susceptible de nourrir une famille.

(1) Par exemple, bien que certaines productions aient été récoltées pendant la période du ramadhan, nous n'avons pas tenu compte du prix très élevé auquel elles auraient pu être vendues. Nous n'avons pas comptabilisé non plus le persil et le kosbar, qui auraient pu être vendus en bouquets pendant le même mois.

(2) Cf. en annexe les fiches techniques intitulées "Des emplois agricoles pour les jeunes".

Estimation de la superficie totale occupée dans la wilaya par ces exploitations procède du même type de calculs et de rapprochements que pour les catégories précédentes (1). Nous aboutissons à une proportion d'un peu plus de la moitié de la SAU totale -- sans compter parmi ces exploitations les exploitations agricoles collectives (EAC) issues des domaines socialistes, qui occupent 7% du total -- soit 45 à 50 000 hectares. Selon quels critères peut-on opérer un classement, même sommaire, parmi l'extrême variété des exploitations qui occupent cette superficie ?

Le critère de la taille (en nombre d'hectares) semble s'avérer ici plus difficile encore à employer que pour les exploitations des catégories précédentes. Nous verrons en effet -- et les quelques chiffres de produit brut que nous venons de citer le font comprendre -- que pour une superficie égale peuvent être observées de grandes différences de rentabilité en fonction de la quantité de capital investie (matériel agricole, équipements de forage, de pompage ou de retenue d'eau, bâtiments, etc.), ainsi que des techniques de production et des possibilités de commercialisation.

La combinaison d'activités agricoles et non agricoles ne paraît pas non plus jouer un rôle décisif pour départager les types d'exploitations. On rencontre en effet des agriculteurs qui effectuent en même temps d'autres travaux -- non seulement d'une manière occasionnelle mais même à titre permanent (en recourant alors à l'élasticité de la main d'oeuvre familiale) -- aussi bien en bas de l'échelle de revenus agricoles

(1) Cf. note III en fin de rapport.

que nous allons parcourir maintenant qu'à ses degrés les plus élevés (avec à ce moment-là l'utilisation d'un personnel salarié sur l'exploitation). Nous aurons l'occasion d'en citer de nombreux exemples, mais sans pouvoir accorder à cette combinaison d'activités un rôle explicatif décisif.

En définitive, nous en sommes ainsi arrivés à la conclusion que les critères de différenciation les plus pertinents étaient les suivants :

- en premier lieu, le fait que les exploitations dégagent ou non un surplus susceptible d'être réinvesti dans l'agriculture, ce qui implique que la majeure partie de la production de l'exploitation, au lieu d'être principalement autoconsommée, soit destinée à être transformée en argent ; on distingue ainsi des exploitations que nous proposons d'appeler dans le premier cas (absence de surplus) : "exploitations familiales de subsistance", et dans le second : "exploitations familiales marchandes" ;
- en deuxième lieu, parmi les exploitations qui réalisent un surplus, la différence décisive nous semble être celle qui sépare les exploitations ("familiales marchandes") qui utilisent au maximum la main d'oeuvre familiale mais ne vont pas au-delà, sauf exceptionnellement, et celles par contre qui emploient régulièrement de la main d'oeuvre salariée : c'est là le dernier type d'exploitations privées que nous tenterons d'analyser, sous la dénomination d'"entreprises agricoles".

C 1 : LES EXPLOITATIONS FAMILIALES DE SUBSISTANCE

Nous proposons de décrire ici, nous l'avons dit, les exploitations qui, tout en permettant à un agriculteur de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, ne dégagent pas de surplus, c'est-à-dire qu'une fois soustraites à la valeur de la production (produit brut) l'ensemble des charges (y compris la rémunération du travail de l'exploitant et de sa famille), le résultat d'activité (c'est-à-dire le revenu agricole proprement dit) est nul - et même, très souvent, négatif.

En d'autres termes, ces agriculteurs ne s'en sortent qu'au prix de très longues journées de travail et par la contribution de leur famille (femmes surtout, enfants) aux tâches nécessitées par la production végétale et animale. "Si le paysan comptait, affirme un dicton qu'on nous a souvent cité, il ne sèmerait pas..." C'est vrai, en fonction de ce qui vient d'être noté, et faux à la fois, parce que ces exploitants,

- d'une part font généralement preuve - à l'intérieur des contraintes inhérentes à ce genre de vie - d'une grande rationalité (par exemple pour évaluer les avantages et les inconvénients comparés de modifications qui pourraient être apportées à leur système de culture (1)),

(1) Ainsi, au sujet de l'intérêt qu'il aurait à généraliser sur ses parcelles de figuiers les cultures intercalaires d'hiver (les fèves par exemple, évoquées quelques pages plus haut), un agriculteur, sans contester l'augmentation de produit brut qui pourrait en être obtenue, et au courant par ailleurs de l'avantage de cette culture dont le lacin de radicules reste en terre quand on récolte les fèves sèches et se transforme en humus, nous faisait remarquer que cette récolte tardive repousse les labours de printemps à un moment (fin mai) où
(SUITE DE LA NOTE PAGE SUIVANTE)

- et d'autre part ressentent souvent très clairement l'importance du sur-travail, par rapport aux exigences normales d'un travail salarié, qu'ils sont obligés de fournir.

Par exemple cet homme d'une cinquantaine d'années que nous avons rejoint à une heure de marche de son village (commune d'Asci-Youcef), sur les derniers contreforts du Djurdjura où il gardait ses moutons. Après 13 ans de travail en France, il est revenu à la mort de son père cultiver les 2 ha dont il héritait, augmentés par l'achat d'1 ha supplémentaire sur les piémonts (azaghar). Il a acheté en même temps des boeufs, une vache, quelques moutons et a travaillé 12 ans comme cela, tout en se louant comme journalier. En 1980, ayant l'occasion d'être embauché par la SONAGTER à Alger, il a lâché la terre ; mais au bout de quatre ans, constatant qu'il n'arrivait pas à faire vivre les siens ("on peut pas vivre à Alger: tu gagnes 5 000, tu manges 3 000 ! Mieux vaut gagner moins et rester près de ses enfants"), il s'est de nouveau consacré à ses parcelles, louant en plus 2 ha sur lesquels il cultive du fourrage en intercalaire. Il laboure à la journée avec ses boeufs, garde une vingtaine de brebis, travaille ses oliviers et ses figuiers, récolte son fourrage et cultive avec sa femme le jardin familial, réussissant ainsi à gagner ou produire en tout l'équivalent de 5 000 DA par mois (dont la moitié provenant du travail avec les boeufs). Nous lui avons demandé pour finir s'il ne regrettait pas d'avoir quitté la SONAGTER :

"- Ah si ! C'est un travail difficile, c'est difficile quand c'est un seul qui travaille toujours, avec les boeufs, les moutons..."

Pour évaluer la place occupée par les exploitations familiales de ce type dans la wilaya, on pourrait en principe se fonder - par défaut - sur un dénombrement comme le Recensement général de l'agriculture de 1973 qui fournit pour chaque zone le pourcentage d'exploitations mécanisées. Aucun des agriculteurs de cette catégorie que nous avons rencontrés ne possède en effet

(Suite de la note de la page précédente :) la terre est souvent trop dure pour les boeufs, et que si on récolte les fèves plus tôt (donc fraîches) on en a trop pour la consommation familiale, d'autant plus que les parcelles de figuiers sont généralement situées assez loin de la maison près de laquelle on cultive toujours un carré de fèves à consommer au fur et à mesure des besoins. C'est dire qu'un changement en apparence aussi limité (culture des fèves entre les figuiers) suppose des modifications

(SUITE DE LA NOTE PAGE SUIVANTE)

de tracteur, à la fois parce qu'un tel investissement (70 000 DA au prix taxé - plus de 180 000 au marché noir -) dépasse les possibilités financières de la plupart de ces exploitants, et parce que lorsque l'un d'entre eux, d'aventure, a réussi à en obtenir un, il trouve aussitôt des possibilités suffisantes de l'utiliser hors de son exploitation (pour labourer, récolter du fourrage ou faire du transport) pour commencer à réaliser des gains supplémentaires qui jouent le même rôle que l'obtention d'un surplus agricole (nous en citerons d'ailleurs un exemple plus loin). Le problème est que, si nous avons jugé les données du RGA sur la répartition des exploitations selon leur taille assez proches des résultats partiels que nous avons nous-mêmes recueillis pour pouvoir être utilisés comme base d'une estimation qui vaille pour l'ensemble de la wilaya, il semble bien par contre que le degré de mécanisation de ces exploitations ait trop changé depuis quinze ans pour que l'on puisse sur ce point se fier aux chiffres qu'il présente (1).

(Suite de la note de la page précédente :) dans le fonctionnement de l'exploitation (dans ce cas-là, la disposition de moyens de culture plus performants, comme de bons motoculteurs de montagne).

(1) Selon le RGA, la répartition pour chaque zone des exploitations mécanisées parmi l'ensemble de celles de 3 ha et plus serait la suivante (en % de superficie du secteur privé) :

ZONES	Explo. mécanis.	non mécanis.	Total
I	57%	43%	100%
II	-	100%	100%
III	21%	79%	100%
IV	11%	89%	100%

Sources : Tableaux du RGA regroupés selon la démarche exposée en note (III) à la fin du rapport.

Comme le mouvement général n'est certainement pas de déséquipement, mais qu'il y a eu au contraire un accroissement sensible du nombre des tracteurs, ces chiffres peuvent au moins être considérés comme des planchers. Nous avons constaté par ailleurs que certains des chefs d'exploitations qui dégagent un surplus ne possédaient pas eux-mêmes de tracteurs, mais en louaient, ce qui veut dire que les exploitations familiales de subsistance ne constituent pas la totalité des exploitations non mécanisées.

Il serait trop problématique de prétendre à partir de ces seules indications aboutir à une estimation globale de la place des exploitations familiales de subsistance dans la wilaya. Ce qu'on peut affirmer par contre, c'est que dans la zone des plaines et piémonts elles constituent une minorité occupant certainement moins du tiers et probablement moins du quart de la SAU totale des exploitations de 3 hectares et plus, tandis qu'elles sont largement majoritaires dans l'ensemble des zones montagneuses (au moins les 2/3 de la SAU des exploitations de 3 ha et plus). Les problèmes auxquels sont affrontées ces exploitations sont d'ailleurs plus lourds en montagne qu'en plaine, de sorte que la description de leurs difficultés que nous allons faire maintenant sera en même temps, dans une large mesure, celle des principaux problèmes actuels de l'agriculture de ces zones.

Les difficultés de l'agriculture de montagne

a) Le manque de moyens de labours

C'est là une question irritante parce que, lorsqu'on y réfléchit d'un point de vue global, on constate que le parc total

de tracteurs de la wilaya devrait largement suffire au travail de l'ensemble de la surface agricole utile. Il n'y a pourtant pas de commune, parmi celles où s'est déroulée l'enquête, où ce problème n'ait été soulevé, et ce que les agriculteurs demandaient la plupart du temps ce n'était pas l'achat mais seulement la location d'un tracteur, une journée de temps en temps. Le matériel de traction en effet est mal réparti, relativement abondant en plaine (quitte à ce que certains enferment leur tracteur dans leur garage comme un bijou qu'il vaut mieux utiliser le moins possible, de peur de l'abîmer) - et dans ces régions il semble bien qu'en proposant 100 DA de l'heure on finisse toujours par obtenir la venue d'un tracteur, même s'il faut souvent attendre un peu - mais beaucoup plus rare en montagne.

Les propriétaires de tracteurs, qui ont beaucoup d'occasions plus avantageuses, et souvent moins éloignées, d'utiliser leur matériel hésitent à se déplacer et ne le font parfois qu'avec un tel retard que la production risque d'en être compromise. : "l'année dernière j'avais trouvé la vesce-avoine, mais j'ai dû attendre jusqu'au 31 décembre pour semer", raconte un agriculteur d'Aghrib ; "et moi, elle est toujours dans le sac !" ajoute un autre ; "trois fois le tracteur m'a donné rendez-vous, trois fois j'ai amené du café et un casse-croûte pour rien ; quand il est finalement venu, il n'a travaillé que quatre heures, et pour finir le reste de ce que je voulais qu'il laboure, il n'est pas revenu..." (même commune, à 100 DA de l'heure pourtant).

Le matériel de labours manque à tel point que ce problème annule presque la différence entre zones de montagne, du

point de vue de la proportion des terres potentiellement cultivables par rapport à la SAU (1) : les agriculteurs de la montagne côtière, pour qui en général la terre ne constitue pas un "facteur rare" puisqu'ils possèdent souvent des parcelles de maquis susceptibles d'être remises en culture pour accroître la SAU de leurs exploitations, rencontrent de telles difficultés pour y procéder qu'ils ne sont en fait guère mieux lotis que les agriculteurs des massifs de l'intérieur qui disposent chacun de deux fois et demi moins de terres à défricher. Ces derniers de leur côté n'arrivent pas à faire labourer la majeure partie de leurs vergers d'oliviers, classés pourtant en "surface agricole utile".

L'augmentation importante de la production qui résulterait de la mise en culture de l'ensemble de ces terres peu ou pas travaillées actuellement se trouve ainsi gravement freinée par :

- la mauvaise répartition et la sous-utilisation des tracteurs pneumatiques ;
- le manque de tracteurs à chenilles (qui présentent l'avantage que leur fonction agricole ne peut être détournée au profit du transport mais exigent tracteur pneumatique et porte-tracteur pour pouvoir être déplacés par la route) ;
- l'absence totale de motoculteurs de montagne, plus efficaces que l'araire et pouvant comme elle être employés sur forte pente ;

(1) On se souvient que les "pacages & parcours, y compris les terres non défrichées et les broussailles" sont en zone II 2,7 fois plus importants que la SAU, au lieu de 1,2 fois seulement en zone III (cf. tableau n°1, page 3).

+ la rareté des paires de boeufs, qui d'ailleurs sont d'une rentabilité souvent aléatoire puisqu'ils reviennent quatre à six fois plus chers à l'hectare que le tracteur (1). Un bon exemple en est fourni par un agriculteur de la commune d'Azeffoun qui malgré ses boeufs laisse pratiquement inculte la moitié de ses propres terres :

Cet exploitant possède en effet 8 ha, dont 4 assez proches de la route à côté de laquelle il a construit sa maison, et qui sont les seuls qu'il travaille (en plus, une dizaine de brebis sont gardées par d'autres membres de la famille). Il consacre au travail de la terre un mois pour les labours d'automne, une semaine pour ceux de printemps et une quinzaine de jours en été, en plus des vendredis et d'un jeudi sur deux, et travaille à la journée le reste de l'année aux Ponts-et-Chaussées (soit environ dix mois par an). C'est de ce salaire et de la vente des agneaux que proviennent la quasi-totalité des revenus monétaires de cet agriculteur (35 à 40 000 DA, à côté d'une production végétale qu'on peut estimer à 20 à 25 000 DA) - les quelques jours de labours qu'il effectue avec ses boeufs en dehors de son exploitation lui servant à "rembourser" (2) le travail de l'associé qui suit l'araire pioche à la main, et c'est ce qui explique qu'il tienne à ne pas l'amputer davantage. Il possède pourtant 4 ha supplémentaires (en deux grandes parcelles et trois petites) situés plus haut dans la montagne mais estime, à regret ("j'ai honte de laisser des terres non travaillées"), que la production qu'il pourrait en obtenir n'est pas équivalente aux deux mois environ de travail (entre les labours de ces parcelles, le "remboursement" en labours de l'associé et les autres journées nécessitées par ces cultures) qu'il lui faudrait y consacrer. Nous reviendrons plus loin sur cet exemple, caractéristique d'une exploitation orientée principalement vers l'autoconsommation ; retenons-en pour le moment le caractère incertain,

(1) Dans le cas du blé, si l'on compte par hectare 250 DA de semences, 200 DA d'engrais et 2 500 DA (5 jours à 500 DA) pour les boeufs, soit en tout près de 3 000 DA, on voit qu'avec un rendement moyen de 10 quintaux, et même en estimant la valeur de la production à 350 DA le quintal (car il y a une préférence pour acheter le blé produit sur place, plutôt que de la semoule à 250 DA), l'agriculteur ne gagne pas grand chose.

(2) Dans la région d'Azeffoun, l'équivalence est actuellement d'une journée de labours pour trois journées de manoeuvre.

même pour un agriculteur qui les possède, de la rentabilité de labours aux boeufs.

Il semble qu'on assiste pourtant actuellement à une légère reprise de ce type de labours. Dans la commune de Mechtras, par exemple, nous ont été signalés deux cas d'hommes âgés qui ont acheté une paire de boeufs et l'ont confiée à un associé, selon un contrat d'association fondé sur la division en trois parts du prix demandé pour chaque journée de labours : un tiers allant au propriétaire des boeufs (la rémunération du capital), un tiers au laboureur pour son travail, le dernier tiers étant affecté à la nourriture des animaux (1). Dans la commune d'Aghrib, nous avons rencontré près du village d'Agachen un autre cas tout récent de retour au labours avec des boeufs :

Maçon à son compte, cet homme encore jeune s'est aperçu que "les gens cherchent à labourer et ne trouvent pas". Il a acheté cet hiver une paire de taurillons de deux ans (25 000 DA), une araire (1000 DA) et avec un associé (avec qui il partage le prix des journées de labours : 250 DA pour chacun) ils travaillent chez des propriétaires de la région tout en dressant l'attelage ("s'ils étaient dressés, je ne serais pas obligé de marcher devant eux"). La nuit on les laisse en liberté dans le maquis : comme il y a beaucoup d'herbe (l'entretien se passe en avril), si on les laisse suffisamment loin des jardins ils ne viennent pas y faire de dégâts pour l'instant. À la fin de la campagne, les animaux seront enlevés quelques mois à l'étable, nourris de fourrage et de frêne à volonté, ainsi que de son, en continuant à ne pas les castrer pour qu'ils ne maigrissent pas. Le propriétaire compte les revendre 40 000 DA - la différence par rapport au prix d'achat étant due à la fois au dressage et à l'accroissement de poids des animaux. Une "prochaine promotion" sera achetée en automne (2).

(1) Une paire de boeufs achetée 40 000 DA et travaillant une moyenne de 100 jours par an à 400 DA rapporte ainsi :

$$\frac{100 \times 400}{3} = 13\ 300 \text{ DA au propriétaire, soit une rémunération annuelle du capital de } 33\%.$$

(2) On peut estimer comme suit le gain du propriétaire :

$$\therefore \frac{\text{Prix de 50 jours de labours (3)} \times 500}{2} = \dots 12\ 500 \text{ DA}$$

SUITE DES NOTES PAGE SUIVANTE

(nous en avons déjà parlé (1)). Le besoin de pistes agricoles est encore plus grand : on peut affirmer en effet qu'en montagne la grande majorité des parcelles ne peuvent être atteintes actuellement qu'à pied ou à dos d'âne ou de mulet. C'est là un obstacle à la mise en valeur au moins aussi important que le manque de moyens de labours :

- pour le travail à la main lui-même (on hésite à aller travailler fréquemment une parcelle située à une heure de marche, alors que s'il existait une piste on y serait en dix minutes en mobylette) ;
- pour les labours aux boeufs, à cause du transport de la récolte : les choses qu'on est prêt à accomplir dans la vie quotidienne ne sont plus les mêmes qu'autrefois, et si l'on admet encore de dépenser 2 500 DA pour cultiver du fourrage, par exemple, avec des boeufs, on imagine plus difficilement de faire 20 à 25 aller-retour de deux heures à côté d'un âne pour en ramener les bottes jusqu'à la maison ;
- pour toutes les formes mécaniques de labours, bien entendu (y compris les futurs motoculteurs, qui devront pouvoir être transportés à pied d'oeuvre) ;
- pour la prévention contre le feu (par voie de conséquence), chacun sachant à quel point le développement des broussailles entre les arbres facilite les incendies. Au point que les vergers, qui ont déjà subi de grandes destructions pendant la guerre de libération, continuent à perdre du terrain, comme l'indiquent d'ailleurs les

(1) Voir plus haut pages 30 à 32.

statistiques (1). Même des oliviers plantés depuis moins de dix ans ont brûlé l'été dernier. Le développement du réseau de pistes agricoles de la wilaya s'avère ainsi décisif autant pour la protection du verger existant que pour ses possibilités d'extension.

La construction de ces pistes est en effet intimement liée à la mise en valeur de terres autrefois cultivées et qui se trouvent maintenant :

- soit reprises par les broussailles - cas fréquent dans la montagne côtière ;
- soit en prairie naturelle mais avec une très faible fertilité nécessitant, pour être restaurée, un travail du sol en profondeur (rootage): comme par exemple les terres lourdes de piémont entre Ait-Bouadou et Agouni-Gueghrane.

Toutes les opérations de mise en valeur sur fonds publics réalisées depuis trois ans (sur près de 1500 ha au total) se sont accompagnées d'aménagements de pistes agricoles qui permettent l'accès à ces terres ; l'ouverture de ces voies est peut-être plus importante encore que les travaux de mise en

(1) Si l'on compare pour chacune des trois zones de montagne la distribution des cultures en 1973 (résultats du Recensement général de l'agriculture présentés dans le document du Secrétariat d'Etat au Plan consacré à la wilaya de Tizi-Ouzou) - compte-tenu bien entendu de la modification des limites de la wilaya survenue depuis cette date - et en 1985-1986 (dernières statistiques de la DDAHA), on constate :

- l'accroissement des superficies consacrées au maraîchage ;
- une relative stabilité des fourrages et des légumes secs ;
- le recul de la céréaliculture ;
- et surtout une nette diminution de l'arboriculture, qui semble signifier que beaucoup de vergers de montagne considérés encore comme productifs en 1973 sont classés aujourd'hui, faute d'entretien pendant toutes ces années, en "pacages et parcours".

valeur eux-mêmes : depuis quelques années, on observe en effet souvent des propriétaires de parcelles de maquis situées près d'une route ou d'une piste payer eux-mêmes les frais d'un défrichement au bulldozer (de 10 à 15 000 DA l'ha selon les terrains, rootage compris) (1). On peut en conclure, comme l'ont fait plusieurs de nos interlocuteurs (exploitants ou techniciens agricoles) que lorsque l'on se trouve en présence d'une vaste superficie retournée à la broussaille (2), il suffirait que l'Etat la traverse de pistes agricoles pour qu'on assiste en peu de temps à son défrichement et sa remise en culture à l'initiative et aux frais des propriétaires eux-mêmes. Dans les différents cas que nous avons pu suivre de près (3), la répartition de ces terres entre les habitants des villages ou hameaux concernés a été effectuée à l'amiable par les communautés villageoises elles-mêmes. Les problèmes, quand il y en a, se situent à l'étape suivante, celle des conditions de reconnaissance par les autorités des nouvelles propriétés ainsi délimitées (4). Même quand ces questions foncières sont réglées, se posent de toute façon aux propriétaires de parcelles nouvelles, comme à l'ensemble des agriculteurs de ces régions, des problèmes causés par la géographie :

(1) Un exemple spectaculaire en est fourni par la transformation en quelques années de certaines portions des abords de la N24 du littoral.

(2) Tout un versant par exemple, comme celui qui s'étend du village d'Agachen à celui de Tiouidiouine, à l'Ouest de la route descendant d'Aghrib vers la mer.

(3) C'est-à-dire la mise en valeur des berges des oueds Mlata et Sidi Khelifa (commune d'Azeffoun) et les défrichements spontanés des régions d'Idjer Menane (commune d'Ait-Chaffa) et de Cheurfa (commune d'Aghrib).

(4) Certaines de ces propriétés spontanément défrichées sont menacées par une extension urbaine ou touristique, d'autres pourraient être accordées en APF mais à des conditions qui paraissent parfois injustes : on donne 3 ha à un agriculteur qui en possède déjà 40, ou 7 ha à un officier de réserve, mais on en refuse 0,80 à un ouvrier communal parce que les textes interdisent les cumuls...

c) L'isolement par rapport aux pôles administratifs et économiques

Le fait, pour les exploitants de montagne, d'être situés à l'écart des centres d'intervention et de distribution étatiques (Délégations agricoles de daïra et services vétérinaires, antennes de service et d'approvisionnement (CASSAP), agences bancaires (BADR), installées au niveau des daïrate ou destinées à l'être (1), sièges des coopératives spécialisées, (2) plus éloignés encore (2)) leur rend difficile de bénéficier des services et de l'approvisionnement organisés par l'administration. Même des produits largement diffusés comme les semences en général (3) et les engrais ne sont pas disponibles en permanence au niveau des antennes CASSAP, et plus on habite loin plus il est difficile d'être présent au bon moment, même au prix de beaucoup de temps et d'argent (cars, taxis) ; il y a des jours où un grand nombre d'agriculteurs se présentent à la fois ("pour obtenir des semences, il faut une hache avec soi !"), et sont parfois témoins, racontent-ils, d'injustices dans la distribution.

La tension est moins vive en ce qui concerne les engrais et les produits de traitement (il est vrai, pour ces derniers, qu'il y a un tel manque de pulvérisateurs que beaucoup d'ex-

(1) Les nouvelles daïrate en sont souvent encore à attendre certaines de ces installations. La daïra d'Azeffoun, par exemple, n'est encore pourvue ni de vétérinaire ni d'agence bancaire, et la DAD n'est équipée ni du téléphone ni d'électricité.

(2) Draa-ben-Khedda pour l'élevage, l'aviculture, la production laitière et les céréales et légumes secs ; Tadmaït pour la pépinière et la production oléicole, Isser pour l'apiculture. Il n'y a que le matériel agricole à Taboukert est moins éloigné de la plupart des villages de montagne.

(3) Mise à part l'avoine, qui manque régulièrement au niveau de la wilaya elle-même.

exploitants familiaux ne songent même pas à traiter leurs arbres), très forte par contre en matière de son et d'aliments concentrés pour animaux. Il est vrai qu'il s'agit là d'un problème très particulier :

Dans ce domaine en effet les tensions ne viennent pas seulement de problèmes de répartition entre antennes ou de l'éloignement des agriculteurs, mais d'un déséquilibre durable entre les quantités fournies par l'Etat (à base d'importations) et les demandes des éleveurs. Cette demande demeurera supérieure à l'offre tant que l'élevage sans sol (1) - qu'il s'agisse d'aviculture ou de gros bétail - restera plus rémunérateur que l'élevage "normal", c'est-à-dire dont les animaux sont nourris par les productions de l'exploitation ou en les faisant paître au dehors. Cette sorte de "rente - non pas de situation mais de production" des éleveurs sans sol ne durera certainement pas éternellement, elle a d'ailleurs déjà été bien écornée depuis quelque temps :

- en ce qui concerne les bovins, parce que le son et l'aliment concentré sont de plus en plus difficiles (2) à se procurer en quantités suffisantes pour qu'on puisse se passer d'acheter du fourrage (lequel a atteint de son côté cette année des prix inconnus jusque-là (3) et va sans doute grimper encore);
- pour l'aviculture, par l'augmentation du prix des aliments depuis quatre ans - la dernière hausse est survenue en février dernier -, alors que le prix des oeufs et celui d'achat du poulet vif par la COPAWI demeureraient relativement stables, et par la réduction des quantités attribuées (4).

(1) On désigne ainsi l'élevage réalisé par des exploitants qui nourrissent exclusivement leurs animaux avec des produits qu'ils achètent.

(2) Théoriquement, c'est même impossible, puisque chaque éleveur n'a droit en principe qu'à une certaine quantité d'aliment par animal.

(3) 80 DA la botte au moment de la récolte.

(4) Les pondeuses n'ont plus droit à de l'aliment que pour 14 mois - au lieu de 17 auparavant -, et les poulets pour 60 jours.

On peut remarquer d'autre part que les attributions actuelles de vaches laitières ou de chèvres sélectionnées sont subordonnées à l'existence dans l'exploitation d'une superficie suffisante pour fournir les deux tiers de la consommation de ce cheptel (1).

Les difficultés dues à l'éloignement sont particulièrement prononcées lorsque des éleveurs ont besoin de faire soigner leurs bêtes. Il s'agit d'abord de trouver le vétérinaire (2), qui est généralement seul à avoir la charge de toute une daïra, et de plus se trouve responsable de bien d'autres tâches (prophylaxie, contrôle des denrées alimentaires). Il faut souvent revenir plusieurs fois : "J'avais une vache malade, je suis allé trois fois à Azasga, le vétérinaire n'était pas là. La quatrième fois, il était là avec six personnes qui attendaient ; il m'a dit : il faut revenir avec la vache à 17 heures. Quand je suis revenu il était occupé, et à 18 h 15 la vache est morte" (Ifigha).

Ces difficultés sont encore aggravées par le fait que les vétérinaires ne disposent d'aucun véhicule de service : si leurs soins sont gratuits, les médicaments et surtout leur déplacement sont à la charge des éleveurs, ce qui entraîne souvent des notes relativement importantes pour de simples consultations).

(1) Il faut signaler, à la fin de ce passage consacré à l'élevage sans sol, les inconvénients provoqués dans certaines régions par la multiplication et la dispersion des poulaillers industriels. Aux alentours d'Ighil Mahni par exemple (commune d'Aghrib), les oueds sont si pollués que les bêtes ne peuvent y boire : "s'ils boivent là-bas ça y est, ils sont foutus !"

(2) Toujours du secteur public actuellement, en l'attente de textes d'application réglementant l'installation de cabinets privés.

tions (1).

Problèmes de commercialisation

Il ne faut pas oublier enfin combien l'éloignement de beaucoup d'exploitants par rapport au chef-lieu de leur commune, simplement, qui est aussi en général le plus proche endroit où peut être vendue leur production, leur complique des opérations apparemment très faciles, comme de vendre un cageot de navets ou de courgettes. C'est le cas pour les hameaux de la montagne côtière en particulier, où n'existent souvent qu'un tout petit nombre de véhicules qui fixent leur prix : 150 DA par exemple pour un aller-retour en camionnette d'Ibahrissen ou de Tigrine jusqu'à Azeffoun (une vingtaine de km, dont 6 de piste). On comprend que les agriculteurs ne soient pas incités à aller porter de temps en temps un cageot au marché (2). Souvent ils louent la camionnette une seule fois par an, deux ou trois semaines avant l'Aïd ces années-ci, pour aller vendre leurs agneaux ou chevreaux.

(1) Ces coûts particulièrement lourds pour les éleveurs de montagne concernent aussi les exploitants des plaines et piémonts. Un éleveur d'Aït-Bouadou nous a raconté par exemple avoir fait appel plusieurs fois de suite au vétérinaire pour tenter de sauver un taurillon. Au bout d'une semaine il en avait pour 1 450 DA (et le taurillon malheureusement est mort quand même).

Trois formules existent pour les déplacements : ou bien on conduit les animaux chez le vétérinaire, ou bien on va le chercher (avec un taxi par exemple), ou bien, s'il a un véhicule personnel, il facture à l'éleveur le prix de la course.

(2) Et en plus, une fois arrivé au chef-lieu, les commerçants auprès de qui l'agriculteur d'un de ces villages essaie d'écouler ses légumes profitent de son éloignement pour les lui acheter à bas prix : "souvent les commerçants d'Azeffoun nous guettent : ils savent qu'on ne pourra pas ramener la marchandise..." (Ibahrissen).

d) Cultures menacées, et mises en cause de l'agriculture

Sangliers et porc-épics

Ce serait une grande lacune de vouloir évoquer les principaux problèmes de l'agriculture de montagne sans mentionner les dégâts causés par les sangliers et les porc-épics. On traite parfois de cette question un peu à la légère, parce qu'on l'envisage seulement du point de vue des dommages causés aux cultures existantes : c'est d'ailleurs déjà un gros problème ; pourtant, et bien des agriculteurs sont obligés de passer de véritables nuits de garde : "chaque fois que j'ai une récolte proche, je dors dans les champs, avec un bidon à frapper pour éloigner les bêtes" (Zekri). Les gens cependant arrivent en général à défendre l'essentiel des champs dans un certain périmètre autour des villages ou des hameaux.

Dès qu'il s'agit pas contre de parcelles situées plus à l'écart, particulièrement lorsqu'elles sont isolées (1), ces animaux causent de tels ravages qu'ils exercent un effet véritablement dissuasif : "Cette année, cultivez le plus possible de fèves et de foin (pour être moins dépendant des distributions d'aliment concentré), conseillait par exemple un vulgarisateur à un agriculteur qui venait d'acheter des chèvres sélectionnées. - Pour les fèves, oui, mais l'orge en grain on ne peut pas, à cause des sangliers" (Aït-Ouchène, commune d'Aghrib). Et encore, à condition de récolter les fèves fraîches : fèves sèches, haricots, pois-chiches, len-

(1) Lorsque beaucoup de champs sont cultivés non loin les uns des autres, les dégâts causés par les animaux sont plus ou moins dispersés ; ce n'est pas le cas des champs isolés.

tilles, blé, orge, maïs, pommes-de-terre (1) sont si appréciés des sangliers ou des porc-épics que personne ne se risque à en cultiver dans certaines zones de montagne. Le seul remède, en attendant une extension collective des périmètres cultivés, consiste à entourer les champs de grillage. Mais cela coûte très cher actuellement (près de 25 000 DA pour enclôre un hectare (2)), de sorte qu'il paraîtrait très utile, soit de vendre du grillage à prix réduit dans les antennes CASBAP (comme on le fait pour le fil de fer ou les films plastiques), soit au moins d'inclure cet équipement dans la liste de ceux qui peuvent bénéficier de crédits bancaires.

L'avancée collective des parcelles reconquises sur les broussailles est attendue également pour une autre raison : elle permettra d'instituer une sorte de réglementation collective du pacage dans ces zones. Tant que les défrichements et les remises en culture ne sont le fait que de quelques "pionniers", les éleveurs de la région, qui voient plutôt d'un mauvais oeil

(1) Même les domaines socialistes sont parfois touchés, comme à Miata (domaine Fellag) il y a quelques années, où 2 ha de pommes-de-terre avaient été complètement détériorés. Il semble qu'il n'y ait, à être dédaignés par les sangliers ou les porc-épics, que l'ail, l'oignon, les navets et les carottes. Et ce n'est même pas une garantie : nous avons eu l'occasion de voir une pépinière d'oignon retournée de fond en comble : les sangliers cherchaient juste, apparemment, à remuer la terre.

(2) Le rouleau de 25 x 1,50 m de grillage coûte 1 000 DA, ce qui représente pour 400 m 16 000 DA. 360 piquets de 2 m sont nécessaires, sciés par les agriculteurs dans des cornières de 6 m coûtant 70 DA pièce, ce qui fait pour 120 cornières 8 400 DA. Total : 24 400 DA, et nous n'avons même pas compté le fil de fer.

ce qu'ils considèrent comme des empiètements sur leurs terrains de parcours habituels, et ont souvent l'habitude de laisser le gros bétail paître sans surveillance (1), paraissent fréquemment raisonner comme si c'était aux agriculteurs de protéger leurs cultures et non aux propriétaires de bétail de les empêcher d'y entrer : "J'avais planté 60 oliviers qui ont été plusieurs années de suite broutés par des boeufs. Une fois j'ai fait payer 500 DA à quelqu'un mais je n'avais pas la conscience tranquille et quinze jours après je suis allé lui rendre son argent. Une autre fois, la même chose. Si c'est pour te créer des ennemis, te battre et à la fin tu te retrouves en prison, c'est pas la peine..." (Ighil Mahni) (2).

Une autre cause d'incertitude concerne les rapports de l'agriculture et de l'élevage avec le domaine des forêts. Le patrimoine forestier proprement dit de la wilaya représente un capital qu'aucun technicien agricole ni responsable communal, parmi tous ceux que nous avons rencontrés, ne propose de réduire. Les mises en cause qui s'expriment ont trait aux franges récemment peuplées d'arbres et aux parties non boisées de ce patrimoine.

1. Reboisements abusifs (?)

A la suite d'un contrat signé avec un bureau d'études espagnol et portant sur la délimitation de 20 000 ha de reboisement industriel, dont 15.000 dans la wilaya de Tizi-Ouzou, les

(1) Comme les taurillons cités plus haut (page 52).

(2) "Qu'est-ce qui est le pire, demandions-nous au même agriculteur à ce moment-là. - Les boeufs c'est de temps en temps, tandis que les sangliers c'est chaque nuit."

travaux de plantation en eucalyptus (surtout) et pin d'Alep (1) ont commencé en 1977 (2) et ont concerné un peu plus de la moitié du programme prévu. La réalisation des banquettes a été menée bon train, sans que l'on se préoccupe trop du statut juridique des terres traitées - il faut se souvenir aussi qu'à cette époque l'agriculture de montagne était généralement considérée comme tout à fait secondaire, aussi bien par l'administration que par les propriétaires (3) - et parfois sans même que l'on tienne compte des protestations des habitants des villages : "j'avais une bonne parcelle là-bas, j'ai essayé de les arrêter mais je n'ai pas réussi : dès que je reviens à la maison ils plantent..." (Ibahrissen). Dans un autre village, l'avancée des bulldozers sur les terrains privés n'a pu être stoppée, au dernier moment, que parce que le président de l'APC en était lui-même originaire et est intervenu personnellement. A Tigrine, même le cimetière a été reboisé ("on pourrait leur faire un procès, c'est presque... un péché").

(1) D'après les ingénieurs rencontrés, ce serait une erreur : l'eucalyptus stérilise progressivement le sol, au point que l'érosion risque de reprendre... On aurait bien mieux fait de restaurer l'essence originelle : le chêne-liège, qui lui au contraire est accompagné de tout un cortège floristique (par exemple la cytise, qui est une légumineuse et fabrique donc de l'azote).

(2) La croissance dure dix ans, et une première coupe a eu lieu effectivement à Tigrine, destinée à l'unité SNLB de Bejaia.

(3) Beaucoup de ces derniers, de plus, étaient absents à l'époque. Il s'est produit un certain retour depuis, mais quand ils sont revenus il était trop tard.

On comprend que s'expriment actuellement au sujet de ces terres de nombreuses revendications dans les communes concernées (Aseffoun, Ait-Chaffa et Aghrib en particulier).

2. Possibilités de pacage dans certaines parties du domaine forestier

Le pacage des troupeaux est d'une manière générale l'objet d'un contrôle de plus en plus étroit dans une grande part du domaine forestier. Dans le Djurdjura les interdictions concernent en particulier les parties du massif les mieux préservées (1) ; dans les forêts de l'Est le contrôle semble un peu moins sévère quand il s'agit d'arbres âgés mais draconien après les coupes de chênes ou d'eucalyptus (pour laisser aux arbres la possibilité de repousser) ainsi que dans les forêts incendiées (pour la même raison) (2). La tendance d'ensemble, de toute façon, est à la limitation de la charge en cheptel du domaine forestier : une campagne de sensibilisation sur ce thème a été menée récemment dans toutes les communes du Djurdjura et a beaucoup inquiété les éleveurs locaux.

Pour compenser cette limitation du pacage, certains responsables locaux souhaitent la création de zones de mise en valeur sur certains des terrains non boisés et demandent un recensement des sites susceptibles d'être attribués dans le cadre de l'accès à la propriété foncière (APF). Ils soulignent le double intérêt que représenteraient de telles mesures,

(1) Dénommées "réserve sauvage", "réserve intégrale" et "zone de faible croissance" - les deux autres zones étant la "zone-tampon" et la "zone périphérique".

(2) Cette dernière interdiction paraît d'autant plus justifiée que les bergers provoquent souvent délibérément des incendies des zones de maquis, lesquels se propagent parfois jusqu'aux forêts.

à la fois pour les agriculteurs bénéficiaires, dans ces zones où existent énormément de points d'eau, et du point de vue de la lutte contre les incendies : "la forêt brûle chaque année ; nous demandons aux citoyens de lutter contre les incendies ; mais nous leur en refusons l'accès..." (Yakouren).

Si une mise en question aussi radicale du Code forestier (le domaine forestier est "inaliénable, imprescriptible et insaisissable") paraît avoir peu de chances d'aboutir, une autre proposition paraît plus réaliste et permettrait que la préservation des parties boisées de la zone forestière ne soit pas nécessairement liée à l'impossibilité de subsister pour les éleveurs : il s'agirait de favoriser sur les zones non ou peu boisées (la "zone-tampon" par exemple, dans le Djurdjura, ou les terrains nus des régions de l'Est de la wilaya) le développement des pâturages améliorés : c'est-à-dire des semis de graminées ou de légumineuses fourragères accompagnés d'un travail du sol superficiel - passage d'un cultivateur par exemple, ou de disques. Formulée par certains ingénieurs forestiers, cette proposition soulève de nombreux problèmes, techniques (trouver le matériel de traction le mieux adapté à ces terrains) et juridiques (qui se chargerait de ces travaux ? L'ONTF lui-même ? Des éleveurs bénéficiant de concessions temporaires ?), mais paraît cependant, alliée au développement d'arbres fourragers, très intéressante. Car après tout, comme disait l'un de ces ingénieurs, "on ne va quand même pas chasser les Kabyles du Djurdjura !", ni de l'Akfadou ou de l'Azouza...

e) L'indivision, le travail de terres appartenant à d'autres et la concurrence des activités non agricoles.

Les questions de propriété (individuelle ou indivise) et de faire-valoir ont souvent des conséquences sur les possibilités d'intensification agricole. Nous pouvons présenter à ce propos, à titre d'exemple et comme premier élément d'analyse, la répartition des exploitations oléicoles de 3 hectares et plus telle qu'elle a pu-être établie à partir des informations fournies par les agents communaux de vulgarisation de la commune de Mechtras.

TABLEAU N° 6 : EXPLOITATIONS OLEICOLES DE 3 HA ET PLUS (COMMUNE DE MECETRAS) :
STATUT DE LA PROPRIETE ET MODALITES DE RECOLTE (1)

	Propriété Individuelle	Indivision	TOTAL	% de la Superficie
Propriétaires récoltant eux-mêmes	49 %	51 %	100 %	
	<u>75 %</u>	<u>71 %</u>	<u>73 %</u>	<u>63 %</u>
Récolte effectuée par d'autres	44 %	56 %	100 %	
	<u>25 %</u>	<u>29 %</u>	<u>27 %</u>	<u>37 %</u>
TOTAL	48 %	52 %	100 %	
	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>	
% de la superficie	45 %	55 %	100 %	100 %

Effectifs du tableau : 134 propriétaires - 677 hectares.

(1). Ce tableau est le correspondant du tableau n° 3 (page 21) et est établi à partir des mêmes sources. Les % concernent le nombre de propriétaires. Nous y avons ajouté en marge ceux qui ont trait à la superficie occupée par les exploitations. On trouvera en fin de rapport (note IV) l'ensemble des chiffres absolus qui sont à la base de ces deux tableaux.

Reprenons ces trois points :

1. L'indivision est parfois présentée essentiellement sous un aspect négatif, comme une limite à l'intensification.

Il est vrai que c'est souvent le cas, nous l'avons déjà signalé, et cela se vérifie autant chez de gros exploitants,

comme ce propriétaire d'une dizaine d'ha en majorité irrigués, dans la commune de Mechtras, qui a partagé avec ses deux frères l'essentiel des terres dont ils ont hérité, possède un tracteur parfaitement équipé, six groupes motopompes et emploie régulièrement de la main d'oeuvre salariée ; ses frères et lui ont pourtant conservé en indivision 2 ha de figuiers, mais cette situation ne va sans doute pas durer : "il y a un problème dans cette solution, nous dit-il : on n'entretient pas ce verger comme un bien personnel. J'ai proposé à mes frères qu'on délimite..."

... qu'à une échelle beaucoup plus réduite,

comme ce demi-hectare d'oliviers, dans la commune d'Assi-Youcef, resté indivis entre des cousins ; en cas de partage de cette parcelle, chacun aurait droit à 1/9 : "c'est pour ça qu'on l'a laissée indivise". Le résultat est qu'elle n'est pas travaillée depuis longtemps (alors que juste à côté, par exemple, peut être observé un verger de jeunes figuiers et de cultures intercalaires, soigneusement entouré d'un muret de pierres sèches) ; les oliviers seuls ont été repartis entre les indivisaires, afin que chacun puisse récolter sa part.

Il arrive aussi, cependant, que ce soit l'indivision qui permette le maintien d'exploitations viables :

Par exemple, dans la commune de Bou-Nouh, 16 ha (dont 7 labourables au tracteur) appartiennent à cinq frères et sont travaillés par un seul d'entre eux, aidé par son fils. Les quatre autres frères, qui habitent ailleurs et gagnent convenablement leur vie, n'ont pas demandé de partage et paraissent satisfaits au contraire de voir leur aîné mettre intelligemment en valeur la propriété familiale. Leurs projets éventuels

(SUITE DE LA NOTE DE LA PAGE PRECEDENTE :) à demi est un acte économique courant et les modalités juridiques de la propriété (le fait d'être en indivision ou non) jouent peu de rôle par rapport aux raisons principales (résidence ailleurs, activité non agricole absorbante...)

concernent seulement la partie la plus escarpée de la propriété et aboutiraient à accroître encore la rentabilité de l'exploitation (un des frères, cadre supérieur à Alger, envisage par exemple de planter des noyers) qu'ils n'envisagent nullement, même dans l'avenir, de partager.

A côté de cet exemple d'entente particulièrement réussie, les cas de bonnes relations entre indivisaires et qui ne nuisent pas à l'intensité de la production se rencontrent fréquemment :

Dans la commune d'Aït-Bouadou ce sont six frères qui possèdent 17 ha, mi en verger d'oliviers, mi en fourrage (dont sont nourries 6 vaches laitières sélectionnées). La propriété est travaillée par deux d'entre eux mais sous la responsabilité d'un seul (qui est vraiment l'exploitant, son frère étant une sorte d'aide-familial). Les quatre frères non-agriculteurs perçoivent en huile d'olive leur part de la production.

Dans un troisième exemple enfin (commune d'Ain-Zaouia), une propriété de plusieurs dizaines d'ha de piémont est elle aussi en indivision. Celui des propriétaires qui réside sur place s'est consacré surtout jusqu'à présent au commerce et à l'aviculture, laissant l'essentiel de la propriété dans un relatif abandon, mais envisage de se lancer, grâce à ces terres, dans l'élevage laitier intensif. Quant à ses frères, qui brassent des affaires dans la capitale, "ils s'en fichent de ces terres, ils ne veulent même pas savoir où c'est !"

Trois exemples qui montrent bien, chacun à leur manière, que le maintien d'une propriété en indivision est loin d'être toujours un mal.

2. Le fait de travailler des terres appartenant à d'autres ne peut pas non plus être décrit ni tout en noir ni tout en rose. La récolte "à demi" des oliviers est presque toujours synonyme de mauvais entretien, comme on l'a montré (pages 22-23). Mais la location de terres peut s'accompagner de l'apport d'engrais ou de fumier et de l'organisation d'un système d'assolement, surtout évidemment quand l'exploitant a la garantie

de pouvoir conserver cette terre pendant plusieurs années. Sinon les agriculteurs en général n'y sont pas très favorables car les propriétaires souvent reprennent la terre après un ou deux ans, dès qu'ils jugent qu'elle a été suffisamment bonifiée : "je travaille uniquement mes terres. Si quelqu'un d'autre t'en donne, dès qu'elles commencent à rendre quelque chose, il te fait sortir..." (Freha). Nous verrons à propos de la dernière catégorie d'exploitations privées, les "entreprises agricoles", que la location de terre tend à y être pratiquée à grande échelle, et sans que les exploitants, manifestement, se plaignent des résultats.

3. On en arrive enfin à cet autre problème de beaucoup d'exploitants familiaux qui exercent en même temps une activité non agricole, source de revenus monétaires trop faibles à eux-seuls pour faire vivre leur famille, tout comme est insuffisante la production agricole de l'exploitation. L'exemple du propriétaire d'une paire de boeufs, travaillant en même temps aux Ponts-et-Chaussées, que nous avons cité (page 51) illustre la double difficulté à laquelle sont affrontés ces exploitants pour accéder à un stade supérieur de productivité de leur travail agricole :

- passer d'une production principalement destinée à l'autoconsommation à une production pour la vente - et avoir la possibilité de la vendre ;
- continuer à faire vivre leur famille pendant la période de transition.

Rappelons d'abord qu'il s'agit, avec cet exemple, d'un cas relativement favorable puisque cet agriculteur, en plus de sa paire de boeufs (et de tout le bagage de connaissances pra-

tiques nécessaires pour travailler avec eux) :

- est encore un homme jeune (35 ans (1)) ;
- possède une surface agricole supérieure au minimum que nous avons retenu comme théoriquement suffisant pour constituer une exploitation viable (pp. 41-42) ;
- se trouve situé à proximité d'une route permettant un acheminement de la production moins onéreux que pour beaucoup de villages jusqu'à Aneffoun ;
- dispose déjà d'une main d'oeuvre familiale supplémentaire suffisante pour assurer la garde d'un petit troupeau d'ovins.

On peut donc considérer l'analyse des obstacles qu'il devrait surmonter comme valable, a fortiori, pour la majorité des "ouvriers-paysans", et il nous a paru utile de la présenter d'une manière assez détaillée :

Les 4 hectares qui constituent l'exploitation actuelle de cet agriculteur (les parcelles situées plus haut dans la montagne étant pour l'instant pratiquement abandonnées) ont été occupées cette année de la manière suivante :

- blé dur : 1,3 ha, produisant environ 12 qx (une fois soustraites les semences) correspondant à peu près à la consommation familiale (3 adultes et 5 enfants). Valeur approximative :

$$12 \times 350 \text{ DA} = 4\ 000 \text{ DA} \quad (2)$$

(1) On peut indiquer à ce sujet que selon la liste des oléiculteurs de Mechtras déjà citée, sur les 248 propriétaires dont l'âge est indiqué (et sans faire entrer en ligne de compte ceux dont la propriété a été partagée depuis l'établissement de la liste - et qui comptaient naturellement parmi les plus âgés :

- 10 % ont moins de 40 ans ;
- 47 % ont de 40 à 59 ans ;
- 43 % ont 60 ans et plus.

(2) Pour le prix de 350 DA le quintal, cf. note (1) page 51.

- légumes secs (fèves, lentilles, pois-chiches...):
0,7 ha, produisant 4 à 5 quintaux destinés également à l'autoconsommation. Valeur approximative :
4,5 x 1000 DA = 4 500 DA
- fourrage (orge, sorgho) : 1 ha, destiné au bétail et aux volailles domestiques (les graines de sorgho). Valeur approximative : 6 000 DA
- jachère : 1 ha
- maraîchage en sec : 0,15 ha. Autoconsommation.
Valeur approximative : 8 000 DA
- arbres fruitiers (autoconsommation),
valeur approximative : 2 000 DA

Valeur totale de la production
végétale : 24 5000 DA

On pourrait concevoir une modification progressive de cette occupation du sol visant par exemple :

- l'introduction d'un type d'assolement ne comportant plus de jachère ;
- le maintien des cultures fourragères, nécessaire à l'alimentation complémentaire (1) des boeufs et des brebis, puis leur extension qui permettrait d'accroître le nombre de ces dernières ;
- la suppression du blé et des légumes secs, qui devraient donc être achetés mais pourraient être remplacés par des cultures beaucoup plus rentables : par exemple vigne et maraîchage en sec (2).

Mais la vigne coûte cher avant de commencer à entrer en production. L'exploitation dont nous parlons ici ne comportant que de petites terrasses, elle ne pourrait bénéficier d'une création de "verger intensif", qui ne peut être financée par l'Etat que sur des parcelles planes de

(1) Dans cette région, le cheptel trouve l'essentiel de son alimentation en paissant hors de l'exploitation.

(2) Les cultures maraîchères feraient partie bien entendu de l'assolement projeté, en même temps que des graminées et des légumineuses fourragères.

0,5 hectares au moins (1), de sorte que les 50 000 DA auxquels sont estimés la plantation et l'équipement en piquets et fil de fer d'une vigne (2) seraient à la charge de cet exploitant, sans compter un gros travail nécessitant beaucoup de disponibilité et sans qu'il puisse espérer aucune rentrée avant trois ans.

Il pourrait également agrandir son troupeau d'ovins, puisque la garde de 20 brebis, par exemple, ne serait guère plus compliquée que celle des 10 actuelles. Mais 10 brebis supplémentaires coûtent 30 000 DA (3)...

On voit que sans prêts bancaires, l'agriculteur que nous avons pris en exemple ne peut pas se lancer dans cette intensification. Même s'il les obtient (4), resterait à trouver l'argent permettant :

- d'acheter le blé et les légumes secs qu'il ne produirait plus (8 500 DA) ;
- de remplacer son ancien salaire aux Ponts-et-Chaussées (25 000 DA) ;

Total : 33 500 DA par an.

C'est là qu'interviendrait la culture d'1 ha de maraîchage en sec : pommes de terre primeurs, ail, oignons, melons, etc. devraient arriver à rapporter, compte-tenu du fumier dont dispose l'exploitation, et au prix de

(1) Selon les modalités actuelles de la mise en oeuvre par les pouvoirs publics des "vergers intensifs", le travail du sol préalable (en profondeur), les plants de vigne et le piquetage sont gratuits pour les bénéficiaires, seule la plantation - et l'entretien ultérieur - étant à leur charge.

(2) 3 000 plants à 6 DA = 18 000 DA, 800 piquets & 6 qx de fil reviennent à environ 30 000 DA, et il y a en plus les labours préalables, qui dans le cas de cette exploitation pourraient être exécutés par un tracteur (les parcelles sont petites mais accessibles).

(3) Cf. la fiche technique sur les brebis en annexe II.

(4) La BADR exige en général la caution d'une tierce personne possédant suffisamment de biens (par exemple un commerce assez important), et c'est de plus en plus difficile à trouver pour la plupart des exploitants. Dans la région d'Aneffoun, p.ex., les agriculteurs se plaignent que les commerçants du chef-lieu, très sollicités, refusent leur garantie ou ne l'accordent qu'à des conditions draconiennes (concernant notamment la livraison des produits de l'exploitation).

beaucoup de travail naturellement, 40 000 DA de valeur ajoutée, ce qui ferait donc l'affaire. L'exploitation dont il s'agit ici a en effet le privilège considérable d'être située près d'une route, de sorte que cet agriculteur pourrait :

- ou bien aller vendre lui-même sa production à Anef-foun sans payer plus de 100 DA aller-retour par voyage s'il loue une camionnette ;
- ou bien recevoir à domicile des acheteurs en gros. Nous avons rencontré ainsi des exploitants, dans la même région, qui bien que possédant une camionnette préfèrent vendre leurs légumes sur place pour 1 DA ou 1,50 DA de moins au kg plutôt que de porter eux-mêmes leur production au marché de Tini-Ouzou.

Conclusion : il est certain qu'à terme, l'ouvrier-paysan dont nous venons de parler longuement gagnerait à être devenu un agriculteur à temps complet. La valeur ajoutée dégagée par son exploitation serait en effet de :

- vigne : 40 000 à 50 000 DA
- brebis : 30 000 DA
- maraîchage : 40 000 DA
- jardin et fruits: 10 000 DA (1)

Total : 120 000 à 130 000 DA par an (auxquels il faut soustraire les 8 500 DA de blé et légumes secs qui doivent être désormais achetés), à comparer avec les 60 à 65 000 DA par an actuels.

Mais les conditions de cette intensification sont difficiles à réunir :

- situation au bord d'une route ;
- nécessité d'un prêt important ;
- travail acharné : tous les travaux du sol (sauf le labours en profondeur avant la plantation de la vigne) seraient effectués aux boeufs ou à la main - à moins qu'on envisage l'achat d'un motoculteur, mais alors

(1) On a supposé le revenu provenant des arbres fruitiers inchangé, mais en fait l'agriculteur aurait sans doute un peu plus de temps qu'aujourd'hui pour s'occuper de ses parcelles de montagne.

il faudrait bien plus d'argent... ;

- on doit remarquer enfin que beaucoup de connaissances et de confiance seraient nécessaires à cet agriculteur pour qu'il décide de se lancer dans une telle aventure, alors qu'il a réussi à mettre en place une combinaison d'activités agricoles et non agricoles qui lui permet actuellement de faire vivre correctement sa famille. On entrevoit par là la nécessité d'une vulgarisation qui ne diffuserait pas seulement des connaissances techniques, mais apporterait aussi un soutien réel aux agriculteurs.

Nous pouvons maintenant aborder le cas de certains agriculteurs dont les exploitations peuvent encore être définies comme des "exploitations familiales de subsistance" mais qui sont en passe pourtant de franchir ce cap "pour de vrai" et d'accéder à un stade marchand de leur production. Nous en avons sélectionné deux exemples très différents.

Dans le premier cas, il s'agit d'un homme qui après 23 ans de travail à l'usine en France suivis de 8 années, comme ouvrier également, à Alger (1), a obtenu en 1983 l'attribution d'un tracteur. Laisant sa femme et ses enfants dans la capitale, il a abandonné son travail salarié et est venu défricher la propriété qu'il tenait de sa famille dans la commune de Yakouren. Il a construit une petite baraque et débarrassé de leurs broussailles jusqu'à présent 3 ha d'un seul tenant, proches d'une route et en pente relativement douce (il se sert d'ailleurs de la pente pour avoir plus de puissance lors des labours d'été). Il y pratique une jachère triennale, cultivant le reste pour les 2/3 en céréales et pour 1/3 en maraîchage (pommes de terre) et en légumes secs. Ce qui est particulier ici, c'est que cet agriculteur vend pratiquement toute sa production mais utilise le produit monétaire (un peu plus de 30 000 DA) de cette vente comme si c'était de l'autoconsommation : il rachète en effet à Alger pour l'alimentation de son ménage à peu près ce qu'il a vendu au marché d'Azas-

(1) Il ne commencera cependant à toucher sa retraite que dans une dizaine d'années.

ga. Par ailleurs, il subvient aux autres besoins de sa famille en utilisant son tracteur à façon : labours (une quinzaine de journées par an) et surtout transport, le tout pour une somme à peu près équivalente aux revenus tirés de son exploitation. On constate que le total reste relativement faible, par rapport à ce qui pourrait être tiré de cette terre ; aussi, avec la participation du technicien agricole qui nous accompagnait, nous avons abordé ces questions avec l'agriculteur, lui demandant par exemple pourquoi il n'augmenterait pas la part du maraîchage aux dépens de celle des céréales. Après avoir avancé successivement divers motifs (risques de maladie pour les pommes-de-terre, gros besoins de main d'oeuvre de l'ail, crainte de se lancer dans des cultures dont il n'avait pas l'habitude), il a convenu finalement : "c'est vrai que ça serait intéressant. Mais il faudrait que je sois tout le temps à m'en occuper... et moi j'ai besoin de pouvoir travailler à droite et à gauche avec mon tracteur pour apporter un peu d'argent liquide à mes enfants. Il peut aussi m'arriver une mauvaise récolte, la banque qui me demande de rembourser si j'ai emprunté, et me trouver dans le pétrin avec mes enfants. Et si on me saisit mon tracteur ? Et même mon lot de terrain ? J'ai peur..."

Cet agriculteur montrait ainsi comment la défense d'une sécurité laborieusement acquise peut constituer un frein à l'intensification. Nous l'avons pourtant considéré comme un exploitant en voie de transition parce que, grâce à son tracteur, il réalise petit à petit des changements dans son exploitation (plantation d'arbres fruitiers, de plusieurs rangées de vigne), et qu'il est déjà inséré dans une pratique de la commercialisation. Souhaitons-lui de réaliser bientôt son rêve : construire sur sa terre la maison qui lui permettra d'avoir en permanence auprès de lui sa famille.

Le rôle joué dans l'exemple que nous venons de décrire par l'attribution d'un tracteur peut être joué, plus souvent encore, par l'obtention d'un crédit bancaire :

Un prêt de 50 000 DA a permis cet hiver à un agriculteur de la commune d'Aghrib l'achat de 25 chèvres sélectionnées et d'un chevreau (race Saanen) (1). Il a dû cependant déboursier plus de 20 000 DA ce qui, pour un exploitant qui n'a pas de tracteur, n'exerce aucune activité non agricole et a 17 personnes à la maison suppose déjà un certain niveau de production agricole. En effet, le bilan des cultures qu'il pratique sur les 9 parcelles de son exploitation, totalisant 6 ha (2), diffère de ceux que nous avons observés dans les exemples précédents : pas de blé, 2,5 ha en fourrage (vesce-avoine, pois fourrager), autant en maraîchage (pommes-de-terre, melons...), le reste en vergers régulièrement labourés par des boeufs (loués). Plus un jardin, bien entendu, enrichi "à volonté" par le fumier de deux vaches locales et d'une dizaine de moutons. Soit en tout un revenu de 90 000 DA environ (3).

Le grand problème de cet agriculteur tient au manque de moyens de labours : la plupart des parcelles qu'il cultive sont accessibles au tracteur (4) et il pourrait certainement accroître de 50% sa production s'il pouvait simplement louer ce matériel chaque fois qu'il en a besoin (5). L'achat de chèvres laitières sélectionnées qui vient d'être effectué devrait permettre à son exploitation de dégager prochainement un surplus : cet agriculteur projette en effet de se lancer l'an prochain dans la confection de fromage, pour lequel les épiciers

(1) Il y a eu en tout quatre bénéficiaires dans la commune.

(2) Il possède encore 4 ha non travaillés, à l'écart de toute piste et répartis en 7 parcelles - dont une en indivision.

(3) Sans comptabiliser le travail de l'exploitant et de sa famille, bien sûr.

(4) Même les tracteurs pneumatiques peuvent y passer, mais un tracteur à chenilles obtiendrait de meilleurs résultats.

(5) "J'ai loué un tracteur pour labourer, j'ai semé des fèves, il m'a dit : demain je reviens pour le disquage... Il n'est pas revenu."

et les restaurateurs d'Aseffoun paraissent constituer un débouché suffisant ; ces chèvres lui rapporteraient ainsi au total (fromage et viande) 100 000 DA supplémentaires environ(1) c'est-à-dire le doublement du revenu de l'exploitation. Même si l'on fait entrer en ligne de compte à ce moment-là la rémunération du travail de l'exploitant et des membres de sa famille (soit l'équivalent de 3 actifs à plein-temps à 3 000 DA par mois, c'est-à-dire en tout près de 110 000 DA), on s'aperçoit que cette exploitation dégagera enfin un surplus. Elle pourra figurer, à ce titre, parmi celles dont nous allons parler maintenant.

C 2 : LES EXPLOITATIONS FAMILIALES MARCHANDES

L'obtention régulière d'un surplus (2) ouvre aux exploitants la possibilité d'une réflexion sur son affectation, qu'il s'agisse de la vie familiale, du fonctionnement de l'exploitation (achat de matériel, construction de bâtiments agricoles, adoption de nouvelles productions végétales ou animales, etc.) ou d'investissements qui participent de ces deux domaines à la fois, comme l'achat d'un véhicule. Belle évidence, nous dira-t-on sans doute : lorsqu'on gagne de l'argent, on se demande ce qu'on va en faire !

Si la possibilité de faire ces projets nous paraît particulièrement importante, c'est qu'il se crée ainsi une mentalité de calcul qui fait souvent partiellement défaut, par la force

(1) Voir la fiche technique consacrée aux chèvres sélectionnées, en Annexe II.

(2) Une fois comptabilisées toutes les charges, y compris de main d'oeuvre. Rappelons que c'est le critère principal qui nous a servi à définir ce type d'exploitation (cf. page 45).

des choses, aux agriculteurs des catégories d'exploitations précédentes -- et ceci bien qu'ils soient amenés à faire constamment "des calculs".

Nous avons été frappés par exemple, en nous rendant chez un exploitant de la région de Boghni, qui est employé comme maçon pendant la semaine et travaille ses terres le reste du temps (3 ha en céréales, légumes secs et fourrage -- il a une dizaine de chèvres --, plus un jardin), de découvrir tout près de la maison un verger d' $1/3$ d'ha environ dont les figuiers étaient à moitié morts. Nous avons demandé au technicien agricole qui nous accompagnait si l'agriculteur que nous nous apprêtions à rencontrer ne pourrait pas régénérer ces arbres en les coupant près de la base :

"-- Bien sûr, mais il n'a pas les moyens... (Cette explication ne nous a qu'à moitié convaincus :)
-- Et si c'était vous qui vous trouviez à sa place?
-- Je prendrais une scie, une hache si je n'ai pas de scie, et en trois week-end j'aurais taillé tous ces arbres ! Mais il faut le comprendre : toute la journée il se demande comment il va pouvoir rapporter à ses enfants ce dont ils ont besoin. Il n'a pas le temps de penser à autre chose..."

En d'autres termes, sans un certain recul, une sécurité comme celle que procure une exploitation dégageant un minimum de surplus, il est souvent difficile simplement de réfléchir à la meilleure façon d'utiliser les facteurs de production dont on dispose (terre, force de travail, capital).

L'exemple inverse peut être fourni par un agriculteur d'un village de la commune d'Ait-Chaffa qui avait réussi à mettre sur pied peu à peu une combinaison complexe d'activités comprenant la culture de 5 ha, à l'aide d'un tracteur utilisé également par son fils pour travailler hors de l'exploitation, la pêche (barque à moteur, filets) et le commerce : il ramenait de Dellys plusieurs fois par semaine, avec sa vieille camionnette, des sardines qu'il revendait dans son village. La camionnette s'est trouvée hors d'usage, et on a vu alors pendant des mois ce chef de famille poursuivre ces trajets sur une simple mobylette à laquelle il avait attelé une remorque où s'entassaient les caissettes de sardines. Il avait fait le point après l'accident survenu à sa camionnette, supputé les risques qu'un autre commerçant prenne sa place, passé par dessus la gêne d'être considéré comme un gagne-petit, et eu l'idée de cette formule à laquelle il s'est tenu jusqu'à ce qu'il soit en mesure de se procurer un nouveau véhicule.

Lorsqu'il s'agit de faire face à une grosse mésaventure comme celle-là, c'est parfois la solidarité d'agriculteurs de la même catégorie qui aide à passer le cap de ces périodes difficiles :

Un exploitant d'Aït-Bouadou a ainsi perdu son tracteur l'an dernier, un IMT dont les freins ont lâché dans une forte pente, et qui est irréparable. Les labours de l'automne suivant ont pu être assurés, sur cette exploitation de plus de 20 ha, grâce à un "volontariat" des autres propriétaires de tracteurs de la région : "je n'ai pas payé un sou ! Mais ça ne durera pas éternellement..."

Retrouver un tracteur est à l'heure actuelle, on le comprend, le grand souci de cet agriculteur pour qui, comme pour la plupart des exploitants de ce type, le matériel joue un rôle décisif. Il y a pourtant des exceptions, qui paraissent surtout constituées par des éleveurs :

Par exemple, dans le village d'Aït-Ouchène (commune d'Agrib), un exploitant combine la culture de fourrage (graminées et légumineuses) sur ses 5 ha et l'utilisation des parcours environnants pour faire de l'engraissement de bovins, de race locale (ils paissent hors de l'exploitation pendant les mois de printemps) ou sélectionnée ("les Pie-Noires et les Pie-Rouges on ne les laisse pas dehors, parce qu'ils ont du mal à marcher"). Une quinzaine de taurillons passent ainsi chez lui chaque année de 5 à 12 mois selon leur croissance, laissant chacun en moyenne 6 000 DA à l'exploitant (1) : soit une valeur ajoutée de plus de 100 000 DA, compte-tenu du jardin (ce n'est pas le fumier qui manque...). Cet éleveur pourtant ne possède ni tracteur (qu'il loue) ni véhicule : pour vendre ses bêtes (Tizi-Ouzou, El-Harrach...) il loue un camion du village ; comme le chauffeur est lui-même maquignon et engraisseur, les déplacements l'intéressent aussi de sorte qu'il ne fait pas payer trop cher

(1) Le bilan moyen par tête de bétail est le suivant :

- achat du taurillon :	16 500 DA
- achats de fourrage (55 bottes à 80 DA) :	4 400
- achats de son, concentré, fèves :	7 400
(le reste de l'alimentation est produit sur l'exploitation ou consommé sur parcours)	
- total des achats :	28 300
- prix moyen à la vente :	34 500
- GAIN MOYEN PAR TÊTE :	6 200 DA

les voyages ("si on est nombreux", 100 DA par éleveur jusqu'à Oued-Aïssi ; sinon, 500 DA pour tout le camion).

En général pourtant, nous n'avons pas observé d'exploitations familiales marchandes dont les propriétaires ne possèdent pas eux-mêmes un certain matériel agricole. Dans les cas d'agriculture très intensive (culture sous serres), cet équipement minimum est représenté par les serres elles-mêmes, qui constituent déjà un investissement conséquent (1), et par le matériel d'irrigation : tuyaux dans tous les cas, groupes moto-pompes pour les exploitations qui ne sont pas situées dans un périmètre d'irrigation. Quant à la location d'un tracteur pour les labours, dans les régions de plaine où se trouvent toujours localisées les cultures protégées, elle ne pose pas de gros problèmes comme nous l'avons signalé (p. 49).

Le tracteur est quand même le matériel roi, tant il rend de services. Certains exploitants l'ont si bien compris (2) qu'ils cherchent à constituer des entreprises de travaux agricoles, qui comprendraient un parc de machines (tracteurs pneumatiques, chenillards - avec porte-tracteurs -, de diverses puissances, et tout un matériel d'accompagnement : char-rues, sous-soleuses, tarières, faucheuses, presses, moisson-neuses-lieuses ...) destinées à répondre à l'accroissement des besoins dans ce domaine, à la manière dont les ex-CAPCS

(1) L'armature de quatre chapelles, par exemple, coûte 50 000 DA, auxquels il faut ajouter 5 000 DA de fil de fer et de piquets ; le film plastique revient à 11 000 DA chaque année.

(2) C'est le cas par exemple des présidents de l'UNPA de deux communes de la wilaya.

(Coopératives agricoles polyvalentes communales de services) travaillaient à façon chez les agriculteurs jusqu'à leur suppression en 1984 (1). On peut s'attendre à ce qu'ils réalisent de bonnes affaires : non seulement leurs prix seront plus élevés que ceux des CAPCS (ou des antennes CASSAP actuellement (2)), mais ils assureront sans doute, en tant qu'exploitants privés, une gestion plus rigoureuse et un meilleur entretien du matériel que n'y parvenaient en général des entreprises administratives comme l'étaient les CAPCS.

Il ne faut pourtant pas généraliser : certaines CAPCS étaient très bien gérées, diversifiant progressivement leur approvisionnement et équilibrant les fournitures proprement agricoles, sur lesquelles leur marge bénéficiaire était très faible (3 à 5%) par d'autres produits très appréciés des agriculteurs : par exemple des fûts de 200 litres vides avec revêtement intérieur, achetés 20 DA à l'ONALAIT et revendus 50 DA. L'entretien du matériel faisait parfois l'objet d'un contrôle strict et d'initiatives très intéressantes : un ancien directeur de CAPCS nous a raconté par exemple comment, après avoir constaté qu'une petite pièce des moissonneuses lieuses - d'un emploi répandu à l'époque - cassait très fréquemment (jusqu'à deux ou trois fois par jour, à remplacer chaque fois au prix de 80 DA), il avait promis aux chauffeurs une prime de 250 DA par mois s'ils parvenaient à éviter cette rupture ; un des chauffeurs se rendit aussitôt dans une quincaillerie, acheta quelques boulons et remplaça la pièce incriminée par un assemblage à sa manière qui se révéla à toute épreuve... Pendant le reste de la campagne, les chauffeurs empochèrent ainsi 250 DA supplémentaires par mois, tout en en faisant économiser des milliers à leur entreprise.

(1) Le regret de cette période est d'ailleurs constamment exprimé, d'un bout à l'autre de la wilaya.

(2) Les antennes CASSAP ont bien une vocation à travailler chez des agriculteurs, mais elles disposent pour la plupart de si peu de matériel - presque tout l'ancien parc des CAPCS ayant été vendu aux enchères lors de leur dissolution - qu'elles ne jouent en général qu'un très petit rôle dans ce domaine.

Une moissonneuse-batteuse a été achetée par un exploitant de la daïra de Boghni juste avant le début de la moisson de cette année. Bien qu'on ne puisse encore être certain qu'il s'agit là d'une entreprise rentable en raison de son prix élevé (200 000 DA) et de la brièveté de la période pendant laquelle elle pourra être utilisée chaque année, une telle initiative est révélatrice en tout cas de la forte demande qui se manifeste dans ce domaine. Les moissons-battages sont en effet chaque été à l'origine de beaucoup de difficultés dans la wilaya, surtout dans les zones de piémont où les terrains sont souvent en pente. Les agriculteurs se plaignent que les machines arrivent tard, et il leur faut en attendant tenter de protéger leurs cultures des sangliers et demeurer à la merci d'un mauvais temps inopiné (pluie ou vent), à moins qu'ils ne finissent par se décider à faucher à la main - ce qui revient très cher -, voire par récolter l'orge en bottes ("au moins on n'aura pas tout perdu...").

Lorsque les moissonneuses-batteuses arrivent enfin sur les parcelles les plus éloignées - travaillant pratiquement à perte tant elles perdent de temps en déplacement, sans compter les risques d'accident sur les parcelles en pente (il y en a eu plusieurs ces dernières années) -, les agriculteurs souvent se plaignent de la hauteur des chaumes. Mais ce sont presque toujours l'irrégularité des terrains, le fait qu'on n'a pas passé de rouleau au moment des semailles et la présence de pierres dans les champs qui obligent le chauffeur à maintenir élevée la barre de coupe.

Sur tous ces terrains en pente ou très à l'écart, il semble que de biens meilleurs résultats pourraient être obtenus par du matériel **moins** lourd. Une première possibilité est celle des moissonneuses-batteuses tractées (type GF) ; il en existe une par exemple ~~dan~~ dans la commune de Bouzguene, appartenant à un exploitant privé qui l'a achetée d'occasion, et l'un des techniciens que nous avons rencontrés estimait qu'il suffirait de trois de ces moissonneuses-batteuses tractées en bon état pour résoudre complètement les problèmes des communes montagneuses de la daïra.

Une deuxième possibilité d'améliorer le déroulement actuel des campagnes moisson-battage serait d'utiliser des moissonneuses-lieuses (tractées), comme c'était souvent le cas il y a une dizaine d'années encore. D'emploi beaucoup plus souple, permettant au chauffeur de suivre de **plus près les irrégularités** du terrain, elles donneraient aux exploitants la possibilité de moissonner au moment opportun et d'attendre tranquillement ensuite, en protégeant les gerbes de la pluie, la venue d'une moissonneuse-batteuse (automotrice ou tractée) utilisée alors à poste fixe.

Mais pour l'instant en tout cas, il n'existe pratiquement que des moissonneuses-batteuses automotrices, et c'est pourquoi les responsables des services agricoles attachaient une grande importance à ce que l'agriculteur dont nous avons parlé puisse obtenir sa moissonneuse-batteuse à temps, et qu'ils ont multiplié les démarches pour accélérer la procédure d'accord du prêt (70% du total) qu'il avait demandé à la BADR.

On constate d'ailleurs d'une manière générale que les agriculteurs de cette catégorie bénéficient bien plus largement que ce n'était le cas dans les catégories d'exploitations précédentes des principales aides qui sont actuellement dispensées par l'Etat. Ce phénomène tient avant tout à leur localisation géographique : les exploitations familiales marchandes - de même que les entreprises agricoles employant des salariés dont il sera bientôt parlé - se trouvent pour la plupart dans la zone des plaines et piémonts, et c'est sur cette zone que portent plus de 95% - en valeur - des interventions de l'Etat. Ce pourcentage très élevé pourra surprendre au premier abord, mais si l'on additionne les crédits destinés :

- aux retenues collinaires (1),

- aux vergers intensifs (2),

- aux attributions de vaches laitières sélectionnées (3),

- ainsi que la partie des superficies mises en valeur et des km de piste qui concernent des piémonts ou des plaines (4),

on s'aperçoit qu'il ne reste pour l'essentiel, comme interven-

(1) Toujours réalisées sur des piémonts.

(2) Voir plus haut page 74, note (1). A cause de la rareté en montagne des parcelles suffisamment planes et étendues (et également parce que les agriculteurs de ces régions, quand ils possèdent une de ces parcelles, hésitent à la transformer d'un seul coup en un verger qui ne leur rapportera rien pendant plusieurs années), les programmes jusqu'à présent concernent principalement la zone I.

(3) Ces attributions peuvent être assimilées à des subventions à cause du prix très bas (9 000 DA) des génisses sélectionnées en question ; ce n'est pas le cas des chèvres sélectionnées (2 750 DA), des brebis O. Djellal (3 000 DA) avec leur agneau) ni des lapins ou des ruches pleines, dont les prix correspondent à ceux du marché. Les bénéficiaires des modules les plus réduits (12 vaches) doivent pouvoir justifier de l'exploitation de 17 ha, très rare en zone montagneuse.

(4) Soit par exemple la totalité des superficies traitées depuis deux ans dans la daïra de Boghni, et les 2/3 de celles qui l'ont été dans la daïra d'Azeffoun.

tions touchant vraiment les zones montagneuses, qu'une partie des opérations de mise en valeur et d'ouverture de pistes ainsi que les distributions gratuites de plants pour les vergers familiaux. Nous y reviendrons dans la troisième partie de ce travail. Il nous a paru intéressant, pour accompagner ces observations générales, de présenter l'exemple d'un exploitant familial de la zone I qui est très caractéristique à la fois de la somme de travail qu'un chef de famille doit mettre en oeuvre jusqu'à ce que son exploitation parvienne à dégager un surplus, et de divers types de subventions ou de réalisations administratives dont peuvent bénéficier ces agriculteurs. Il constitue, si l'on veut, une vivante illustration de l'adage : "Aide-toi, l'Etat t'aidera !"

Dès sa majorité, ce fils d'une famille nombreuse possédant moins d'un ha dans les massifs qui dominent Ouadhia est parti en France où il a travaillé comme mineur pendant dix ans ("à ce moment-là en France il y avait du travail. Il m'est arrivé de faire 18 heures de suite dans la mine, sans remonter..."), profitant de ses rares retours pour acheter successivement à des colons 4 ha de piémont (azaghar). Il s'est mis à les travailler à l'Indépendance et à force d'économies a réussi à acheter une vache et une paire de boeufs. En 1970, dans le cadre du Programme spécial, des arbres fruitiers (poiriers, pommiers, pêchers et figuiers, "tout a réussi") ont été plantés sur la moitié de sa propriété qui quelques années après, à l'occasion de la Révolution agraire, s'est trouvée agrandie de 2 ha confisqués à des absentéistes. En 1975 la création de la CAPCS lui a permis de remplacer ses boeufs par des vaches supplémentaires puisque ses terres pouvaient être désormais labourées par les tracteurs de l'Etat. Sept ans après il a pu acheter son propre tracteur (à chenilles), et l'an dernier une partie de son exploitation s'est trouvée incluse dans la superficie mise en valeur (rootage et épierrage) sur le territoire de la commune. Avec une valeur ajoutée qui est déjà de l'ordre de 160 000 DA - et un revenu net (surplus) de 90 000 DA environ (un de ses fils travaille avec lui sur l'exploitation), cet agriculteur qui n'emploie pour l'instant de main d'oeuvre salariée que pour la récolte du fourrage sera peut-être amené à en embaucher plus après la réalisation de la prochaine retenue collinaire prévue pour la commune, qui devrait lui permettre d'irriguer environ un hectare.

Cette propriété ferait partie alors de la catégorie supérieure des exploitations agricoles privées dont nous allons parler maintenant.

C 3 : LES ENTREPRISES AGRICOLES

Nous avons regroupé sous cette dénomination, rappelons-le, les exploitations qui emploient régulièrement une main d'œuvre salariée, soit en permanence, soit plusieurs mois par an (comme pour le maraîchage). On rencontre ces exploitants dans toutes les zones, mais avec une nette prédominance dans celle des plaines et piémonts, et pour tous les genres de production : grandes cultures ou maraîchage en sec, cultures irriguées de plein champ, cultures protégées (sous serres), élevage bovin laitier ou pour la viande, ovins, aviculture, etc. A travers cette diversité peuvent être observées des caractéristiques communes, et en premier lieu leur aisance financière.

Un capital initial important

Ce capital comprend évidemment en général des terres (héritées, achetées ou obtenues en APF (1)), mais parfois l'argent suffit : dans la région de Draa-el-Mizan, un gros commerçant d'une des villes de la région loue pour la deuxième année consécutive une vingtaine d'hectares irrigués par un des barrages soviétiques ; la retenue collinaire de Boghni n'était pas terminée que la majorité des terres qui l'entourent se sont trouvées louées elles aussi par deux entrepreneurs en vue d'y faire

(1) Accès à la propriété foncière.

pousser des haricots verts, des melons et surtout des pastèques. Pour la culture en sec du fourrage, on observe depuis deux ans le même phénomène de location, par de gros éleveurs cette fois. Certains vont jusqu'à louer le terrain sur lequel ils vont construire : une étable modèle a ainsi été récemment édiflée dans la daïra de Boghni : le terrain (1 ha) est loué 150 000 DA pour quinze ans, à l'issue desquels les bâtiments reviendront au propriétaire de la terre ; 25 hectares supplémentaires sont loués également par le nouvel éleveur (un aviculteur reconverti).

Leur assise financière permet en effet à ces chefs d'entreprise d'être en général les mieux armés pour se procurer, que ce soit par les voies officielles ou au marché noir, les facteurs de production dont ils ont besoin : terres à louer (comme nous venons de le voir), approvisionnement (semences, engrais, produits de traitement, aliments concentrés...), matériel agricole et d'irrigation, véhicules, matériaux de construction, etc. Elle leur donne également la possibilité de prendre des risques :

ainsi ces exploitants qui ont décidé de remplir par leur propres moyens une nouvelle retenue collinaire demeurée cette année tout à fait vide par suite d'un défaut de fermeture de la vanne, et ont déboursé plus de vingt millions de centimes pour pomper et acheminer l'eau d'un oued passant à un km et demi de la retenue (1) : "Avec ce coup-là, ou bien je m'enrichis, ou bien je fléchis complètement !", confiait l'un d'eux. Le pompage dans l'oued a commencé à la mi-avril ; deux mois après, la retenue était effectivement aux 2/3 pleine, et le pari en bonne voie d'être gagné...

L'exploitant qui vient d'être cité ne fléchirait quand même pas "complètement", et c'est pourquoi justement il a pu se

(1) Achat notamment d'une pompe de 80 CV et de 250 tuyaux à 370 DA pièce, en plus du matériel de pompage dans la retenue et d'aspersion proprement dit qui a coûté à peu près la même somme.

lancer dans cette aventure,

de même qu'a pu le faire, dans le domaine de la production laitière, celui qui, dans la même région, avait acheté 50 vaches en France, loué des bâtiments et 50 ha de terre (en sec) pour les nourrir, puis s'est aperçu qu'il était quand même loin du compte : la difficulté de trouver des aliments concentrés en grande quantité et l'élévation du prix du fourrage auraient rendu la rentabilité si aléatoire qu'il a préféré finalement tout abandonner.

Les exemples que nous venons de citer concernent des superficies et des sommes très importantes, mais ce n'est pas là le critère essentiel : d'autres agriculteurs, sur des exploitations plus petites, disposent eux aussi d'argent à investir (même si les millions - de centimes bien entendu - se comptent ici en unités, et non en dizaines ou centaines comme dans les cas précédents) ; ils se demandent eux aussi comment le faire fructifier au maximum et décident par exemple de louer quelques hectares appartenant au domaine fluvial (en bordure d'oued) et d'y cultiver des cacahuètes, ou bien d'essayer les brebis australiennes récemment importées et d'en acheter cent, ou encore d'installer une serre avicole en pleine montagne côtière - et les voici qui font aplanir l'endroit au bull-dozzer et monter la serre, obtiennent la dérivation d'une ligne électrique, installent les volailles et les alimentent en eau par des citernes, tout cela en un temps record.

On voit à ces exemples que "l'assise financière" signifie aussi, tout simplement, la possibilité d'attendre qu'un investissement porte ses fruits. Une description un peu détaillée va le faire mieux ressortir :

Prenons le cas, dans la zone littorale de la commune d'Azeffoun, d'un propriétaire de 4,5 ha, mi en plaine mi en montagne. A 17 ans, soutien de famille, il s'était mis à les cultiver (une paire de boeufs, deux ou trois brebis, culture de blé, d'orge, d'un peu de légumes), pour se rendre compte au bout de quelques années qu'il n'arrivait pas à s'en sortir : en 1969 il a vendu ses boeufs et ouvert dans son village un petit magasin d'alimentation générale, qui lui a permis progressivement d'acheter un camion, une camionnette et de construire une grande maison. Après 16 ans d'interruption du travail de la terre, ce propriétaire a décidé en 1986 d'y revenir ("c'était le moment" - el waqt -) : il a pu louer 2 ha de broussailles à côté de ses parcelles de plaine et les a défrichés à ses frais, il a obtenu un prêt de la BADR pour l'achat de 4 serres, d'un groupe moto-pompe et de tuyaux (50 000 DA de crédit, pour une dépense totale de près de 80 000 DA), et il a embauché un vieux jardinier qui avait travaillé un peu partout depuis le temps de la colonisation, en le payant 3 000 DA par mois et en lui adjoignant en outre des journaliers selon les besoins ; le propriétaire lui-même, ainsi que des membres de sa famille travaillent aussi très souvent sur l'exploitation. Entre les cultures protégées et les cultures de plein champ (pomme-de-terre et pastèque notamment), l'entreprise ainsi créée rapporte environ 190 000 DA de produit brut annuel, qui n'ont cependant pas couvert les dépenses de la première année ; la deuxième année, ce produit brut devrait permettre de finir d'éponger à peu près les frais d'installation (à condition de continuer, comme la première année, à ne pas faire entrer en ligne de compte la rémunération du travail du chef d'exploitation et de sa famille), et ce n'est que la troisième année que cette entreprise agricole permettra à la fois une rémunération normale de l'ensemble de la main d'oeuvre et l'obtention d'un surplus(1).

On comprend dans ces conditions pourquoi la majorité des exploitations du littoral, tout en bénéficiant des mêmes conditions agronomiques et d'environnement (en particulier la proximité d'une route permettant un écoulement facile de leur production (2)), n'ont pu accéder à ce niveau d'intensivité.

(1) On trouvera à la fin de ce rapport en note (V) un compte d'exploitation détaillé de cette entreprise.

(2) Si la route permet aux exploitants d'emmener plus facilement leur production pour la vendre, elle est surtout une condition indispensable à la venue d'acheteurs en gros jusqu'à l'exploitation.

"Pour réussir dans l'agriculture il faut : premièrement : du travail, deuxièmement : du travail et troisièmement... : du travail"

Cette phrase célèbre, qui s'applique à la plupart des exploitants - nous en avons d'ailleurs vus apparaître beaucoup dans ces pages, au fil des exemples que nous avons présentés - conserve toute sa valeur quand il s'agit des plus aisés parmi eux. De toutes les images qui nous viennent à l'esprit, choisissons-en deux :

C'est d'abord cet agriculteur de la commune de Boghni qui, avec deux membres de sa famille (son père, âgé, et un jeune neveu) et un seul ouvrier permanent :

- exploite 110 ha (fourrage, céréales, poischiches, melons... : "il n'y a pas d'endroit qui reste non travaillé, sauf si le tracteur ne peut pas passer") ;
- entoure de soins jaloux ses 40 vaches laitières sélectionnées, parmi les plus belles de la région dit-on (quatre d'entre elles ont d'ailleurs eu des jumeaux cette année), pour lesquelles il fauche et ramène à la ferme lui-même, chaque matin de printemps, trois remorques de fourrage vert ;
- poursuit en même temps l'intensification et la rationalisation de son exploitation (construction d'un silo pour le fourrage, création d'un verger de poiriers sur 3 ha obtenus en APF) ;
- achève enfin l'édification d'une nouvelle étable de 25 places (trois maçons et trois manoeuvres sont à l'ouvrage ; c'est le chef d'exploitation qui s'est chargé d'apporter à pied d'oeuvre tous les matériaux).

On ne sera pas étonné que le jour où nous avons fait sa connaissance, nous l'ayions trouvé en train de déjeûner d'un sandwich tout en conduisant son tracteur, afin de ne pas perdre de temps...

Changeons d'échelle, et nous voici dans la plaine côtière d'Azeffoun devant quatre ou cinq enfants (c'est un lundi) en train de biner un champ de pommes-de-terre ; le "chef d'exploitation", ici, est un jeune homme de 19 ans : il a raté son bac l'an dernier et son père (1) et lui ont décidé

(1) Le père, salarié dans une Société nationale, est également petit commerçant et aviculteur.

d'exploiter leurs deux hectares et demi, cultivés jusqu'à présent en céréales et jachère. Achat d'un groupe moto-pompe pour puiser dans l'oued tout proche, installation de quatre chapelles, maraîchage de plein champ sur le reste de la propriété. Le jeune homme, débordant d'énergie et de bonne humeur (ses petits frères le regardent avec vénération) nous montre fièrement dans les serres les plants de concombres, tomates, poivrons, piments, avec salades, haricots et courgettes en intercalaires. La quasi-totalité de ce gros travail a été réalisée par lui et par un journalier, avec de temps en temps l'aide de la famille. Il a appris "comme ça", en observant ses voisins lancés depuis peu dans la même aventure (1), espère que son père décidera d'installer l'an prochain, "si ça a marché cette année", quatre chapelles supplémentaires et rêve de voir bientôt la dizaine de propriétaires dont les terres bordent l'oued y réaliser ensemble une retenue collinaire. A un âge où la plupart des garçons mènent, bon gré mal gré, une existence beaucoup moins occupée, les multiples tâches dont s'est chargé celui-ci, et surtout l'intérêt qu'il y porte, sont frappants.

Combien sont-ils de ces exploitants à mener de front un ensemble de travaux qui paraissent déjà bien trop lourds et qui, si l'on s'étonne par exemple devant un bâtiment en construction, répondent tranquillement : "on fait ça à nos moments perdus..." !

A côté de cette ardeur au travail, d'autres composantes de la personnalité de ces chefs d'entreprise paraissent pouvoir être dégagées, faites à la fois d'attention aux détails et à la possibilité de dépenser moins, même quand les sommes en jeu sont faibles, et d'audace quand il s'agit de choix importants pour l'avenir de l'exploitation, même si c'est alors au prix de grosses dépenses :

(1) C'est justement le cas de l'exploitant dont nous avons présenté un portrait page 91.

Petites économies et gros investissements.

Nous venons de mentionner l'attention aux détails : un exemple en est donné par ce gros agriculteur de la région de Draa-el-Mizan, dont la signature "vaut" deux ou trois centaines de millions de centimes, que l'on trouve sur un de ses champs après le passage de la moissonneuse-batteuse en train de régler lui-même, clé en main, la presse que va faire fonctionner un de ses ouvriers ; ou ce propriétaire de 50 Pie-Rouges qui fait personnellement boire à chaque veau, avant la tétée, les deux oeufs et le quart de litre d'huile d'olive qu'il leur a prescrits ; ou cet autre exploitant, bien loin d'en être apparemment à 10 000 DA près, qui ayant besoin d'une vingtaine de buses pour un puits a eu l'idée, plutôt que de les acheter à 500 DA pièce, de les couler lui-même dans un moule commandé au forgeron du village, économisant ainsi 5 à 6 000 DA. "Il n'y a pas de petites économies", pensera-t-on. C'est vrai. Mais l'attention aux détails n'empêche pas la largeur de vues et c'est le même exploitant qui, l'année précédente, n'avait pas hésité à dépenser 15 000 DA pour faire raser au bulldozer le sommet d'une colline proche qui faisait de l'ombre à ses poulaillers de ponte (1).

On peut remarquer aussi chez ces entrepreneurs, dans le même ordre d'idées, la capacité de prendre des décisions rapidement, et même de s'y préparer à l'avance, comme ce propriétaire de la région de Boghni qui a consacré 25 millions de centimes à

(1) "- Qu'est-ce que tu vas construire ? lui demandaient ses voisins intrigués.

- Rien, c'est pour avoir du soleil !"

construire un bâtiment "à tout hasard" (au point que lorsqu'il a décidé ensuite d'y installer des pondeuses en batterie, le bâtiment s'est révélé un peu étroit et difficile à aménager !), ou cet éleveur mettant en chantier une nouvelle étable avant même que les vulgarisateurs ne soient avertis de la distribution des modules de vaches laitières sélectionnées ("ils entendent parler avant nous !").

Joignons à cela une faculté d'apprentissage accélérée, qu'il s'agisse de techniques nouvelles ou même du métier d'agriculteur ou d'éleveur proprement dit - faculté jointe en général à la capacité de choisir les collaborateurs ou les associés dont les connaissances s'avèrent nécessaires à la bonne marche de l'exploitation - et on aura fait le tour d'un ensemble de caractéristiques, de qualités professionnelles pourrait-on dire, qui contribuent à expliquer la réussite des "entreprises agricoles" lorsque ces qualités sont associées à la possession d'un capital suffisant.

Or il y a une autre sorte d'entreprises agricoles qui disposent d'à peu près autant de capital que celles que nous venons de décrire, ce sont les exploitations agricoles collectives (EAC) issues de la restructuration des domaines agricoles socialistes (DAS). Mais nous allons voir que les modalités de fonctionnement qui leur ont été fixées constituent autant de freins à la manifestation collective (les individus ne sont pas en cause) des qualités qu'elles devraient pouvoir mettre en oeuvre pour réussir elles aussi à produire de plus en plus.

D . L E S E A C (EXPLOITATIONS AGRICOLES COLLECTIVES) (1)

(7% de la SAU totale de la wilaya, 15% de la zone I
- plaines et piémonts -)

La récente restructuration du secteur socialiste s'est opérée en deux phases : une phase pilote, commencée au mois d'août 1987, s'est achevée en novembre et a porté sur trois domaines : le DAS Aïssat Idir à Draa-el-Mizan, le DAS Rahli à Draa-ben-Khedda et le DAS Fellag à Azeffoun (2). Une deuxième phase s'est déroulée pendant les premiers mois de 1988 et a concerné la restructuration des treize autres domaines de la wilaya.

Il nous a paru particulièrement intéressant d'étudier les EAC qui ont été constituées les premières, dans le but de mieux saisir, à travers une durée d'existence un peu supérieure, leurs réussites ou leurs difficultés principales. C'est pourquoi l'enquête a porté essentiellement sur les exploitations collectives issues des trois domaines que nous venons de men-

(1) Les 16 domaines agricoles socialistes de la wilaya ont été partagés entre 88 EAC (qui regroupent au total 1032 bénéficiaires) et 10 EAI (exploitations agricoles individuelles) seulement, regroupant par conséquent moins de 1% des bénéficiaires. Nous ne parlerons pas ici de ces dernières mais seulement des EAC.

(2) Voici pour ces trois DAS la répartition des EAC, du nombre de bénéficiaires et de la superficie concernée :

Domaines	Nombre d'EAC	Nombre total de bénéficiaires	Nombre total d'hectares
Aïssat Idir (D.el M.)	9	83	394
Rahli (D.ben K.)	5	87	241 (*)
Fellag (Azeffoun)	3	50	237

(*) 43 ha excédentaires

ner ; diverses observations ont pu être effectuées en outre sur des EAC créées à partir d'autres DAS, en particulier les DAS Amirouche (commune de Frikat) et Boussoualem (commune d'Azeffoun). Après avoir passé en revue les caractéristiques des facteurs de production (le capital) affectés aux EAC lors de leur création, et les principales difficultés qu'elles rencontrent pour les utiliser au mieux, nous examinerons les conséquences de cet ensemble de données sur la rentabilité des EAC et la rémunération de leurs membres.

Un capital important...

Ce capital est constitué en premier lieu, bien entendu, par la terre dont dispose chaque EAC. Comme l'effectif de leurs membres est très variable, c'est la superficie par travailleur qui en représente l'indice le plus significatif. Ce taux varie, dans les cas que nous avons observés, de 0,3 ha par travailleur (en sec) à 10,5 ha par travailleur, ce qui représente un écart de 1 à 35. Cette énorme différence est due au souci de ceux qui ont dirigé ces opérations d'assurer un revenu par travailleur comparable entre les EAC issues de chaque DAS. C'est dire que par "capital" il faut entendre ici non seulement la terre - en sec ou en irrigué - mais aussi les serres végétales, les plantations (des vignes aux agrumes), le cheptel bovin et les installations avicoles (bâtiments ou serres). Le taux de 0,3 ha par travailleur cité ci-dessus est celui d'une EAC de 10 membres à laquelle ont été affectés 3 hectares de terre (destinés en principe à produire de la paille), une batterie de 4 800 pondeuses et cinq serres avicoles d'une capacité de 3 à 4 000 poulets de chair chacune. Le revenu individuel prévu au moment de la création de cette EAC était de

63 180 DA par an (DAS Ai'ssat Idir). Pour une autre EAC du même domaine, comprenant celle-là 8 membres pour 79 ha de SAU (ce qui fait 9,9 ha par travailleur) et six serres végétales, le revenu escompté était de 52 840 DA par an.

Dans les EAC qui comprennent une large proportion de terres irriguées, comme à Draa-ben-Khedda (DAS Rahli), la superficie par travailleur varie entre 2,3 et 3,6 ha en fonction de l'importance des agrumes, d'autres plantations (pommiers), des serres végétales et du cheptel bovin. D'une manière générale, quels que soient les facteurs de production dominants, leur affectation aux EAC a été calculée au moment de la restructuration de manière à permettre à la fois une rémunération correcte du travail de leurs membres et le dégagement d'un surplus. Or on constate aujourd'hui que la situation de certaines de ces EAC s'est dégradée :

... mais dont la rentabilité se détériore parfois rapidement...

La volonté de donner à peu près les mêmes revenus aux membres de chacune des EAC d'un domaine (1) s'est traduite, selon les DAS, de deux manières très différentes :

- ou bien en répartissant les différentes sources de revenus entre les EAC : dans le domaine Fellag par exemple, les installations avicoles ont été partagées entre les trois EAC ; dans le domaine Rahli, ce sont les

(1) Il n'y a pas eu par contre de modification des inégalités qui existaient déjà entre DAS, et les différences de revenu individuel entre des EAC issues de différents domaines sont très élevées, comme nous le verrons plus loin.

plantations d'agrumes, qui fournissaient la majorité des revenus du DAS, qui ont été réparties entre toutes les EAC, chacune d'entre elles ayant au moins 1/2 ha d'agrumes par travailleur ;

---ou bien en opérant une spécialisation de certaines EAC : dans le domaine Aïssat Idir, les 70 vaches laitières ont été affectées à une seule EAC (12 membres, 118 ha de SAU dont 46 irrigués), 5 autres EAC font de la polyculture et du maraîchage en serres, et l'ensemble des installations avicoles a été réparti entre 3 EAC, dont deux ne vivent que de cela. Ce sont ces exploitations (qui paraissent pourtant parfois avoir été imaginées, au moment de leur création, comme des exploitations collectives idéales : pas trop de travail, et beaucoup d'argent à gagner (1)) qui se révèlent après huit mois d'activité comme les plus fragiles :

Leur rentabilité est en effet complètement dépendante des tarifs fixés par l'Etat pour leur approvisionnement en poulettes, poussins et aliment concentré ; or le prix de ce dernier a augmenté de 20% cet hiver, tandis que les prix de vente ne suivaient pas, ou même parfois diminuaient (surproductions périodiques d'oeufs qui font chuter leur prix jusqu'à 0,60 DA, baisse temporaire du prix d'achat du poulet de chair par la COPAVI il y a quelques mois (15,50 DA le kg vif au lieu de 17,50 ; le prix est remonté ensuite à 17,50). Nous reviendrons plus loin, chiffres à l'appui, sur les conséquences de ces

(1) "Nous ne voulons pas d'un vieux camion du domaine, disait par exemple un des membres d'une de ces EAC au moment du partage du matériel. Quand on sera millionnaires, on s'en achètera un tout neuf !"

phénomènes sur les revenus des membres des EAC concernées. Il nous faut pour le moment, puisque nous en sommes à parler du capital des DAS réparti entre les EAC lors de leur création, mentionner plusieurs cas dans lesquels il ne leur a pas été intégralement transmis :

... quelquefois amputé à l'occasion de la restructuration...

On peut citer des faits de nature très différente. Parfois c'est une terre nationalisée en 1963 et affectée au domaine qui se trouve restituée à la famille de l'ancien propriétaire, et les travailleurs du domaine habitant avec leur famille dans la maison qui faisait partie de ces terres sommés de quitter ces logements (1) (Aïssat Idir) ; parfois ce sont des terres incultes affectées à une EAC qu'un entrepreneur privé se met à défricher en vue de se les approprier ("on a averti tout le monde : la DAD, l'APC, le chef de daïra, le parti..., il continue avec son bull-dozer") (Fellag). D'autres fois, c'est la commune qui réquisitionne des terres agricoles parce qu'elles sont comprises dans le PUD (Rahli).

Un autre phénomène à signaler, à propos de la répartition des facteurs de production entre les EAC, c'est que si les DAS disposaient généralement d'un matériel satisfaisant, le partage de ce matériel s'est traduit dans la grande majorité des cas pour les EAC par le manque de certains équipements essentiels :

(1) Parmi ces habitants de la maison se trouve la veuve d'un des anciens ouvriers agricoles de l'ex-propriétaire en question.

... et qui comporte presque toujours des lacunes...

Une EAC n'a pas de citerne pour alimenter en eau son poulailler, une autre fait des démarches depuis plusieurs mois pour obtenir une benne de tracteur, une troisième n'a ni cultivateur ni rateau-faneur, la quatrième a hérité d'une presse en si mauvais état qu'elle est maintenant en panne et irréparable, une autre encore, spécialisée dans l'élevage bovin laitier, ne dispose pas d'assez de tracteurs pour faire de l'ensilage (qui était pratiqué pourtant au temps du DAS), ni d'asperseurs, etc. Il y a souvent des prêts d'une EAC à l'autre bien sûr, mais c'est parfois difficile quand chacune a besoin de certains matériels en même temps.

Les lourds amortissements calculés par la Coopérative agricole de comptabilité générale (CACG), chargée du bilan du patrimoine des EAC, représentent aussi des freins au prêt d'un matériel si chèrement acquis :

il semble que les travailleurs doivent payer en effet 50% de la valeur du matériel acquis depuis 1982, 40% de celui qui date de 79 à 81, 30% pour les années 74 à 78 et 20 % de la valeur du matériel antérieur à 1974 ; "il y a quinze ans que je travaille avec certaines de ces charrues, disait un ex-chef de chantier, et on nous les refait encore payer !"

Parfois aussi les EAC se voient calculer des amortissements pour des équipements qu'elles ne peuvent pas utiliser, par exemple des chapelles qui avaient été installées par l'ex-DAS en trop grand nombre par rapport à l'eau disponible (Azeffoun) ou des clapiers qui ont coûté aux alentours du million de DA (entre bâtiment et installations intérieures) et dont la rentabilité est pratiquement nulle (Fellag, Rahli).

De très nombreuses EAC enfin ne possèdent aucun véhicule (camion ou camionnette) et doivent en louer à toute occasion. Imagine-t-on une exploitation privée s'étendant sur 50 ou 100

hectares de bonnes terres et dont le propriétaire ne disposerait même pas d'une camionnette ? Plus inconcevable encore paraîtrait qu'un tel propriétaire, s'il lui arrivait de se trouver sans véhicule, n'ait pu s'en procurer un après presque un an... C'est pourtant ce qui se passe ici :

... difficiles à combler.

"Maintenant vous êtes des privés !" disent très souvent aux membres des BAC, pour justifier le refus de les servir en priorité, les responsables des organismes publics d'approvisionnement, en particulier en ce qui concerne la distribution de matériel et des aliments concentrés (élevage bovin ou aviculture). Les BAC ont désormais en effet, théoriquement, toute liberté d'acheter (et de vendre) ce qu'elles désirent. à qui elles le désirent, et de décider seules des prix qui leur conviennent. Mais dans les faits, on éprouve à beaucoup d'occasions la conviction que leur situation n'est pas : "comme les privés", mais bien plus difficile que celle des exploitations du secteur privé, pour deux raisons au moins :

1) D'abord parce qu'il leur a fallu faire face presque sans transition à de nouvelles conditions auxquelles ils n'étaient absolument pas préparés. Par exemple, en ce qui concerne les aliments pour volailles : avant la restructuration, des semi-remorques venaient livrer les sacs aux domaines (parfois même renvoyés lorsqu'il n'y avait pas de main d'oeuvre pour les décharger) ; maintenant il faut aller à Draa-ben-Khedda (voire à Aïn-Bessem), attendre longtemps et se déplacer parfois

pour rien (1), et tout cela, dans le cas des EAC du domaine Fellag par exemple, en ayant loué un camion, ce qui renchérit notablement le prix du quintal d'aliment.

2) En second lieu parce que, même si la Banque de l'Agriculture et du Développement rural (BADR) a comme consigne cette année de consentir de larges crédits aux EAC, ce soutien financier revêt des formes qui rendent difficiles certains achats(2). Apprenant par exemple qu'il était arrivé des pneus de tracteurs à l'ONAMA, "à enlever dans les 24 heures", les membres des EAC de Frikat ont dû d'abord passer à la BADR : il n'y avait plus de pneus lorsqu'ils sont arrivés à Taboukert avec leur chèque visé. En fait, estiment beaucoup de travailleurs, on est traités pire que le privé parce que lui peut laisser 2 ou 3 000 DA s'il achète pour 15 000, par exemple..."

C'est peut-être ce qui s'est passé pour ce camion promis depuis des mois à une EAC d'Azeffoun, qui s'est trouvée enfin avertie un jour par télex qu'il était disponible. Deux travailleurs se sont rendus aussitôt à Oued Aissi, où ils ont appris qu'il leur fallait aller à Reghaia, où personne apparemment n'était au courant... Le camion finalement a sans doute été attribué à quelqu'un d'autre, il n'en est plus question pour cette EAC en tout cas.

Un exploitant agricole privé disposant comme eux d'une vingtaine de millions pour cet achat aurait depuis longtemps trouvé un camion d'occasion, mais les problèmes de paiement par chèque et l'obligation de présenter des factures justifi-

(1) "On n'a pas touché un gramme d'aliment (pour le bétail) depuis la restructuration" constatent au bout de trois mois les membres d'une EAC de Frikat.

(2) Par ailleurs, la BADR ne prête d'argent, même aux EAC, que pour certains investissements. Les membres d'une EAC du DAS Amirouché avaient obtenu du wali l'autorisation de construire deux logements sur l'exploitation mais les crédits ne leur en ont pas été accordés.

catives compliquent considérablement les choses.

Plus graves peut-être encore sont les difficultés qui tiennent à des raisons internes au fonctionnement des EAC et qui s'opposent, là encore, aux caractéristiques essentielles des entreprises agricoles privées.

Les problèmes d'entente et d'organisation du travail...

"Les terres sont exploitées collectivement et dans l'indivision" précise l'article 9 de la loi du 8.12.87 qui a institué les EAC (1). Rien de plus n'est prescrit concernant les modalités d'organisation des travailleurs entre eux et beaucoup d'EAC en ressentent durement les conséquences. En effet, l'organisation du travail quotidien suscite nécessairement d'innombrables difficultés.

Prenons l'exemple d'une EAC possédant deux poulaillers industriels pour chacun desquels, une fois nettoyé en commun le matin par tous les travailleurs, deux heures suffisent largement au cours de la journée pour donner l'aliment, vérifier le fonctionnement de l'abreuvoir et contrôler la température en ouvrant ou fermant les fenêtres. Il avait été décidé en novembre dernier que les deux travailleurs qui seraient chargés de ce travail (les poulaillers étant trop éloignés l'un de l'autre pour qu'un seul puisse s'en occuper) peu fatigant seraient tenus en contrepartie d'assurer également la surveillance des volailles pendant les journées de week-end. Ce système au début avait été accepté par tous, mais six mois après les travailleurs affectés aux poulaillers commencent à en avoir assez d'être privés de toute journée de congé. L'instauration d'une organisation différente du travail dans l'EAC n'a rien de théoriquement insurmontable (roulements, ...) mais s'avère cependant très compliquée à définir et adopter lorsqu'une quinzaine

(1) Loi n° 87-19 du 8.12.1987 déterminant le mode d'exploitation des terres agricoles du domaine national et fixant les droits et obligations des producteurs.

de travailleurs sont concernés et qu'aucune procédure de règlement de ce genre de questions ne leur a été proposée.

Ce n'est là qu'un exemple mineur, mais nous l'avons exposé pour que l'on puisse mieux se rendre compte de quels petits problèmes (qui, s'ils ne sont pas résolus, peuvent finir par empoisonner la vie quotidienne) est remplie l'existence de groupes comme ceux que constituent les EAC. ("on aurait besoin d'un psychologue !" nous disait un de leurs membres).
Devant des conflits de ce genre, ou plus graves, certains ont eu l'idée de faire appel à des responsables extérieurs (appartenant à une DAD par exemple), pour qu'ils les aident à trouver une solution, mais il suffit ensuite qu'un travailleur mécontent se plaigne à un niveau administratif plus élevé pour que celui qui est intervenu se fasse rappeler à l'ordre, puisque "nul ne doit s'immiscer dans l'administration et la gestion des exploitations agricoles individuelles ou collectives" (article 43 de la même loi).

Certes on rencontre souvent des cas de bonne entente ("parfois quand ceux d'un autre chantier terminent plus tôt, ils viennent nous donner un coup de main aux serres") - il est même étonnant de constater combien il y en a malgré cette absence de tout statut intérieur si propice à susciter des tensions (1) -, mais on observe aussi beaucoup de problèmes,

(1) Certaines EAC ont essayé de se doter d'un organisme directeur (ou en tout cas exécutif), comme la désignation d'un comité de 5 (sur 17) chargé de régler les problèmes courants ; ailleurs, il y a souvent deux responsables : un "démarcheur" (chargé des relations avec l'extérieur) et un "chef de travaux". Le plus fréquemment cependant, le seul élément d'organisation clair est constitué par l'existence du représentant de l'EAC désigné lors de la restructuration. Le statut de ces représentants ne leur confère théoriquement aucun pouvoir, mais on fait les interlocuteurs privilégiés de l'EAC avec l'extérieur.

parfois sans trop de portée (comme lorsque certains membres d'une EAC, par méfiance, demandent que ce ne soit plus un seul, mais deux travailleurs qui aillent vendre à la ville la plus proche les légumes récoltés), souvent plus lourds de conséquences, comme lorsqu'ils se traduisent par une forte mortalité des poulets ("chacun pense que l'autre pourrait le faire") ou qu'ils aboutissent à l'impossibilité de remplacer pour l'an prochain quelques hectares de céréales par des cultures plus intensives (parce que certains ont des moutons et veulent profiter des chaumes).

D'une manière générale, il est certain que le mode de fonctionnement actuel des EAC freine gravement la prise de décisions, qu'il s'agisse de se débrouiller pour trouver un véhicule le plus vite possible, d'acheter une déplumeuse qui permettrait de vendre le poulet à 25 DA le kg au lieu de 17,50 (1), ou de se porter candidats à l'attribution d'un module de vaches laitières sélectionnées : il s'agit pourtant là, nous l'avons signalé (2), d'une véritable subvention, et beaucoup d'EAC en outre possèdent assez de terres pour pouvoir nourrir très convenablement ces bêtes (ce qui n'est pas toujours le cas des exploitants privés sélectionnés), mais la perspective de devoir assumer en commun ces tâches supplémentaires est si redoutable qu'elle suffit à en détourner beaucoup d'EAC. L'absence de techniciens au sein de beaucoup d'entre elles est une raison de plus de considérer les changements avec

(1) Mais cela suppose à la fois un ensemble de démarches pour trouver et payer la machine, la construction ou l'aménagement d'un local (abattage et déplumage), des modifications dans l'organisation du travail de l'EAC, une filière de commercialisation différente...

(2) Page 86, note (3).

circonspection :

... joints à une répartition inégale des techniciens,...

Sur les vingt EAC pour lesquelles nous possédons des renseignements complets, plus de la moitié ne comprennent pas plus d'un technicien (au sens large, c'est-à-dire en assimilant ici à cette catégorie les comptables, agents techniques, et les chefs de culture, de chantier, de parc, etc.) ; ces EAC ne comptent donc soit aucun technicien ou ancien responsable technique, soit un seul - alors qu'elles pratiquent presque toujours une diversité de productions qui nécessiteraient le concours de plusieurs spécialistes(1).

A l'opposé, un dixième des EAC comprennent 5 techniciens ou plus, qui constituent plus du tiers de leur effectif en moyenne ; il existe même plusieurs EAC composées uniquement ou presque uniquement de techniciens. Ces regroupements semblent dûs à la fois à un désir des techniciens et anciens responsables du DAS de travailler ensemble et, parfois, à une préférence des "simples travailleurs" pour se retrouver entre eux, ainsi qu'à une hostilité à l'égard de certains cadres. Le phénomène inverse existe aussi, comme cela a été souvent souligné, et au moment de la constitution des groupes les ouvriers agricoles se sont montrés le plus souvent conscients de la nécessité pour leur EAC de compter en son sein au moins un homme qui ait l'habitude des contacts et qui puisse défendre

(1) Parmi cette majorité d'EAC "sous-équipées en techniciens", la proportion de ces derniers par rapport à l'ensemble des membres des EAC concernées est inférieure à 6%.

fermement leur point de vue si nécessaire.

Il faut rappeler enfin que ce n'est pas seulement dans les écoles qu'on apprend l'agriculture (1) et qu'on rencontre souvent des travailleurs des domaines qui sont plus qualifiés en bien des matières que certains techniciens.

Il y a un autre domaine dans lequel la restructuration des DAS a eu de grandes conséquences, du fait qu'elle a exclu de la possibilité de s'intégrer dans les nouvelles exploitations les ouvriers saisonniers :

... et à la réduction des dépenses de main d'oeuvre, ...

L'embauche de travailleurs saisonniers en effet, dans tous les cas que nous avons observés, a pratiquement cessé :

- en partie parce que, surtout dans les premiers temps, on a insisté auprès des membres des EAC pour leur rappeler que chacun d'eux était "tenu de participer directement et personnellement aux travaux" (article 21 de la loi) ; selon certains représentants d'EAC, une autorisation préalable de la wilaya est nécessaire pour toute embauche de main d'oeuvre supplémentaire ;
- surtout parce que les collectifs calculent instinctivement leurs dépenses de main d'oeuvre au plus juste : "nous n'avons ~~pas assez~~ de main d'oeuvre, surtout pour

(1) "Les paysans, disait un vulgarisateur à un de ses responsables qui lui expliquait sa mission, c'est eux qui peuvent nous donner des leçons..."

les serres ; on ne recrute pas parce qu'on se serre la ceinture" ; "nos 13 hectares d'oliviers (pour six travailleurs), on les récoltera en famille" ; "on manque de main d'oeuvre spécialisée pour tailler les agrumes ; on l'a fait en aventure..."

Il faudrait faire des relevés systématiques sur les états mensuels de main d'oeuvre des ex-DAS pour évaluer précisément le nombre d'anciens journaliers qui se trouvent sans travail à cause de la restructuration. On peut supposer, en gros, qu'à côté des quelques 1000 travailleurs intégrés dans les EAC de la wilaya, ce sont environ 1000 autres familles qui vont être cette année privées des revenus (principaux ou d'appoint) fournis auparavant par le secteur socialiste.

On constate par ailleurs que ce repli des EAC sur leur seule force de travail (même si leurs membres travaillent généralement beaucoup (1)) limite les possibilités d'exploitation optimale des terres qui leur ont été affectées :

... contribuent également à limiter l'intensification.

Le plus souvent, c'est l'introduction de nouvelles cultures à laquelle il est renoncé, comme par exemple, pour une EAC d'élevage bovin qui dispose d'assez de terres irriguées, la possibilité de remplacer quelques hectares de luzerne par des

(1) "- Vous êtes assez nombreux ? demandions-nous à un travailleur d'une EAC de Draa-el-Mizan.
- Ca va. Ca manque un peu mais on travaille plus.
- Combien ?
- (il rit :) 12, 14 heures... On commence vers 5 h 30, jusqu'à 8 heures du soir."

pommes-de-terre d'arrière-saison : "on n'aura pas assez d'ouvriers" constatent nos interlocuteurs, qui se mettent à raisonner en termes de mécanisation ("on pourrait emprunter la planteuse d'une autre EAC, mais pour le binage, rien à faire..."), sans envisager d'embauche possible.

Parfois ce sont même des cultures pratiquées depuis plusieurs années que certaines EAC se demandent si elles ne vont pas réduire ; les membres de l'une d'elles, qui ont eu beaucoup de mal cette année avec leurs serres (trop de travail par moments, difficultés techniques (leur seul technicien est un spécialiste de l'aviculture), une chapelle entière de tomates détruite par la maladie, problèmes de commercialisation (en tracteur jusqu'à la petite ville la plus proche, ce qui abîmait les courgettes et les tomates ; quand ils ont cherché ensuite à vendre sur pied, les acheteurs venus de Tizi-Ouzou leur ont fait des propositions extrêmement basses - 8 000 DA la chapelle ...)), envisagent d'y renoncer l'an prochain, ou en tout cas de cultiver moins de chapelles.

La politique de non-embauche pratiquée par les EAC entraîne, de plus, le transfert d'une partie de leurs revenus potentiels à des commerçants, à cause du système des ventes sur pied. Déjà très répandu au temps des DAS, ce mode de commercialisation s'étend : les EAC vendent sur pied non seulement leurs récoltes arboricoles, comme c'était déjà généralement le cas auparavant (avec de gros inconvénients parfois en ce qui concerne la récolte de l'année suivante (1)), mais les serres

(1) Quand un acheteur sur pied tarde trop à cueillir une récolte d'agrumes p.ex., la suivante est gravement compromise.

(tomates, poivrons, piments..., de 7 à 18 000 DA selon les cas qui nous ont été cités) et même parfois le fourrage (7 000 DA l'ha de vesce-avoine, ce qui revient pour l'acheteur récoltant 25 quintaux - 100 bottes - à environ 80 DA la botte, c'est-à-dire à peu près le prix du marché à ce moment-là, mais prive l'EAC, comme toutes les ventes sur pied, du supplément qu'elle aurait pu percevoir en utilisant son propre matériel ; la vente sur pied du fourrage empêche également de le stocker pour le vendre plus cher quelques mois après).

+
+ +
+

Les différentes EAC subissent plus ou moins les deux grandes sortes de difficultés, externes et internes, que nous avons passées en revue, et leur rentabilité en est plus ou moins limitée. Mais il existe d'autre part un facteur encore plus important pour expliquer les différences de revenu agricole entre les EAC, et qui vient à la quantité et à la nature des terres et des autres facteurs de production dont elles ont été dotées au départ :

La rentabilité des EAC dépend des domaines dont elles sont issues :

Certains DAS étaient largement bénéficiaires (Rahli), d'autres moins (Aïssat Idir, Amirouche), d'autres déficitaires (Fellag, Boussoualem) (1). Ces différences se sont immédiatement mani-

(1) Il se pourrait que le fait de ne retenir que les ouvriers permanents ait accru encore les inégalités, si les saisonniers jouaient un grand rôle dans certains DAS riches (dont les permanents se seraient retrouvés, après l'élimination des saisonniers, encore plus riches) tandis que les domaines déficitaires auraient employé relativement moins de main d'oeuvre saisonnière.

festées à travers le montant des avances de salaire consenties par la BADR : les EAC du domaine Rahli ont obtenu d'emblée 3 500 DA mensuels par travailleur et ont souscrit trois types d'assurances (accidents, vieillesse, maladie). Par contre, les EAC du domaine Fellag se sont vues refuser les 2 000 DA mensuels par travailleur qu'elles avaient demandé ; dans les crédits de campagne qui leur ont été accordés, comme à chaque EAC, juste après leur constitution, les dépenses de salaires ne figurent que pour un montant correspondant à des versements de 1 200 DA par mois. C'est effectivement tout ce que les membres des EAC ont touché pendant les deux premiers mois. A partir de janvier, comme la vente des poulets et des oeufs leur avait permis de commencer à effectuer des versements à la banque (c'est-à-dire de commencer à rembourser), la somme débloquée chaque mois pour leurs salaires a commencé à s'élever : 1 500 DA en janvier et 2 500 depuis février.

Selon d'autres modalités encore, les EAC avicoles du domaine Aïssat Idir ont versé à leurs membres 3 000 DA par mois depuis la restructuration, prélevés directement sur la vente des oeufs et des poulets, sans passer pour cela par la BADR. Mais leurs représentants se demandent parfois s'ils ne vont pas se trouver en déficit à la fin de la campagne (nous allons y revenir). Ces différences de rémunération des travailleurs sont liées au niveau de rentabilité prévisible de leurs exploitations :

il y a des EAC riches, ...

Les EAC de Draa-ben-Khedda auprès desquelles a porté l'enquête sont bien pourvues en "arboriculture riche" (agrumes, pommiers), en terres nues irriguées et selon les cas en serres végétales ou en cheptelbovin. A la fin du mois de juin, elles avaient déjà effectué, depuis leur création, des versements à la BADR dont le total dépassait de très loin l'ensemble des salaires annuels de leurs membres (si on les calcule sur la base des 3 500 DA mensuels touchés jusqu'à présent): une des EAC avait versé par exemple plus d'1 500 000 DA, alors que le total annuel des salaires actuels de ses membres est de 800 000 DA - il est vrai qu'il faut y ajouter les cotisations d'assurances ; une autre avait versé près de 1 200 000 DA, pour un total annuel de salaires de 550 000 DA environ. On constate que ces EAC-là peuvent attendre sans trop d'inquiétude les premières échéances qui leur seront fixées pour le remboursement de leur patrimoine.

... des EAC pauvres, ...

La situation des EAC issues d'un domaine déficitaire comme le DAS Fellag est beaucoup plus difficile. Leurs comptes prévisionnels ont en effet été calculés au plus près, si près que l'équilibre de ces exploitations est à la merci d'une mauvaise récolte ou de phénomènes qu'on n'avait pas prévus, comme l'accroissement du prix des aliments pour volailles. Voici par exemple, en fonction des résultats déjà obtenus pour certaines productions et des prévisions pour la fin de la campagne, une évaluation de la valeur ajoutée qu'on peut s'attendre à voir dégagée par une des EAC de ce domaine

(à condition que les récoltes des pastèques et du raisin soient normales) :

	VALEUR AJOUTÉE (produit brut moins l'ensemble des dépenses, <u>sauf de main-d'oeuvre</u>)
- Blé (48 ha, (1))	130 000 DA
- Pois-chiches (sur 5 ha, un seul a donné quelque chose ; ça ne paiera même pas les semences et les engrais totaux) ...	-
- Vesce-avoine (9 ha (2))	59 000 (résultats meilleurs que prévu, à cause des prix élevés)
- Pommes-de-terre . primeurs (3 ha (3)).....	80 000
. saison (2 ha, catastrophiques, à cause de la sécheresse de mars-avril) ...	-
- Pastèques (prévisions (4))..... (5 ha)	120 000
- Raisin (9 ha - prévisions (5))... (manquent beaucoup de pieds)	135 000
- Pondeuses (4 800 (6))	153 000
- Poulets de chair (3 bandes de 4 800 (7))	168 000
	<hr/>
	845 000 DA

- (1) On a retenu ici une moyenne de 2 700 DA de valeur ajoutée à l'ha, car l'EAC possède sa propre moissonneuse-batteuse.
- (2) On a compté pour chaque ha 7 000 DA provenant de la vente sur pied, moins 500 DA de semences et d'engrais, soit 6 500 DA.
- (3) La récolte a été de 300 qx vendus 350 DA = 105 000 DA, moins 25 000 DA de semences et engrais, soit 80 000 en tout.
- (4) Prévisions : 80 qx par ha vendus 300 DA (comme ce prix est très bas, nous n'avons pas soustrait semences & engrais).
- (5) Prévisions : 25 qx/ha vendus 600 DA.
- (6) Voir plus loin le compte d'exploitation d'une EAC avicole.
- (7) La valeur ajoutée est ici plus faible que celle qui est présentée plus loin (page 118), parce qu'une des bandes a été vendue à 15,50 DA seulement le kg (au lieu de 17,50), et qu'une autre bande a souffert d'une forte mortalité (1 200 poussins sur 4 800).

(RAPPEL : 845 000)

Il faut encore soustraire à cette somme les charges de structure indirectes (gaz, électricité, assurances, entretien du matériel, carburant utilisé en dehors des travaux agricoles proprement dits, intérêt à verser pour les crédits de campagne), soit 175 000 DA

Restent disponibles pour :

- . payer la main d'oeuvre ;
- . rembourser le patrimoine ;
- . un surplus, s'il y en a ,
..... 670 000 DA

Si l'on soustrait de cette somme, de la même manière que nous le faisons pour les exploitations agricoles privées, une rémunération de la main d'oeuvre fixée à 3 000 DA par mois - c'est-à-dire moins que ce qu'ont perçu jusqu'à présent les travailleurs des EAC de Draa-ben-Khedda et sans prélever de cotisations pour les assurances, si importantes pour les travailleurs du secteur socialiste (n'oublions pas qu'ils ont perdu, avec la restructuration, non seulement cet ensemble de sécurités mais aussi les allocations familiales (1)) - soit 3000 DA x 12 x 17 = 612 000 DA

restent : 58 000 DA

c'est-à-dire une somme beaucoup trop faible pour assurer :

- . un remboursement du patrimoine (plus d'un million de DA), même si les échéances étaient échelonnées sur dix ans ;
- . les réparations ou le remplacement du matériel, au fur et à mesure de leur nécessité ;
- . l'achat d'un minimum de matériel supplémentaire (à commencer par un véhicule dont le besoin est si urgent).

Une EAC qui ne dégage, comme c'est le cas ici, aucun surplus devrait par exemple pouvoir se porter candidate à l'attribution d'un module de 26 vaches laitières sélectionnées, qui lui permettraient de valoriser la superficie qu'elle consacre aux céréales et au fourrage (ces 55 ha pourraient à ce moment-là procurer 520 000 DA de valeur ajoutée en lait et en viande (2)).

(1) "Si je trouve un travail à 200 000 francs par mois n'importe où, avec tous les droits, j'y vais sans regret et sans conditions", disait l'un d'eux. (c'est nous qui soulignons).

(2) Si l'on retient 20 000 DA de valeur ajoutée par vache, provenant environ pour moitié du lait (8 litres x 240 jours x 5 DA) et de la vente d'un veau à six mois (12 000 DA en moyenne), auxquels il faut soustraire 2 000 DA de concentré & lait en poudre)

soit 330 000 DA de plus que celle qu'ils procurent actuellement. Mais nous avons vu que les modalités de fonctionnement internes des EAC représentent des obstacles considérables à l'adoption d'un type de production animale aussi exigeant en soins et réclamant une organisation du travail rigoureuse.

Reste alors une valorisation axée sur l'arboriculture :
10 à 15 hectares plantés en vigne et en arbres à noyaux (abricotiers, pruniers... (1)) pourraient procurer lorsqu'ils seront en production une valeur ajoutée du même ordre que celle que nous venons d'évoquer. Mais les EAC pourront-elles bénéficier de plantations aussi importantes dans le cadre du programme de "vergers intensifs" (2), et surtout pourront-elles - la question est la même que celle qui se posait à propos des exploitations familiales de subsistance - en assurer l'entretien pendant plusieurs années avant d'en récolter les premiers fruits ? Il semble que des EAC comme celle-ci ne pourront y parvenir que si, non seulement elles obtiennent que soit repoussé à plus tard le remboursement du patrimoine qui leur est réclamé, mais qu'en plus la BADR leur accorde un prêt important couvrant plusieurs années (cinq ans par exemple). Nous pouvons en venir maintenant aux conditions de rentabilité de la troisième EAC que nous avons prise comme exemple quelques pages plus haut :

... et des EAC particulièrement fragiles.

Sur le papier, même après l'accroissement du prix des aliments

(1) Les arbres à pépins poussent bien mais ne donnent presque pas de fruits sur le littoral.

(2) 15 hectares, c'est le total de la superficie attribuée à la commune d'Azeffoun pour ce programme cette année.

survenu en février dernier, à condition que les travailleurs de l'EAC parviennent à se répartir et à assurer normalement le travail, à condition aussi que l'approvisionnement et l'écoulement soient assurés régulièrement, une exploitation comme celle-ci (3 ha en sec, une batterie de 4 800 pondeuses et cinq serres avicoles, pour dix travailleurs) est rentable (1), c'est-à-dire qu'elle doit permettre :

- de rémunérer normalement ses membres ;
- de faire face aux échéances de remboursement du patrimoine (amortissements) ;
- de dégager un surplus.

Nous présentons ci-dessous le calcul théorique de la valeur ajoutée que pourrait procurer cette EAC :

	VALEUR AJOUTÉE (par an)
- Fourrage (3ha x 6500DA (2)).....	19 500 DA
- Pour 4 800 poulettes (ponte), PAR JOUR	
CHARGES (sauf m.d'o.):	
. alimentation (3)	1 200 DA
. amortissement du prix d'achat des poulettes(4):	450
. eau, électricité, produits vétérinaires(5):	50
. alvéoles (6)	<u>100</u>
Total des charges(sauf m.d'o.):	1 800 DA

(1) Nous obtenons d'ailleurs, comme on va le voir, un revenu par travailleur plus élevé que celui qui avait été calculé lors de la création de cette EAC (cf. pages 97 et 98).

(2) Voir plus haut page 114.

(3) 6 qx à 200 DA (transport compris).

(4) 190 000 DA divisés par 14 mois de 30 jours.

(5) Nous utilisons ici les normes présentées dans un récent article d'Actualité-Economie, juin 88, pp. 22 à 25.

(6) Pour une production moyenne de 3 000 oeufs par jour, 100 alvéoles à 1 DA.

PRODUIT BRUT :	
. 3 000 oeufs à 0,70 (1):	2 100
. vente des poulettes réformées (2)	<u>150</u>
Total du produit brut	<u>2 250</u>
VALEUR AJOUTÉE, par jour :	450 DA
par an (3)	153 000 DA
- <u>Pour 17 500 poulets (4) (SUR 2 MOIS)</u>	
CHARGES (sauf m.d'o.):	
. alimentation (5)	210 000
. poussins (17 500 x 2,85):	50 000
. eau, élect., vétér.(6) :	<u>10 000</u>
Total des charges (sauf m.d'o.):	270 000
PRODUIT BRUT (7)	<u>510 000</u>
VALEUR AJOUTÉE, sur 2 mois:	240 000 DA
par an (8)	<u>720 000 DA</u>
<u>VALEUR AJOUTÉE TOTALE POUR L'EAC :</u>	<u>892 000 DA</u>
Charges de structure indirectes, à soustraire (évaluation approximative) -	<u>100 000 DA</u>
	= 792 000 DA
Rémunération de la main d'oeuvre (sur la base de 3 000 DA mensuels, pour dix travailleurs):	<u>360 000 DA</u>
Restent disponibles (en amortissements et en surplus - dont une partie pourra ici être utilisée à améliorer les revenus des travailleurs, payer des cotisations d'assurances, etc.) :	432 000 DA

(1) 0,75 DA en hiver, 0,65 en été...

(2) 4320 poulettes (mortalité de 10% tolérée)x15DA (cf.articl.cit)

(3) En prévoyant un mois de battement tous les 14 mois (désinfection,...).

(4) en comptant en moyenne 3 500 poulets par serre.

(5) 910 quintaux x 230 DA (transport compris).

(6) Mêmes normes que pour les pondeuses.

(7) Nous avons retenu ici un taux de mortalité que plusieurs techniciens nous ont déclaré être "normal" (c'est-à-dire le plus fréquent) en secteur privé (un peu plus de 15%) : soient 14 600 poulets de 2 kg vendus 17,50 DA le kg.

(8) Avec trois bandes par an (dans les serres avicoles on évite d'avoir des poulets pendant les mois de forte chaleur).

Malgré ces bons résultats, qui sont ceux qu'elle pourrait obtenir si tout se passait et continuait de se passer "normalement", cette EAC est fragile :

- d'une part parce que, comme nous l'avons signalé, il suffirait que les prix à l'approvisionnement ou à l'écoulement se modifient légèrement pour limiter considérablement sa rentabilité. Par exemple, avec une augmentation de 10% des aliments et des souches avicoles et une baisse de la même proportion des prix à la commercialisation, la somme disponible pour les amortissements et l'amélioration du revenu des travailleurs serait divisée par cinq (elle passerait de 432 000 DA à 80 000 DA) ;
- d'autre part en raison des risques de conflits au sein de l'EAC. Il y a eu des périodes par exemple où la mortalité des volailles - qui est en permanence, depuis la restructuration, bien supérieure aux normes moyennes habituellement admises (1) - a atteint un tel niveau que la valeur ajoutée totale correspondait à peine à la rémunération de 3 000 DA par mois prélevée par les travailleurs sur leurs ventes.

La conjugaison de ces deux types de facteurs n'incite pas à beaucoup d'optimisme pour l'avenir, qui se serait certainement présenté sous un éclairage moins sombre si les propositions de certains de ces travailleurs avaient été suivies au moment de la restructuration : six d'entre eux, qui avaient l'habitude de travailler ensemble, souhaitaient en effet former à eux-

(1) Ce qui fait, paradoxalement, que cette EAC, à la différence de beaucoup d'élevages avicoles, n'a pas en ce qui concerne les aliments de problèmes de rupture de stocks : elle dispose toujours jusqu'à présent de plus d'aliment qu'elle n'a conservé d'animaux vivants.

seuls une EAC avicole (qui aurait disposé bien entendu de moins de poulaillers); ce sont les responsables chargés d'organiser les opérations qui les auraient obligés à prendre avec eux quatre autres membres du domaine. Une grande partie des tensions au sein de l'EAC, dans ce cas précis, paraît due à ce regroupement imposé.

Il y a un autre cas par contre, dans le même DAS, où un regroupement recommandé par les autorités n'a pas donné, jusqu'à présent tout au moins, de mauvais résultats :

Les exceptions qui fonctionnent bien ...

Il s'agit d'une autre EAC pour la constitution de laquelle quatre membres d'une même famille, qui souhaitaient former une exploitation à eux seuls, se sont vus adjoindre deux autres travailleurs. Les dégâts paraissent ici avoir été limités par le fait :

- que les deux "nouveaux" sont liés eux-mêmes par des liens de parenté ;
- qu'ils font partie du même village, à proximité immédiate des terres affectées à cette EAC, que les quatre autres ;
- qu'un de ces derniers enfin, qui travaillait déjà sur ces terres du temps des colons, exerce en raison de son excellente connaissance pratique de l'agriculture et de sa personnalité une autorité reconnue par ses compagnons qui lui permet d'arbitrer, dans le sens de l'intérêt collectif, les conflits inévitables.

Bien que le patrimoine foncier de cette EAC (45 hectares, dont 13 d'oliviers et 8 irrigués, cinq serres végétales) paraisse promettre pour chacun d'eux une rémunération très correcte, ils n'ont volontairement demandé que 1 500 DA à la BADR pendant les premiers mois, pour être sûrs de ne pas se trouver à court en fin de campagne ("comme c'est la première année, on fait très attention..."). Ils ont acheté cet hiver leurs plants à Dellys mais organiseront l'année prochaine leur propre pépinière. Comme nous leur demandons, à la fin de l'entretien, ce qu'ils pensent de la restructuration, ils répondent : "Attendons la fin de la campagne pour voir... En tout cas on travaille mieux : avant le directeur donnait des ordres, maintenant c'est nous qui réfléchissons."

Nous avons pu observer un autre cas de bonne entente dans une EAC d'un domaine voisin (Amirouche) où quatre techniciens ou ingénieurs (dont l'ex-gestionnaire) (1) ont formé une exploitation disposant de 6 ha (dont 2 plantés en vigne et 2 en abricotier) et de deux batteries de pondeuses. Ils n'ont pas demandé de tracteur (à la différence des huit autres EAC créées à partir du DAS) parce qu'ils se réservaient pour la camionnette Masda ("on l'a obtenue parce qu'on n'a pas été exigeants pour le reste") dont ils savaient l'importance pour une exploitation agricole intensive. Leur dynamisme (ils font partie de la catégorie d'EAC dont l'âge moyen est le plus bas (2)) et la diversité de leurs connaissances

(1) C'est peut-être la considération dont ils bénéficiaient qui leur a évité de se voir imposer un regroupement plus vaste qu'ils ne le souhaitaient.

(2) D'après les calculs que nous avons effectués sur les listes nominatives de 30 EAC de la wilaya, regroupant 350 travailleurs (ces listes regroupant donc un peu plus du tiers de l'ensemble), la répartition des EAC selon l'âge moyen de leurs membres est la suivante :

- 30% des EAC ont un âge moyen inférieur à 34 ans ;
- 40% ont un âge moyen compris entre 34 et 39 ans ;
- 30% ont un âge moyen de 40 ans ou plus.

Quant à la moyenne d'âge générale des travailleurs des EAC, elle est de 35 ans.

techniques devraient leur permettre de s'en sortir, surtout si l'on pense que, tout en tirant l'essentiel de leurs revenus de la production d'oeufs, ils ont eu la sagesse de demander plus de terre que les exploitations purement avicoles dont nous avons parlé plus haut, ce qui les rend moins étroitement dépendants des fluctuations des prix concernant l'aviculture.

On se trouve donc là en face de deux cas très intéressants, mais il ne s'agit malheureusement que d'exceptions :

... n'empêchent pas la situation d'ensemble des EAC d'être extrêmement préoccupante.

"On voit aucune solution. On travaille comme des aveugles..." Ces mots d'un travailleur d'une EAC pourraient avoir été prononcés par la majorité de ceux que nous avons rencontrés au cours de l'enquête.

Les ouvriers permanents des domaines étaient loin d'être bien payés (74,60 DA par jour, pour un ouvrier agricole sans spécialité, plus une prime d'ancienneté, soit pour 26 jours : un peu plus de 2 000 DA par mois, plus les allocations familiales pour les pères de famille) ; mais ils parvenaient en général à se procurer quelques revenus complémentaires (jardins individuels, deux ou trois moutons, petits travaux parallèles, et aussi pour certaines productions l'autoconsommation, qui d'ailleurs n'était souvent "pas si auto que ça", comme l'écrivait un jour un journaliste d'Algérie-Actualité faisant allusion aux prélèvements dont étaient coutumières certaines autorités locales (1)). Un certain équilibre s'était établi

(1) Lorsque les EAC ont voulu mettre fin à ces prélèvements après la restructuration, elles ont parfois rencontré des problèmes ; on cite par exemple un cas où des gendarmes, qui s'étaient vus refuser leurs plateaux d'oeufs habituels, ont ré-

(SUIVE DE LA NOTE PAGE SUIVANTE)

entre ces diverses sources de revenus. Les ouvriers des DAS disposaient d'autre part d'une double sécurité : celle de pouvoir compter sur ces revenus, même très limités, et celle de conserver leur emploi.

Cet équilibre et cette sécurité leur ont été enlevés avec la restructuration : ils travaillent maintenant beaucoup plus (1), ce qui ne leur laisse plus autant de temps pour des activités supplémentaires ; de plus, toute autoconsommation (oeufs par exemple, légumes ou fruits, etc.) se traduit désormais par une réduction équivalente des revenus, puisque les avances de la BADR doivent être strictement remboursées en fin de campagne. De sorte que dans les EAC les moins favorisées, les revenus des travailleurs n'ont guère augmenté par rapport à l'ancien système, et ont même pour certains diminué.

Ils ont perdu par ailleurs la sécurité d'autrefois : ils ne savent pas ce qui arrivera si leur EAC se trouve en déficit à la fin de l'année, ou si elle ne parvient pas à rembourser les frais d'amortissement du patrimoine qui lui sont réclamés ; ils sont maintenant à la merci d'un accident ou d'une maladie (mis à part les membres des EAC riches qui ont pu souscrire

(SUITE DE LA NOTE DE LA PAGE PRECEDENTE :) pliqué par une conscience professionnelle extrême : "depuis mon enfance je n'ai jamais vu de barrage de gendarmerie ici (près du siège de l'EAC) ; maintenant il y en a souvent. Un tracteur sans feu rouge... : un procès !"

(1) Les journalistes qui se sont émerveillés de voir des membres des EAC occupés dans les champs "même le vendredi" auraient sans doute trouvé moins merveilleux de se voir obligés eux-mêmes de se passer de jours de congé.

des assurances) et se demandent comment ils feront pour vivre à l'âge de la retraite. Beaucoup essaient d'ailleurs de trouver un autre emploi et l'on commence à enregistrer des démissions (une ou deux par ex-DAS en moyenne pour l'instant, mais certains responsables, au niveau des DAD, craignent que ce mouvement prenne de l'ampleur).

Cette situation d'incertitude ne favorise pas la solution des problèmes de logement : une petite minorité seulement des travailleurs habite sur les domaines, une partie réside à proximité, mais nombre d'entre eux doivent faire tous les jours des déplacements importants (plusieurs dizaines de km parfois). Un des faits qui expriment le mieux le sentiment ~~dés~~ des membres des BAC que ces terres ne sont pas à eux réside dans l'absence quasi-générale de projets de construction de logements sur place (1).

On peut analyser de la même manière le fait que nous n'ayons pas observé de phénomènes de répartition d'une partie au moins des terres des BAC entre les travailleurs qui les composent (par exemple pour constituer des jardins individuels). Il est vrai que la loi de décembre 1987 semble interdire des partages de ce genre, puisqu'elle stipule que "les terres sont exploitées collectivement et dans l'indivision" (article 9), que "les membres de l'exploitation sont tenus d'assurer collectivement l'exploitation optimale de toutes les terres dans l'indivision" (article 18) et de participer aux travaux

(1) Mis à part le projet - sans suite jusqu'à présente - cité plus haut (page 103, note 2) et qui émanait du petit groupe de techniciens dont nous avons parlé.

"dans un cadre collectif" (article 21). Mais la loi prévoit également qu'"une convention, non opposable aux tiers, peut déterminer le mode de participation de chacun des membres ainsi qu'une éventuelle répartition des tâches au titre de l'exploitation" (même article). On pourrait s'attendre dès lors à certains partages de fait qui ne modifieraient pas, de toute façon, le statut juridique d'indivision du patrimoine des EAC ; de tels partages ouvriraient des possibilités d'intensification de la production en libérant des initiatives et des capacités de travail des membres des collectifs. Les membres de certaines EAC en ont d'ailleurs le projet, mais ils se sont sentis jusqu'à présent trop assujettis à la double tutelle financière et administrative dont ils sont l'objet pour le mettre à exécution.

C'est qu'en effet, même si certains organismes d'approvisionnement les considèrent comme des privés, comme nous l'avions signalé, d'autres parties de l'administration semblent parfois considérer encore un peu les EAC sinon comme "corvéables à merci", du moins comme étant restés les auxiliaires naturels des Services agricoles. L'organisation de la lutte contre les criquets ou la campagne moisson-battage en ont fourni certains exemples. L'envoi de formulaires administratifs quelquefois longs à remplir ou la convocation à des réunions interminables pour des questions qui pourraient être réglées sur place en un quart d'heure si les fonctionnaires se déplaçaient (il est vrai que le manque de véhicules contribue à les immobiliser dans leurs bureaux) conduisent à se demander à l'occasion si chacun se souvient toujours que les travailleurs des EAC ne sont pas payés au mois et que chaque heure compte pour eux.

Nous reviendrons sur certaines aides qui pourraient être apportées aux LAC à la fin de la troisième partie de ce travail, au cours de laquelle nous allons maintenant tenter de formuler diverses suggestions concernant l'amélioration de la production agricole dans la wilaya.

TROISIEME PARTIE :

PROPOSITIONS

On peut regrouper les principales actions de l'Etat en direction de l'agriculture selon deux grandes fonctions, ou rôles :

- un rôle d'intervention ; ce sont les aides publiques proprement dites : distributions gratuites, approvisionnement en produits subventionnés, exécution de travaux, prêts...
- un rôle d'incitation ; aider les agriculteurs à résoudre eux-mêmes leurs problèmes : c'est ce que cherche à faire la vulgarisation.

Les programmes élaborés par chaque wilaya à ces deux niveaux résultent de la double prise en compte des orientations définies au plan national et de la spécificité des situations locales. L'analyse des principaux obstacles à l'amélioration de la production agricole dans la wilaya à laquelle nous avons essayé de procéder au cours de l'enquête, et les nombreux entretiens qu'ont bien voulu nous accorder des techniciens et des ingénieurs agronomes, nous ont permis de formuler un certain nombre de remarques ou de suggestions, situées elles aussi à ces deux niveaux.

Au chapitre des interventions de l'Etat, ces propositions (qui ne sont d'ailleurs, sauf exception, jamais "nouvelles" mais mettent simplement l'accent sur tels ou tels aspects de la politique de développement déjà mise en oeuvre) peuvent être résumées ainsi :

- retenir le plus possible d'eau de pluie ;
- fournir aux propriétaires de terre, à prix coûtant, autant de plants d'arbres qu'ils en souhaitent, dans les variétés qu'ils demandent, ainsi que la possibilité d'obtenir des prêts à moyen terme couvrant les frais

de plantation et d'entretien des vergers jusqu'à leur entrée en production ;

- multiplier le nombre de kilomètres de pistes agricoles réalisés chaque année ;
- mettre l'insémination artificielle à la portée réelle de tous les éleveurs.

En ce qui concerne le rôle d'incitation joué par les services publics, nos suggestions se situent dans la ligne des efforts actuellement déployés - dans le cadre du rôle pilote attribué à la wilaya - pour renforcer le rôle des vulgarisateurs.

Nous allons revenir sur chacun de ces points.

1. RETENIR LE PLUS POSSIBLE D'EAU DE PLUIE

Avec des précipitations qui dépassent 1 000 mm sur la majeure partie de son territoire, la wilaya serait en mesure d'irriguer la totalité de sa surface agricole utile (SAU) si l'on pouvait conserver un septième seulement de cette eau (1).

En attendant la construction des grands barrages prévus, la poursuite du programme de retenues collinaires paraît très souhaitable, non seulement en raison de la dizaine d'hectares en moyenne autour de chacune d'elles qui deviennent ainsi irrigables (2), mais aussi parce que la multiplication

(1) Si l'on évalue les besoins annuels d'un ha irrigué à 5 000 m³, on obtient pour les 91 000 ha de SAU la nécessité théorique de 410 millions de m³, alors que les précipitations reçues par l'ensemble de la wilaya sont d'environ 3 milliards de m³ par an.

(2) Les 48 retenues réalisées au cours des trois dernières années permettent l'irrigation de 600 ha environ (au taux de 5 000 m³ par ha).

des retenues contribuera à alimenter les nappes souterraines, et même à créer des micro-climats favorables à l'agriculture. Des centaines d'emplacements favorables sont encore disponibles dans la wilaya et il serait dommage que le rythme annuel de création de retenues ralentisse.

Nous avons enregistré par ailleurs à plusieurs reprises au cours de l'enquête des projets de construction de retenues collinaires émanant de propriétaires privés, soit à titre individuel (dans le cadre d'une demande d'APF par exemple), soit en groupe (1). Généralement très rentables (2), de telles réalisations seraient grandement facilitées par des prêts bancaires.

Notre attention a été attirée enfin sur un autre type d'ouvrages de rétention de l'eau de pluie, beaucoup plus réduits, qui mériteraient d'être testés à diverses échelles : il s'agit de simples fosses à flanc de pente, sortes de citernes remplies par le ruissellement sur la fraction de pente les séparant de la fosse située plus haut (un peu comme le système des cuvettes pour les oliviers, mais en bien plus grand).

Si l'on désire conserver le plus d'eau possible pour l'irrigation en été, on pourrait essayer divers moyens d'éviter une infiltration excessive, voire même, comme cela se fait dans d'autres pays méditerranéens, tapisser le fond et

(1) Comme l'exemple cité page 93.

(2) Les retenues réalisées jusqu'à présent reviennent le plus souvent à moins de 10 DA le m³ d'eau retenu. Même à 15 DA (soit pour un ha nécessitant 5 000 m³ : 75 000 DA), on voit que des cultures d'été peuvent les amortir en un ou deux ans. Même si la durée prévue pour ces ouvrages n'est souvent pas très longue, à cause de l'envasement attendu, les propriétaires qui les auront réalisés bénéficieront d'une eau gratuite à partir de la troisième année incluse.

les parois des fosses d'un film plastique. Ces fosses ne coûteraient pas très cher si elles étaient creusées au Poclain ou au bulldozer (par exemple dans le cadre de la mise en valeur de terres en pente). Chaque tranchée d'environ 50 m x 5 m x 2 m de profondeur - avec une certaine proportion en plus pour tenir compte de l'envasement, des infiltrations et de l'évaporation - permettrait de retenir 500 m³, donc d'irriguer 1/10 d'ha (1 000 m²).

On peut envisager de la même manière des fosses beaucoup plus petites - nous y reviendrons à propos de l'action des vulgarisateurs -, des mares artificielles connectées avec les fossés d'évacuation des pluies bordant les routes, des citernes construites sous les maisons et alimentées par l'eau qui tombe sur les toits, etc.

2.1. FOURNIR AUX PROPRIETAIRES DE TERRE, A PRIX COUTANT, AUTANT DE PLANTS D'ARBRES QU'ILS EN SOUHAITENT, DANS LES VARIETES QU'ILS DEMANDENT...

L'arboriculture permet de tirer le meilleur parti agricole possible de l'irrégularité pluviométrique (puisque les arbres, grâce à leurs racines, supportent la sécheresse de l'été) et des pentes. En fonction de cette constatation, répétée à propos de la Kabylie par tous les agronomes depuis des dizaines d'années et expérimentée par les montagnards depuis bien plus longtemps encore, des efforts considérables ont été déployés, notamment à partir de 1969 dans le cadre du Programme spécial. "On a planté la Kabylie deux fois", pouvait déclarer quelques années plus tard un haut responsable, à qui font écho les propos d'un vulgarisateur : "si tous les arbres plantés depuis 1970 avaient poussé, on ne saurait plus où mettre les pieds..." C'est qu'en effet on ne trouve

plus trace à l'heure actuelle de l'immense majorité de ces arbres, morts essentiellement faute d'entretien.

Cet échec a été interprété comme l'échec du "social", c'est-à-dire des distributions gratuites de plants accompagnés souvent d'engrais et d'avantages divers (1), sans possibilité de contrôler ni les conditions de plantation ni l'entretien ultérieur de ces arbres. Les Services agricoles ont décidé de donner désormais la priorité à des projets assurés de plus de chances de réussite, comme les "vergers intensifs" : dans leur cas en effet, pour que l'on soit sûr que seraient effectués des labours profonds préalables, c'est l'Etat qui les a pris à sa charge ; la fixation d'un minimum de superficie requis (0,5 ha) rend plus facile d'autre part un suivi ultérieur par l'administration. Les vergers intensifs cependant, nous l'avons signalé au cours de ce rapport, sont réalisés principalement dans les plaines et piémonts, et très peu dans les zones montagneuses qui sont pourtant celles qui ont le plus besoin d'être reboisées : les propriétaires de montagne en effet ont rarement des parcelles d'un demi-hectare d'un seul tenant accessibles aux tracteurs, et quand ils en ont hésitent à les transformer d'un seul coup en un verger qui ne leur rapportera rien pendant au minimum trois ans.

Conscients de ce problème, les responsables de l'agriculture n'ont donc pas mis totalement fin à la distribution de "plants

(1) Il y a eu une période où l'on payait les agriculteurs pour la taille de leurs propres oliviers (taille d'éclaircie) ; c'était l'époque des allocations de ruches pleines par lots de 25, de poulaillers même, avec 600 poussins et des aliments pour démarrer...

familiaux" gratuits et quelques milliers de plants sont attribués annuellement à chaque commune en moyenne (1). Le fonctionnement de ce programme soulève plusieurs difficultés :

- le fait que les plants soient gratuits suscite souvent des demandes qui ne correspondent pas vraiment aux besoins ; c'est presque "une question de dignité" pour certains propriétaires qui trouveraient injuste de ne pas être servis quand d'autres le sont (2) ; il y a aussi la tendance à profiter des occasions : "nous dans la commune, disait un vice-président d'UNPA, je suis sûr que même si l'état donne des chats, ils vont les prendre !" La gratuité suscite ainsi un certain gaspillage (3) ;
- mais de toute façon, même si l'on ne prend en compte que les agriculteurs qui seraient réellement prêts à planter et entretenir les arbres, il existe un décalage considérable entre leur demande et ce qui est attribué : "on m'a demandé l'an dernier d'établir une liste des besoins pour mon village, explique un chef de faoudj ; j'y ai passé un mois, à discuter avec tous les agriculteurs, et je suis arrivé à plus de 1 000. Quand les plants sont arrivés, on nous en a donné 50..."

Un membre d'une APC, qui vient de recevoir la

(1) Voici par exemple le programme de 1988 en arbres pour la daïra d'Azeffoun :

Figuiers	: 3 000
Amandiers	: 2 000
Oliviers	: <u>1 500</u>

Total : 6 500 arbres, soit 1 625 en moyenne par commune. Pour la campagne précédente, le nombre des arbres attribués à la même daïra était un peu plus élevé en raison d'un effort particulier sur les oliviers (dans le cadre du remplacement des oliveraies brûlées) :

Abricotiers	: 400
Pruniers	: 500
Oliviers	: 7 200
Amandiers	: 1 200
Figuiers	: <u>3 000</u>

Total : 12 300, en complément sectoriel du PCD. Mais cela ne représente que 120 à 130 ha, c'est-à-dire que si l'objectif à long terme est de reboiser la

(SUITE DES NOTES PAGE SUIVANTE)

notification des attributions pour sa commune, sort le papier de sa poche et le commente pour nous :

- " . Figuiers : 750. Ça veut dire deux par personne ; alors que la majorité ils te disent : "donne m'en 20, donne m'en 30..." . Un ou deux plants, ils ne les prendront même pas.
- . Amandiers : 500. C'est pareil...
- . Oliviers : 500. Vous savez, il y a des gens qui peuvent en planter 500 à eux tout seuls !
- . Vigne : 3 000. C'est pas beaucoup non plus, surtout que normalement on plante le double, parce qu'il y a des manquants"(Akerrou).

- La même disproportion se retrouve au niveau des DAD, dont les demandes exprimées sont généralement très supérieures au nombre de plants qu'elles sont chargées ensuite de répartir à travers toute la daïra ;
- les variétés livrées par la pépinière de Tadmaït, par ailleurs, ne sont parfois pas celles que désirent les agriculteurs (en ce qui concerne les figuiers, notamment) ;
- l'état des plants eux-mêmes, quand ils arrivent dans les villages, est souvent mauvais, pour diverses raisons : arrachages trop précoces (figuiers ou poiriers portant encore des feuilles) ou trop brusques (cassures), protection insuffisante pendant les transports, manipulations brutales, attente dans des jauges souvent mal préparées (du tout-venant comprenant parfois de gros galets) ou même en plein air... "Il m'est arrivé de planter 5 ou 600 figuiers, et que pas un seul ne réussisse" raconte un vulgarisateur expérimenté. On reçoit aussi parfois, par exemple dans les lots importés, des arbres porteurs d'insectes ;

(SUITE DES NOTES DE LA PAGE PRECEDANTE :) majeure partie des terres actuellement en jachère ou en céréales, ainsi que les pacages et parcours autrefois cultivés - soit en tout environ 12 000 ha pour la daïra (plaine d'Asseffoun exclue) -, au rythme actuel et en supposant que toutes les plantations réussissent et soient entretenus, il faudrait cent ans.

(2) "Moi j'ai ma carte (de l'UNPA), où il est mon quota ?"

(3) On retrouve d'ailleurs certains de ces plants en vente sur les marchés.

- une fois enfin parvenus chez les agriculteurs, les arbres doivent souvent subir une nouvelle attente (comme on ignorait la date d'arrivée, les trous de plantation n'ont en général pas été faits) avant d'être enfin mis en place. Leur entretien ultérieur laisse souvent à désirer, en partie sans doute parce qu'ils ont été distribués gratuitement (1).

On se trouve donc amené à conclure, pour cet ensemble de raisons, que les distributions de plants familiaux sont très loin de correspondre à ce que nécessiterait un véritable programme de plantation arboricole dans les zones montagneuses de la wilaya. C'est évidemment une question très difficile, dont la solution exige la poursuite des recherches et des tentatives en cours ; il nous semble possible cependant de formuler maintenant deux remarques :

- la grande majorité des agriculteurs que nous avons rencontrés nous ont dit qu'ils seraient prêts à acheter des plants s'ils pouvaient s'en procurer facilement au prix où ils sont facturés actuellement par la pépinière de Tadmaït, dans des variétés qui leur conviennent et avec des chances, évidemment, que ces plants reprennent bien (2) ;
- par conséquent, s'il était possible de créer plusieurs pépinières dans la wilaya, chargées chacune de fournir

(1) Un technicien nous expliquait ainsi ce phénomène : "un bien mal acquis ne profite jamais", disent les paysans ; pour eux un arbre donné est un bien mal acquis... Tandis qu'un arbre que tu as acheté devient ton bien".

- (2) Voici, à titre indicatif, quelques prix de la pépinière :
- pommiers, poiriers : 18,80 à 21,40 DA (selon variétés)
 - abricotiers : 17 à 22,70 DA
 - pruniers : 17,10 à 19,70 DA
 - cerisiers : 22,80 DA
 - figuiers : 15,30 DA
 - amandiers : 16 DA
 - oliviers racines nues : 22,90 ; en motte : 25,70 DA
 - vigne : 6 DA

en plants la zone qui l'entoure et au courant des variétés qui y sont le plus demandées, et si les agriculteurs pouvaient s'y rendre eux-mêmes pour prendre livraison du nombre d'arbres qu'ils souhaitent, on peut penser que les perspectives seraient déjà bien meilleures :

Ces pépinières pourraient également produire en grande quantité des porte-greffes, qui pourraient être achetés à bien meilleur prix par les agriculteurs désirant eux-mêmes greffer (avec des chances de reprise plus élevées et la possibilité de choisir ensuite exactement la variété de greffon qui leur convient(1)). De nombreux points resteraient bien entendu à définir, parmi lesquels le statut de telles pépinières : publiques ou privées, avec dans ce dernier cas par exemple une convention d'aide technique de la part de l'UCP à laquelle correspondrait pour les entrepreneurs l'obligation de respecter les prix de vente fixés par l'Etat. D'une manière ou d'une autre, on pourrait espérer ainsi voir peu à peu ces problèmes d'approvisionnement en plants trouver leur solution. Resterait posée la question de l'entretien des nouveaux vergers :

2.2. ...AINSI QUE LA POSSIBILITE D'OBTENIR DES PRETS A MOYEN
TERME COUVRANT LES FRAIS DE PLANTATION ET D'ENTRETIEN DES
VERGERS JUSQU'A LEUR ENTREE EN PRODUCTION

Ce sont en effet non seulement les vergers "familiaux", mais aussi les "vergers intensifs" dont l'entretien est souvent

(1) Ces agriculteurs pourraient être intéressés, en particulier, par le nouveau procédé de greffage qui utilise des greffons tendres non acôtés, et dont la technique peut s'apprendre en une heure.

mal assuré - et dans ce dernier cas, rappelons-le, après que tous les travaux du sol précédant la plantation aient été exécutés par l'Etat (1). Parlant maintenant de ces vergers intensifs, nous pouvons citer plusieurs raisons de mauvais entretien par leurs bénéficiaires :

Parfois, ce sont des agriculteurs n'ayant pas les moyens de défoncer pour le maraîchage qui se font inscrire, dans le but de bénéficier du défoncement ou en guise de mise en valeur (lorsqu'il s'agit de terre n'ayant pas été travaillée pendant plusieurs années) ;

leur idée peut être aussi d'obtenir ensuite plus facilement un tracteur, en faisant valoir qu'ils n'arrivent pas à entretenir leur verger ;

dans d'autres cas, les bénéficiaires n'avaient pas d'arrière-pensées, mais ne parviennent réellement pas à louer des tracteurs équipés du matériel nécessaire (disques, charrue vigneronne, tirés par un chenillard pour les parcelles en pente) : "il y a des bénéficiaires qui viennent matin et soir supplier les MAC de venir disquer chez eux..." ;

il arrive enfin que des propriétaires assurent le disquage du premier été, parce qu'ils ont planté des melons par exemple, et se désintéressent ensuite de leur plantation ; on observe souvent ainsi des vergers qui réussissent la première année, subsistent la deuxième et meurent la troisième année ;

rappelons enfin le coût très élevé (près de 30 000 DA à l'ha) des piquets et du fil de fer pour les vignes, qui peuvent conduire certains bénéficiaires à abandonner en cours de route.

(1) La plantation n'a parfois pas eu lieu dans les meilleures conditions, lorsque la CASSAP, généralement chargée des labours préalables, n'a pu trouver de matériel assez puissant et doit se contenter d'une profondeur de 25 à 35 cm (au lieu du double). Il a pu être noté aussi que les travaux ne sont pas toujours réalisés quand le sol est bien ressuyé, ce qui favorise la fissuration estivale.

D'autres défauts de plantation parfois constatés concernent un enfouissement insuffisant des engrais de fond, ce qui profite aux mauvaises herbes, l'absence d'habillage et de pralinage (fréquent), ainsi que d'arrosage : "beaucoup plantent et regardent le ciel : "espérons qu'il pleuve !" "

La présence sur place des vulgarisateurs communaux peut être très utile pour garantir le respect de ces règles essentielles ("à condition qu'on ne nous les enlève pas tout le temps pour des stages..." faisait observer un responsable communal).

Ces observations peuvent amener à une question et à une proposition :

- la gratuité des plants et des travaux du sol telle qu'elle est pratiquée actuellement pour les vergers intensifs n'est-elle pas la cause de plus d'inconvénients (coût élevé pour l'Etat, au détriment nécessairement d'autres types d'interventions (1) ; mauvais entretien fréquent) que d'avantages ? En d'autres termes : si la réalisation des vergers intensifs devait être payée par les agriculteurs, il y aurait certainement bien moins d'hectares créés chaque année, mais la superficie de nouveaux vergers en bon état quelques années après ne serait peut-être pas plus faible qu'elle l'est actuellement, surtout si pouvait être mise en oeuvre la proposition suivante :
- il paraîtrait très utile que les agriculteurs puissent obtenir de la BADR des prêts à moyen terme couvrant les frais de plantation et d'entretien des vergers jusqu'à leur entrée en production.

+
+ +

Mentionnons enfin, pendant que nous en sommes à l'arboriculture, les difficultés relatives au taux d'acidité de l'huile d'olives, dues en grande partie à l'attente que subissent les fruits avant d'être pressés. Il y aurait des études à effectuer et des mesures à prendre pour inciter les huileries à

(1) Les avantages des vergers intensifs tels qu'ils sont conçus actuellement sont bien connus des agriculteurs. On pourrait par contre réserver des encouragements spécifiques, sur les terres irriguées, à la création de vergers à haute densité (des milliers d'arbres à l'ha, en palissage), encore très peu répandus et particulièrement intéressants en raison de leur très forte valeur ajoutée par unité de superficie.

ouvrir plus tôt (les entrepreneurs attendent souvent le plus tard possible afin de réduire leurs frais généraux), échelonner éventuellement la récolte, etc.

3. MULTIPLIER LE NOMBRE DE KILOMETRES DE PISTES AGRICOLES REALISES CHAQUE ANNEE

Nous avons parlé assez longuement dans ce rapport (pages 54 à 56) de l'importance des pistes agricoles du triple point de vue :

- de l'intensification de la production sur des parcelles déjà cultivées ;
- de la remise en production de vergers d'oliviers abandonnés et de la prévention des incendies ;
- de la mise en culture de nouvelles terres.

En particulier, en ce qui concerne ce dernier point, nous avons expliqué comment la tendance actuelle de retour vers la terre -- qu'il s'agisse de remettre en exploitation des parcelles familiales délaissées depuis longtemps ou de cultiver des terrains attribués dans le cadre de l'accès à la propriété foncière (APF) -- conduit fréquemment les propriétaires à en assurer le défrichement à leurs frais, à condition qu'ils aient la possibilité d'y accéder.

On peut donc se demander si la priorité dans ce domaine ne réside pas dans la réalisation d'un programme très important de pistes agricoles, établi avec la participation des habi-

tants de chaque village (1). Cette création de voies d'accès à des terres jusque-là inaccessibles autrement qu'à pied ou à dos d'âne nous paraît jouer un très rôle d'entraînement qu'il pourrait même s'avérer justifié, le cas échéant et afin d'en réaliser plus de km, de consacrer à l'ouverture de pistes une partie au moins des sommes destinées initialement à des mises en valeur (2).

Il semble par ailleurs que la poursuite - et a fortiori l'accélération - du programme de réalisation de pistes agricoles doive s'accompagner d'une plus grande exigence du point de vue technique (ne pas traiter à la légère les ouvrages nécessaires à leur solidité - buses, fossés, faute desquels certaines portions de pistes ont été emportées en un hiver - ni leur revêtement en sable ou en cailloux dont l'absence les rend fréquemment impraticables par mauvais temps) et du point de vue de la gestion de ces opérations (ne pas payer l'entreprise réalisatrice avant réception...)

4. METTRE L'INSEMINATION ARTIFICIELLE A LA PORTEE REELLE DE TOUS LES ELEVEURS

Le cheptel de la wilaya est évalué à 100 000 ovins, 60 000 caprins et 35 000 bovins. On considère généralement les performances des ovins, dont on n'attend que de produire de la viande, comme satisfaisantes (ils sont d'ailleurs pour la

(1) A la détermination du tracé par les ingénieurs de l'administration pourrait ainsi être associé l'engagement par les propriétaires de parcelles limitrophes de laisser un passage aux exploitants dont les terres se trouveraient plus éloignées de la piste.

(2) Nous avons exposé juste au-dessus les raisons qui pour-
justifier ce choix.

plupart de race O. Djellal, dont les caractéristiques conviennent très bien aux données climatiques et agricoles nationales) et leur nombre paraît en progression (1). En ce qui concerne les bovins, il semble qu'on assiste à un certain recul des races locales, au moins dans certaines zones (massifs de l'intérieur (2)) ainsi qu'à une baisse de leurs qualités (3). Leur production de lait, comme d'ailleurs celle des chèvres, pourrait être notablement accrue par des croisements mais la tendance jusqu'à présent a plutôt été à l'importation de vaches laitières sélectionnées (en secteur socialiste d'abord, avec notamment des françaises frisonnes pie-noire, puis en secteur privé - avec une préférence actuellement pour les pie-rouge de l'Est) et, tout récemment, de chèvres (saanen et alpines chamoisées)(4), sans que le croisement de ces races importées avec les races locales ait constitué un objectif.

Il y a eu des croisements occasionnels, bien entendu, donnant lieu parfois, au dire des spécialistes, à des résultats spec-

(1) Nous disposons, pour une évaluation très approximative de l'évolution du cheptel depuis quinze ans, de la comparaison par zones physiques homogènes entre les résultats du RGA de 1973 et les dernières statistiques disponibles pour la wilaya (campagne 1985-86). Selon ces données (qui doivent être maniées avec beaucoup de précautions parce que l'estimation du cheptel est toujours difficile, et qu'en plus il s'agit de deux sources différentes entre lesquelles les procédés de recensement ont pu varier), le nombre des ovins et des caprins serait en hausse dans toutes les zones (mais spécialement dans la montagne côtière et la zone de forêt), tandis que celui des bovins, en nette hausse dans les plaines et piémonts et en forêt, se maintiendrait tout juste en montagne côtière et régresserait dans les massifs de l'intérieur.

(2) "La guelmoise, où est-elle ?" ; "la race locale disparaît parce que ses veaux se vendent 5 000 DA, au lieu de 12 000 pour ceux des pie-rouge".

(3) "Il y avait des paires de bocufs autrefois, on dirait un tracteur ! On n'en voit plus maintenant..."

(4) L'élevage expérimental de chèvres importées avait commencé
(SUITE DE LA NOTE PAGE SUIVANTE)

taculaires (1), mais qui restent des exceptions par rapport aux 30 000 vaches locales de la wilaya (dans le cas des chèvres les croisements sont encore bien plus rares) et resteront limités par la force des choses : le principal moyen, pour le propriétaire d'une ou plusieurs vaches locales désirant un croisement, consiste à acheter un taurillon issu d'une vache importée, cher (12 000 DA en moyenne pour un veau de six mois avant la récente baisse des cours), et à le nourrir ensuite à l'étable (ce qui suppose des quantités importantes de fourrage et si possible de son et d'aliment concentré) pendant neuf à dix mois au moins avant de pouvoir l'utiliser comme reproducteur.

Quant au prêt d'un reproducteur le temps d'une saillie, il est rendu difficile par l'éloignement fréquent entre les régions de plaine et piémont où sont concentrées les vaches laitières sélectionnées (avec les taureaux qui les accompagnent) et les zones montagneuses où dominent les races locales ; ce qui n'encourage pas les prêts, c'est aussi, paradoxalement, la coutume qui veut qu'on ne se fasse pas payer pour le prêt d'un reproducteur : leurs propriétaires n'en ont donc guère que des inconvénients.

L'insémination artificielle est d'un usage compliqué et hasardeux pour le moment : il ne se trouve en général que deux agents en activité en même temps dans toute la wilaya, l'un qu'on peut venir chercher à Draa-ben-Khedda (mais qu'il faut avoir beaucoup de chance pour trouver disponible) et l'autre qui fait la tournée des EAC d'élevage trois ou quatre fois par semaine et qu'on peut attendre au siège d'une de ces EAC :

(SUITE DE LA NOTE DE LA PAGE PRECEDENTE :) depuis longtemps (notamment à Bordj-Menaïel) mais c'est en 1987 qu'a été mis en oeuvre un programme important de vente à des éleveurs privés, par lots de 25 chevrettes et un bouc.

(1) Par exemple avec des reproducteurs issus de pie-noires importées au cours du premier plan quadriennal : certaines de leurs descendantes donnent autant de lait que les pie-noires de race pure acclimatées ici.

s'il n'est pas trop pressé, et si l'éleveur n'habite pas trop loin, l'agent inséminateur consentira à y faire un crochet ; mais bien souvent quand il arrive la vache est déjà "éteinte"(1). Avec les frais de déplacement de l'éleveur (taxi...), ce dernier en a couramment pour 4 à 500 DA, sans garantie de réussite.

Les croisements par insémination artificielle seraient donc grandement facilités si l'on pouvait mettre en place, sous le contrôle du vétérinaire, au moins un agent inséminateur par daïra, muni d'un bac réfrigéré de 10 à 15 kg et d'un véhicule. C'est encore très peu si l'on songe au nombre de bovins de certaines dairates (2 400 dans la daïra de Boghni, 4 000 dans celle d'Azeffoun, le double dans celle d'Azanga, selon les dernières statistiques) mais cela représenterait quand même un grand pas en avant. On pourrait s'orienter progressivement par la suite vers l'insémination artificielle des chèvres (2), liée à la production laitière et à la fabrication du fromage, et certainement moins coûteuse pour l'Etat que l'importation de chevrettes sélectionnées.

Ces suggestions supposent également - cela va presque sans dire - que les vétérinaires se voient affecter un véhicule de fonction, afin que puissent être mieux assurés, en plus de leurs tâches de surveillance des denrées alimentaires, le

(1) L'agent tentera en général quand même l'insémination, qui coûte 100 DA, à la fois parce qu'"on ne sait jamais..." et parce qu'il faut bien qu'il justifie l'emploi de son temps par rapport à son administration.

(2) Accompagnée sans doute de la vulgarisation auprès des éleveurs de la technique des chaleurs provoquées, afin de rentabiliser les déplacements des agents inséminateurs.

contrôle de l'insémination artificielle (1), les soins aux animaux malades et la prophylaxie.

Par exemple, dans le système pratiqué actuellement pour les vaccinations, c'est l'APC qui est chargée d'envoyer un véhicule ; il arrive qu'elle ne le fasse pas, de sorte que le vétérinaire (ou le technicien chargé de la vaccination) attend et perd sa demi-journée ; les éleveurs de leur côté qui ont été convoqués (par l'UNPA) attendent en vain : "parfois ils viennent deux, trois fois et l'APC ne fournit pas de véhicule. Quand elle le donne enfin, le vétérinaire ne trouve alors plus personne, parce que les éleveurs ont été dégoûtés..."

+
+ +
+

Notons enfin, au chapitre de l'élevage et concernant cette fois les lapins, l'intérêt qu'il y aurait, plutôt que d'importer des souches hybrides dont les descendants ne peuvent pas être utilisés pour des croisements et dont l'élevage, dans les cas que nous avons rencontrés (Draa-ben-Khedda, Aseffoun, Tizi-Ghenif), a donné de si mauvais résultats qu'il est abandonné ou sur le point de l'être, à importer des reproducteurs de race pure (californiens ou néo-zélandais, par exemple) qui seraient croisés avec des femelles de races locales (2).

5. RENFORCER LE RÔLE DES VULGARISATEURS

Le rôle décisif reconnu aux ACV...

La vulgarisation, comme le soulignait la circulaire ministérielle de décembre 1985 (3) constitue le "principal instrument

(1) En l'absence de ce contrôle, on a enregistré parfois des accidents, notamment en cas de trop grande disproportion.

(2) Cf. en annexe (II) la fiche technique sur les lapins.

(3) MAP, circul. n°1055/SM du 31.12.1985 portant organisation et mise en place de l'appareil national de vulgarisation agricole.

de promotion du monde rural". C'est encore plus vrai depuis la restructuration du secteur socialiste, puisque les EAC ne sont plus tenues de se conformer à des orientations imposées et doivent désormais être convaincues, comme l'ensemble des exploitants agricoles, par la justesse des suggestions ou des informations qui peuvent leur être soumises. Le réseau des agents communaux de vulgarisation (ACV) de la wilaya, sans doute unique dans le pays par sa densité et les possibilités de circulation d'informations de toute sorte permises par les stages au CFVA de Mechtras, constitue un capital précieux. Le projet de vulgarisation pilote engagé dans la daira d'Azazga et les réflexions en cours au niveau de la Direction des activités hydrauliques et agricoles (DDAHA) - en particulier le système de "formation à la carte" adopté pour la campagne 1988-1989 - témoignent en outre d'une volonté d'évolution et du souci de surmonter les difficultés rencontrées. Commençons par les problèmes matériels :

...est limité dans la pratique par des moyens de travail insuffisants...

Les conditions matérielles de travail des ACV sont très variables d'une commune à l'autre. Si les APC ont pu le plus souvent leur procurer une pièce qui leur est réservée, ce n'est pas toujours le cas et certains d'entre eux doivent partager avec un autre fonctionnaire même le bureau sur lequel ils écrivent, ou ne disposent pas d'une armoire qui ferme pour y classer leurs documents. La collaboration des services de secrétariat des APC leur est parfois mesurée ("on doit faire des mains et des pieds pour tirer un stencil à l'APC") et des

livres (1) ou notices techniques détaillées leur font souvent cruellement défaut.

Les difficultés de déplacement des vulgarisateurs constituent en général de grandes entraves à leur efficacité ; l'attribution des mobylettes a représenté un progrès par rapport à la situation antérieure mais les frais d'assurance et de réparation sont à leur charge (ceux d'essence sont réglés en principe par l'APC) et les conditions de circulation sont pénibles (et parfois difficiles) par mauvais temps. Il existe, de ce point de vue, de grandes différences géographiques entre les communes : dans certaines d'entre elles, de petite dimension et dans lesquelles les agriculteurs se trouvent relativement concentrés autour de quelques routes ou pistes, il est possible d'atteindre en mobylette sans trop de difficultés la plupart des exploitations, tandis que dans d'autres dont les villages sont très disséminés une voiture serait indispensable. Comme on ne peut compter sur les APC, qui ont aussi leurs problèmes, pour mettre régulièrement un véhicule à la disposition de leurs ACV, une solution intermédiaire (en attendant le jour où chaque vulgarisateur sera pourvu d'une 3 CV ou d'une 4 L ...) pourrait être d'affecter deux ou trois voitures (2) à chaque DAD, à charge pour le délégué de les confier à certains vulgarisateurs en fonction des conditions propres à leur commune et de leur programme de travail (3). Non seulement cela permettrait des visites à certains

(1) Comme par exemple le célèbre Cours d'agriculture moderne de Gondé, Carré et Jussiaux édité par la Maison rustique, que la plupart des vulgarisateurs ont eu l'occasion de potasser et d'apprécier au cours de leur formation mais qu'un tout petit nombre d'entre eux seulement ont réussi à se procurer aujourd'hui.

"Les agriculteurs ils ne viennent plus nous voir. Parce qu'on leur a tellement promis, et pas donné..." Et un autre ACV, à qui nous demandions s'il avait la possibilité de conseiller les exploitants : "ils viennent jamais ! Juste pour les semences, deux ou trois vieux..." (1)

On rencontre donc fréquemment chez les vulgarisateurs un malaise (2), qui vient aussi de ce que même à l'intérieur des Services agricoles, leur rôle réel n'est pas facile à définir :

...et une définition de leur travail correspondant mal à la réalité

L'enseignement qu'ils ont reçu, les stages de recyclage, les discours de leurs responsables, les circulaires qui leur sont adressées, tout cela se réfère à une conception selon laquelle vulgariser, c'est transmettre des connaissances. C'est dans cette ligne que les ACV sont chargés de donner des conseils techniques aux exploitants, d'organiser des séances de vulgarisation, animées par eux-mêmes ou en faisant appel à des spécialistes, de créer des parcelles de démonstration, et de transmettre régulièrement à leurs responsables des bilans de toute cette activité.

Mais dans la pratique les vulgarisateurs savent bien qu'ils ne

(1) Il ne vaudrait pas forcément mieux que ce soient les vulgarisateurs qui soient chargés des répartitions dont l'UNPA est actuellement responsable. On sait en effet que l'exercice de ce genre de pouvoir en situation de pénurie conduit presque nécessairement à commettre des injustices et à se créer des inimitiés. Sans doute est-il meilleur que les ACV conservent une certaine neutralité et se fassent apprécier pour leurs qualités professionnelles plutôt qu'en raison d'une place favorable dans la hiérarchie.

(2) Comme le disait un ancien des Services agricoles lors d'une réunion : "les vulgarisateurs ont été marginalisés, ils sont de plus en plus marginalisés : ils s'écartent... - Barak-Allahoufik !" lui répondait aussitôt un ACV, saisi par la justesse de ce diagnostic.

transmettent pas tellement de connaissances aux agriculteurs. Cela arrive bien sûr à l'occasion, au sujet de nouvelles variétés fourragères par exemple, ou pour expliquer la manière dont agit tel ou tel engrais, ou comment utiliser un produit de traitement, etc., mais la formation proprement dite des agriculteurs n'occupe quand même qu'une toute petite partie du temps de travail des ACV, l'essentiel de ce temps étant généralement pris par des tâches de caractère administratif (participation à la réalisation du programme d'interventions de la DAD au niveau communal, établissement et mise à jour de nombreux documents, travail pour l'APC, réunions...).

Il s'ensuit un décalage entre leur mission officielle et le contenu de leurs activités quotidiennes, décalage accentué - jusqu'à cette année en tout cas puisqu'un remaniement est en cours - par les stages au CFVA : répartis en trois groupes, les ACV de toute la wilaya se trouvaient en effet convoqués à Mechtras pour des stages de cinq jours d'affilée, au rythme de presque une session par mois, pour y suivre des cours de recyclage portant sur les principales notions de l'agronomie. Le problème principal de ces stages (en plus du fait que ceux des vulgarisateurs qui ont déjà une grande expérience professionnelle n'y apprenaient parfois pas grand chose) était qu'on demandait aux ACV de réels sacrifices : faire le déplacement à leurs frais, abandonner leur famille, délaisser leur propriété (1), pour y recevoir des

(1) Pour ceux d'entre eux qui, comme beaucoup de salariés de la wilaya, font eux-mêmes un peu d'agriculture - activité particulièrement utile dans leur cas puisqu'elle leur assure en permanence une expérience de première main des difficultés des agriculteurs avec qui ils sont appelés à travailler.

informations qu'ils auraient très peu d'occasions de transmettre à leur tour une fois rentrés dans leur commune (d'où une impression de temps perdu).

Une évolution est en cours, qui concerne à la fois le contenu des stages (avec l'adoption d'un système "à la carte" selon lequel les ACV pourront eux-mêmes choisir les sujets qu'ils éprouvent le besoin d'approfondir (1)) et la redéfinition du travail des vulgarisateurs :

Aider l'ensemble des agriculteurs à prendre en charge eux-mêmes leurs problèmes...

Les ACV se rendent compte que ce qu'ils font en général de plus utile pour les agriculteurs, c'est de leur rendre des services (extrêmement divers, depuis la discussion à bâtons rompus au cours de laquelle sont, pour peu que l'entretien s'y prête,

(1) Dans le cadre de la mise en oeuvre de cette conception, telle qu'elle a été présentée au mois de juin par le Bureau Formation et Vulgarisation du Service du Développement Agricole de la DDAHA de la wilaya, un questionnaire a été envoyé par ce Bureau à toutes les structures d'appui de la production et aux ACV : il s'agit d'une liste de thèmes, non limitative, parmi lesquels les ACV sont invités à indiquer ceux pour lesquels ils souhaiteraient être recyclés, ainsi que, le cas échéant, les sujets autour desquels pourraient être rassemblés des agriculteurs privés ou des membres d'EAC. De ce dernier point de vue, les vulgarisateurs doivent prévoir des séances de formation dont chacun d'eux sera l'unique intervenant (organisateur - animateur) et suggérer par ailleurs des séances plus spécialisées pour lesquelles les producteurs seraient inscrits nominativement et feraient partie d'un "système de vulgarisation de masse de la wilaya" (Bureau Formation et Vulgarisation, note du 5.6.1988).

émises des suggestions dont l'exploitant pourra profiter, jusqu'à accompagner un jeune agriculteur à la BADR pour l'épauler dans la présentation de ses projets, en passant par l'aide à obtenir des approvisionnements ou des fournitures, à remplir des formulaires, à évaluer le coût d'un investissement projeté, etc.). Les vulgarisateurs savent aussi que le plus souvent, c'est à l'occasion de tel ou tel de ces services rendus qu'ont pu être transmises aux exploitants des connaissances: les agriculteurs en effet n'aiment pas trop tout ce qui ressemble à des cours; ils ont vite fait, par contre, de comprendre l'intérêt que peut présenter pour eux une technique nouvelle lorsqu'elle leur est présentée à propos d'une difficulté qu'ils ont rencontrée dans le cadre du fonctionnement de leur exploitation. C'est pourquoi on pourrait formuler ainsi un premier principe :

La principale manière de former les agriculteurs, c'est en les aidant à résoudre leurs problèmes

Un second principe figurait déjà dans les objectifs fixés aux agents vulgarisateurs (il est par exemple expressément mentionné dans la circulaire ministérielle citée plus haut) mais revêt une actualité particulière depuis la création des EAC, compte-tenu surtout des énormes problèmes dans lesquels se débattent la plupart d'entre elles (cf. pages 96 à 126 de ce rapport):

L'action des ACV concerne au même titre les exploitations agricoles privées et les EAC (1)

Il paraît d'autant plus utile, de travailler à la fois en direction de ces deux catégories d'exploitations, qu'il existe entre elles une complémentarité, un peu voilée cette année par le remue-ménage des réformes mais qui apparaîtra sans doute plus clairement lorsqu'il se sera opérée une certaine décantation: les EAC, par exemple, sont parfois suréquipées en matériel de traction (et pourraient donc alléger les problèmes de labours autour d'elles), mais, en revanche, devraient être amenées

(1) Ainsi que les ex-CAPRA, bien entendu,

dans les prochaines années à recruter de la main d'oeuvre saisonnière (1); elles comptent souvent parmi leurs membres des spécialistes très qualifiés (2) dont les connaissances pourraient rendre service aux exploitations privées qui les entourent, mais, par contre, sont en général, mal armées pour affronter les problèmes de commercialisation (par manque de véhicule, de connaissance des circuits privés; etc.) et auraient beaucoup à gagner à d'éventuelles associations avec des exploitants individuels regroupés pour construire une chambre froide, par exemple.

L'aide des ACV pourrait aussi encourager la mise au point de formules de coopération entre les EAC elles-mêmes. En matière d'utilisation en commun du matériel agricole par exemple ont déjà été expérimentées dans notre pays et à l'étranger, diverses formules dont la connaissance permettrait d'éviter bien des tâtonnements.

On peut conclure sur ce point en suggérant qu'il soit recommandé aux ACV, dans les communes qui comprennent des EAC ou d'ex-CAPRA, de les faire toutes figurer parmi les "agriculteurs de contact" dont de récentes instructions ont demandé à chaque vulgarisateur d'établir une liste.

Nous voudrions proposer enfin un troisième principe d'efficacité pour les vulgarisateurs, que l'équipe du CREAD a eu l'occasion d'expérimenter au cours de l'enquête avec grand profit :

S'appuyer chaque fois que c'est possible sur des groupes (UNPA, UNJA, djemaa de Village..)

Les contacts des vulgarisateurs avec l'UNPA revêtent en général un caractère plutôt administratif, et sans doute arrive-t-il souvent que les organisations que nous venons de citer aient une existence plus

(1) Lorsque, une fois passé le cap de la première campagne, elles pourront faire des projets d'intensification de leur production.

(2) Bien que cette qualification ne concerne, pour la plupart d'entre elles qu'une ou deux de leurs productions parmi toutes celles qu'elles pratiquent.

formelle que réelle. Pourtant, il n'existe certainement pas de commune dans laquelle on ne puisse rencontrer des groupes d'agriculteurs, de jeunes ou d'habitants en général qui, ou bien ont déjà des activités collectives, ou bien sont susceptibles d'en avoir si des objectifs qui les intéressent leur sont proposés. Chaque fois que nous avons pu, avec la participation des vulgarisateurs, obtenir la collaboration d'un de ces groupes à l'enquête (notamment dans les communes d'Assi-Youcef, Tizi-n'-Tleta, Frikat, Aghrib, Aït-Chaffa....), les résultats en ont été extrêmement positifs.

A Assi-Youcef, par exemple, la discussion et l'enrichissement collectif de fiches techniques consacrées aux possibilités pour des jeunes (sans terre ou à peu près) de gagner leur vie dans l'agriculture ont occupé une longue veillée de ramadhan (1); il s'en est suivi une série de démarches effectuées par des jeunes de la commune auprès de la coopérative d'élevage de Draa-Ben-Khedda et de la BADR en vue de se lancer dans l'élevage de brebis.

Le vulgarisateur de Tizi-n'-Tleta, quant à lui, nous a fait rencontrer la djemaa d'un village (Ighil-Imoula) qui, constatant les difficultés croissantes des jeunes à trouver un emploi (2), a eu l'idée de dépasser le rôle essentiellement social qu'elle avait jusqu'à présent pour s'intéresser aux problèmes de travail, dans l'agriculture en particulier. Dans le but d'aboutir à un inventaire des potentialités du terroir du village, orienté à la fois vers les possibilités de relance

(1) L'ensemble de ces fiches est reproduit à la fin de ce rapport (annexe II). Une réunion comme celle-ci, à laquelle assistaient une majorité de jeunes est très intéressante (en plus de toutes les informations qu'elle nous a permis de recueillir pour notre travail d'enquête) comme élément de revalorisation du travail de la terre : alors que l'état d'esprit dominant chez les jeunes gens des villages est souvent teinté de condescendance à l'égard des activités agricoles (il est généralement mieux considéré parmi eux de se débrouiller en faisant du commerce par exemple, aussi peu que ce soit.....), les participants à l'honneur ce soir-là étaient ceux qui exposaient comment ils s'organisaient à trois ou quatre pour assurer à tour de rôle la garde en montagne de leur troupeau collectif, celui qui racontait comment il avait réussi à élever des poussins en plein hiver sans électricité avec des poêles à mazout de fortune, ou cet autre expliquant de quelle manière

(SUIVE DES NOTES PAGE SUIVANTE)

de la culture des figuiers et des oliviers(1) et vers la recherche d'activités nouvelles(2) a été entrepris, pour commencer, un recensement des propriétés de tous les habitants (résidents ou absents).

On entrevoit, à travers ces exemples, à quel point la collaboration avec des groupes peut rendre plus efficace, en le démultipliant, le travail des ACV. C'est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de procéder à des recensements, nécessairement longs et minutieux (3) et qui exigent la participation de beaucoup d'informateurs.

Or, justement, il semble, dans le cadre de la redéfinition en cours actuellement des tâches des ACV, que tendent à leur être confiés des travaux qui se rapprochent des recensements : dans les communes qui font l'objet d'un projet de vulgarisation pilote dans la daïra d'Azazga (4), les vulgarisateurs ont été chargés, pour l'instant, du dénombrement des exploitations de plus de 10 hectares, et vont aborder ensuite les catégories d'exploitations plus petites; dans les autres communes de la Wilaya, il a été demandé aux ACV d'établir des fiches présentant les caractéristiques des exploitations d'un certain nombre "d'agriculteurs de contact" : c'est, également, une manière de donner plus d'importance à l'élaboration de connaissances.

(SUITE DES NOTES DE LA PAGE PRECEDENTE :)il avait bricolé un motoculteur d'occasion en y fixant un soc d'araire métallique pour labourer entre les terribles pierres de la forêt de Tiniri.

(2) "Il y a eu une période où les villes et le travail hors de l'agriculture attiraient tout le monde. Maintenant ils ont fait le plein, on sent que c'est saturé... Avec la crise il va y avoir un reflux vers les villages, et il va falloir vivre avec les moyens d'ici".

(1) "Il ne faut pas négliger les cultures pour lesquelles la population a une expérience. Mais on ne pourra pas revenir aux anciennes méthodes purement et simplement; il va falloir utiliser les connaissances les plus modernes pour mettre en valeur les terres d'autrefois...".

(2) Un petit groupe de jeunes a pris notamment une large part à l'élaboration des fiches techniques déjà citées.

(3) Comme le savent bien les vulgarisateurs qui ont réalisé à l'initiative du BNEDEP des recensements communaux d'oléiculteurs. L'équipe du CREAD peut en témoigner elle aussi, pour (SUITE DES NOTES PAGE SUIVANTE).

Cette nouvelle orientation nous paraît doublement intéressante :

- d'abord parce qu'elle insiste, comme l'avait compris la djemaa du village dont nous avons parlé, sur le fait qu'il n'y a pas d'action efficace sans connaissance de la réalité qu'il s'agit de transformer ; de nombreux vulgarisateurs ont d'ailleurs réalisé depuis un an ou deux des monographies communales pleines d'enseignements, et les Services agricoles de la wilaya eux-mêmes avaient donné l'exemple avec les monographies des anciennes communes de Freha et d'Azeffoun confectionnées en 1985 (1) ;
- en second lieu parce que ces études, chaque fois qu'il est fait appel pour les réaliser à la collaboration des habitants concernés, peuvent représenter un moyen privilégié pour les vulgarisateurs (au même titre que les services rendus aux agriculteurs, évoqués plus haut) d'établir des contacts de travail susceptibles de déboucher sur des propositions d'accroissement de la production. Nous n'avons cessé de le vérifier au cours de l'enquête : parmi la centaine d'entretiens avec des exploitants que nous avons réalisés, il n'est sans doute pas un cas où les techniciens qui nous accompagnaient (2) n'aient eu l'occasion de donner des conseils ou de formuler des suggestions, en faisant référence notamment à des résultats obtenus par d'autres exploitants de la même région.

(SUITE DES NOTES DE LA PAGE PRECEDENTE :) avoir participé à une fraction (sondage au 1/5 - cf. plus haut pages 34 à 36) du recensement entrepris par les jeunes d'Ighil-Imoula. Il est intéressant de remarquer à ce propos que, de même qu'ils sont susceptibles de donner une nouvelle dimension à l'action des vulgarisateurs, les dénombrements et les recensements constituent pour une équipe d'enquête une excellente occasion de recueillir une quantité d'informations supplémentaires sur les problèmes rencontrés par les agriculteurs (et la population rurale en général).

(4) D'abord Freha et Idjeur uniquement, et maintenant également Azazga et Bouzguene.

(1) Agriculture de montagne, programme de développement des communes de Freha et Azeffoun, DAP, wilaya de Tizi-Ouzou, 3 brochures.

(2) Rappelons que nous avons bénéficié, pour toute la partie de l'enquête qui s'est déroulée sur le terrain, de la présence constante du ou des vulgarisateurs de chaque commune concernée.

Cette dernière constatation n'a rien de vraiment nouveau (on sait depuis longtemps que rien n'est plus convaincant pour un agriculteur qu'une expérience réalisée par un autre agriculteur (1) mais nous conduit à une suggestion : ne vaudrait-il pas ~~en outre~~ de proposer aux ACV une façon un peu différente de faire leur travail de vulgarisation, en cherchant moins à enseigner et plus à encourager et à propager des expériences positives?

... en suscitant et en répercutant le maximum d'initiatives

Selon cette démarche, les ACV seraient invités, dans un premier temps, à découvrir ou à encourager dans leur commune des réalisations qui leur paraissent intéressantes. On peut en donner des exemples individuels :

- essais, même sur de petites parcelles, de cultures peu pratiquées jusqu'à présent dans la commune, notamment en sec (par exemple pour les fourrages : maïs, sorgho, fèverole, topi-rambour (terfes)....°) Cela suppose évidemment que les semences soient disponibles, au moins en petites quantités pour commencer);
- dispositifs anti-érosion à la portée des agriculteurs: plantations, en suivant les courbes de niveau, de touffes de diss, de palmier-nain, d'agaves, de figuiers de Barbarie sans épines, etc.; en observant ce qui donne les meilleurs résultats;
- Conservation de l'eau de pluie en vue du marâchage d'été ou de l'élevage : mini-retenues, bassins (une simple fosse de 10 x 2 m et d'1,50 de profondeur, tapissée d'un film plastique et couverte pour éviter l'évaporation, retient 30 000 litres, soit 250 l/ jour de Juin à septembre), etc.;
- croisement de chèvres ou de lapines de race locale avec un reproducteur ramené de l'étranger (on ramène bien des chiens..);
- Il pourrait s'agir à l'occasion d'initiatives encore plus simples, comme par exemple d'encourager un agriculteur à acheter quelques ruches ("comment voulez-vous qu'on fasse de la vulgarisation pour l'apiculture, personne n'a de ruches dans la commune..." disait un ACV);
- et enfin, d'une manière générale, toutes les idées pouvant permettre à ces jeunes sans travail, et parfois presque sans terre, de gagner leur vie dans l'agriculture (cf. annexe II).

(1) Surtout quand cette expérience a eu lieu dans le cadre du fonctionnement de son exploitation, ce qui n'est pas toujours le cas pour les parcelles de démonstration.

Les initiatives collectives seraient tout aussi intéressantes à observer et à soutenir, comme par exemple :

- achat en commun de matériel agricole ou d'irrigation (1);
- construction à leurs frais d'une retenue collinaire par les propriétaires limitrophes ;
- mise en valeur de terres abandonnées :
 - . entente pour faire venir un bull-dozer,
 - . défense collective contre les sangliers et les porc-épics,
 - . accords pour éviter les dégâts faits par le bétail(2);
- construction en commun d'une chambre froide (oeufs, pommes de terre, etc.) ;
- partage d'un crédit de la BADR (brebis, chèvres, module de vaches laitières sélectionnées), avec l'accord de la DAD ;
- groupement de village (djemaâ) se chargeant des démarches pour trouver des garanties acceptées par la Banque de l'Agriculture et de Développement Rural (BADR) (3) ,
ou intervenant auprès d'émigrés pour qu'ils consentent à louer leur terre à des jeunes, etc. ;
- enfin, bien qu'il ne s'agisse pas d'activités agricoles proprement dites, le tourisme rural (aménagement par des habitants d'une commune de quelques maisons vides, disposées de manière à respecter l'intimité de leurs propriétaires comme celle des visiteurs et pouvant être louées comme gîtes ruraux) représenterait une source de revenus

(1) Pour le matériel agricole, les formules de ce genre sont encore très peu nombreuses, "remplacées", si l'on peut dire, par le travail à façon exécuté chez des voisins par les exploitants qui possèdent un tracteur, une presse, etc., mais à des prix (80 à 100 DA l'heure cette année) très supérieurs au prix de revient. Les groupements d'entraide paysanne (GEP) bénéficient en principe d'une priorité pour l'attribution de tracteurs par l'administration, mais ce n'est guère appliqué. La mise en pratique de ce principe inciterait les agriculteurs à des achats en commun. Un tel système a largement fait ses preuves dans d'autres pays (avec les CUMA françaises, par exemple), à condition de respecter certaines règles simples, concernant à la fois la constitution de ces groupements (dans le cas d'achat en commun d'un tracteur par exemple, comme l'expérience montre qu'il est préférable d'avoir un seul chauffeur (assurance, entretien), il est souhaitable que la taille de la propriété de ce chauffeur soit suffisante pour lui permettre de trouver toujours à s'occuper même quand il ne conduit pas) et leur fonctionnement.

(2) Cf. plus haut pages 61 à 63.

(3) Dans le cas que nous avons observé, une djemaâ, remarquant la difficulté croissante pour les agriculteurs de trouver des commerçants aisés qui puissent leur servir de caution auprès de la BADR (cf. page 74 note 4) - de nombreux candidats à un prêt jugent cette recherche d'un garant si humiliante qu'ils préfèrent ne même pas essayer - envisage de servir elle-même d'intermédiaire entre des agriculteurs d'une part, et de l'autre de gros commerçants ou industriels issus du village.

complémentaires très intéressante (1).

Il ne s'agit là bien entendu que d'exemples, parmi toutes les réalisations ou les projets d'agriculteurs que les ACV pourraient susciter, encourager ou simplement observer pour en faire profiter d'autres habitants de la commune, ou même d'autres communes. La plupart des vulgarisateurs font d'ailleurs déjà, plus ou moins, ce genre de "suivi d'initiatives", mais ce travail reste individuel, sans être particulièrement encouragé et sans que les expériences les plus intéressantes soient systématiquement répercutées dans les autres communes de la wilaya.

C'est pourquoi la mise en commun des observations des différents ACV serait très importante, afin de leur permettre de chercher ensemble des solutions aux problèmes surgis, de déterminer les besoins éventuels d'aide technique ou théorique sur tel ou tel sujet, les prolongements escomptés, etc. Des réunions consacrées à ces échanges pourraient être organisées au niveau des DAD, occuper également certaines séances des stages organisés au CTVA de Mechtras, par exemple. Après chacun de ces rendez-vous, les vulgarisateurs repartiraient dans leur commune avec de nouvelles suggestions à faire aux agriculteurs et aux jeunes sans travail, réaliseraient de nouvelles observations au contact de la pratique, et ainsi de suite.

+
+ +
+

(1) Un projet de ce genre, dans la commune de Béni-Yenni, était arrivé à un stade de préparation assez avancé, puis a dû être abandonné. Cf. annexe III ci-après, et l'étude très intéressante intitulée : Béni-Yenni, monographie socio-économique pour le développement d'une commune rurale de Kabylie, travail collectif réalisé par un groupe de futurs coopérateurs agricoles sous la direction d'Ali SAYAD, février 1985.

Il n'est peut-être pas inutile de préciser pour conclure qu'en formulant cet ensemble de propositions, nous nous sommes volontairement limités aux décisions qui nous paraissaient pouvoir être prises au niveau de la wilaya. Leur application se traduirait par une importante augmentation de la production.

Il est certain cependant que des progrès beaucoup plus grands pourraient être attendus de mesures prises au niveau non plus seulement d'une wilaya, mais du pays tout entier, en vue d'assurer à ce secteur, avec la participation d'organisations paysannes responsables, la sécurité à tous les stades de la production (rémunération, approvisionnement, écoulement et stockage) dont les agriculteurs ont besoin pour développer leur activité.

/)/OTES

(1) Sur les 67 communes de la Wilaya, 39 (représentant la moitié de la SAU totale) se trouvent incluses pour l'essentiel à l'intérieur des limites des différentes zones homogènes (c'est-à-dire qu'elles ne se trouvent pas "à cheval" sur plusieurs zones. C'est, en examinant la répartition des cultures et du cheptel dans ces communes, que nous avons pu procéder à une première analyse de la consistance des zones homogènes. Il s'est agi :

- pour la zone I (plaines et piémonts), des communes de Tadmaït, Draa-Ben-Khedda, Tizi-Ouzou, Djebel-Aïssa-Mimoun, Ouagueneur, Freha, et le secteur socialiste de la commune d'Azeffoun qui occupe la majeure partie des terres de la petite plaine côtière ;
- pour la zone II (montagne côtière), des communes de Mizrana, Tigzirt, Boudjima, Iflissen, Azeffoun (secteur privé) et Aït-Chaffa;
- pour la zone III (massifs de l'intérieur), des communes de Souk-El-Tenine, Maatka, Beni-Zmenzer, Beni-Douala, Aït-Mahmoud, Aït-Aggouacha, Larbaa-Nath-Irathen, Beni-Yenni, Aït-Oumalou et toute la daïra d'Ain-El-Hammam à l'exception d'Aït-Touddert;
- pour la zone IV (forêt), des communes d'Akerrou, Zekri, Yakouren, Idjeur, Beni-Kekki, Bouzeguene et Illoula-ou-Malou.

(II) La démarche suivante a été utilisée pour actualiser les données chiffrées de 1972 relatives à la commune de Mechtras, en fonction de l'accroissement du nombre des ayant-droit depuis cette date :

- en prenant pour base le recensement des oléiculteurs de la commune établi en 1987 à l'initiative du BNEDEP, nous avons demandé aux agents vulgarisateurs qui avaient procédé à ce travail de bien vouloir nous indiquer, dans chacun des cas où les propriétés recensées se trouvaient en indivision ou avaient été partagées, le nombre des ayant-droit. Sur l'ensemble des cas considérés (plus d'une centaine), le nombre moyen des ayant-droit s'est établi à 3,1;

- nous avons alors estimé qu'au terme d'une génération (dont la durée couramment retenue, que nous avons utilisée, est de 30 ans), une propriété individuelle donnée se trouvait appartenir en moyenne à 3,1 (arrondi à 3) ayant-droit. De sorte qu'en quinze ans (soit, de 1972 à 1987) on pouvait considérer que chaque propriété avait été divisée en moyenne par 1,5 ;
- prenant ensuite, sur les listes de la Révolution agraire de 1972, l'ensemble des propriétaires de moins de 3 ha (avec des chiffres que la comparaison avec les données actuelles, en superficie totale de cette catégories, incite à considérer comme corrects - tandis que la catégorie des propriétaires de 3 ha et plus manifeste au contraire une forte sous-déclaration), nous avons estimé que sur la même superficie totale (318 ha) se trouvaient en 1987 1,5 fois plus d'ayant-droit qu'en 1972;
- il nous est resté ensuite à soustraire de ce chiffre celui des propriétaires de 0,5 à moins de 3 ha, tel qu'il ressort du recensement des oléiculteurs, pour obtenir une estimation actualisée en 1987 du nombre des propriétaires de moins de 0,5 ha.

(III) Le Recensement général de l'Agriculture de 1973 a fait l'objet d'une exploitation extrêmement intéressante par une équipe du Secrétariat d'Etat au Plan. Publié en 1978. Ce travail reposait sur le découpage de chaque Wilaya en zones homogènes et la présentation dans le cadre de ces zones des principales données du recensement. La délimitation retenue par le SEP pour la Wilaya de Tizi-Ouzou correspond dans ses grandes lignes à celle de la DAHA à partir de laquelle nous avons travaillé (1), de sorte, qu'une fois effectués, certains ajustements (liés en particulier aux nouvelles limites fixées à la Wilaya depuis cette date) peuvent être présentés les pourcentages suivants :

(1) Les " zones homogènes " du SEP sont en général des subdivisions des quatre zones principales de la ILAFA.

/)/OTE IV

OLEICULTEURS DE MECHTRAS

On trouvera ci-dessous l'ensemble des chiffres absolus à partir desquels ont été calculés les pourcentages qui figurent dans les tableaux N°3 et 6.

	PROPRIETE INDIVIDUELLE		INDIVISION		TOTAL	
	NOMBRE DE PROPRIETAIRES	HECTARES	NOMBRE DE PROPRIET.	HECTARES	NOMBRE DE PROR.	HECTARES
Propriété de 0,5 à moins de 3 HA Propriétaires récoltant eux-même	153	215	43	69	196	284
Récolte effectuée par d'autres	11	18	10	16	21	34
TOTAL	164	233	53	85	217	318
Propriétés de 3 HA et Plus Propriétaires récoltant eux-mêmes	48	198	50	230	98	428
Récolte effectuée par d'autres	16	106	20	143	36	249
TOTAL	64	304	70	373	134	677

Compte d'exploitation de la troisième année :

Troisième remboursement à la BADR.....: 10 000
Charges annuelles.....:124 600
Total des dépenses de la troisième année.....:134 600

Cette fois, il est possible de faire ~~entrer~~ en ligne de compte le travail du propriétaire exploitant et de sa famille (estimé à l'équivalent d'un travailleur à plein-temps), soit.....:36 000

Total des charges.....:170 600

Revenu agricole (ou surplus):

192 000 - 170 600 = 21 400 DA

On constate, qu'avec la fin des remboursements à la BADR, le revenu agricole sera de 31 400 DA à partir de la quatrième année. Le propriétaire envisage bien entendu d'accroître sa production, notamment par la réalisation d'une retenue collinaire, en collaboration avec ses voisins, qui lui permettrait d'installer de nouvelles chapelles.

ANNEXE I

Extraits d'une évocation du passé par un vieillard de Halouane
(commune de Bou-Nouh) :

Autrefois si tu manques de quelque chose tu n'as qu'à aller à
Halouane.... Tout l'élevage possible...Les figues sèches... Le
Jardinage...

Pendant la Révolution tout le monde est parti et a
délaissé. Il y en a qui ont abandonné jusqu'à 12
quintaux de blé, laissé le bétail et tout... Il fallait
se sauver.

On nous a laissé 36 heures pour évacuer tout le village.
Par la suite, tous sont partis ailleurs.

Avant, le dernier qui n'a rien du tout prenait 20 quintaux de figues
sèches... Ceux qui en ont, jusqu'à 150 quintaux. Aujourd'hui un sac
ils ne l'ont même pas.

Les ânes, le dimanche quand on partait au marché de Boghni, en deux
convois. Il y a un endroit où on s'attendait. Il y avait plus de 50
ânes par convoi, celui qui n'était pas monté était pris sur un autre...

C'était honteux de demander à quelqu'un un âne ou une
paire de boeufs, de dire: " viens labourer mon champ"

Le premier convoi vient de ce versant, et après ils attendent les autres
de l'autre versant. On attend qu'un convoi passe pour faire passer
l'autre convoi...

CENTRE DE RECHERCHES
EN ECONOMIE APPLIQUEE
POUR LE DEVELOPPEMENT
C.R.E.A.D.

Annexe II : Reproduction d'un document de
de travail élaboré et utilisé au cours de
l'enquête

ENQUETE SUR L'AGRICULTURE
DANS LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

3 mai 1988

" DES EMPLOIS AGRICOLES POUR LE JEUNES "

Au cours des dernières semaines ont eu lieu des réunions dans plusieurs communes de la wilaya sur le thème des possibilités de création d'emplois dans l'agriculture. Les questions provenaient souvent de jeunes ne possédant pas, ou très peu, de terre.

Nous avons tenté de présenter ici les plus élaborés, pour l'instant, des projets qui ont été discutés au cours de ces réunions afin de susciter des compléments, des précisions ou des corrections, ainsi bien sûr que toutes les autres idées qui pourront surgir.

FIGHE PROVISOIRE,

B R E B I S

A COMPLETER OU A CORRIGER

(race O. Djellal)

(Indications pour 30 brebis et leurs agneaux)

Superficie

- Minimale nécessaire : Aucune, s'il y a des parcours et si on achète le fourrage

- souhaitable : 2 ha de fourrage (200 bottes)

Quantité d'eau nécessaire : 200 litres par jour

Installations : Bergerie et local pour stocker les bottes de foin (il peut s'agir de constructions légères)

Matériel : Aucun (sauf pour la tonte)

Capital initial : Pour acheter 30 brebis avec leurs agneaux à la Coopérative d'élevage de Draa-Ben-Khedda,
30 X 3 000 DA = 90 000 DA
Possibilité d'obtenir un prêt de 50 000 DA de la BADR

Dépenses en cours d'année :

- Si on achète le foin, 200 bottes x 80 DA = 16 000 DA

(- Si on fait labourer et récolter au tracteur 2 ha :

(semences, engrais + tract. = 2 600 DA:ha)x2 = 5 200 DA)

Travail :

Garde des bêtes, tous les jours sauf mauvais temps, labours, ensemencement et récolte du fourrage, fauchage d'herbe, de branchages, des figuiers tombées avant d'être mûres, etc.

soit l'occupation d'une personne à plein-temps.

Produit brut annuel : 50 agneaux x 1 500 DA = 75 000 DA (+ laine)

Valeur ajoutée (1):

- si on achète le foin : 75 000 - 16 000 = 59 000 DA

(- si on le produit soi-même : 75 000 - 5 200 = 69 800 DA)

Amortissement du capital initial (sans tenir compte des constructions):

si on le calcule sur 5 ans : 90 000 : 5 = 18 000 DA

Reste pour payer le travail:

- si on achète le foin: 59 000 - 18 000 = 41 000 DA

(- si on le produit : 69 800 - 18 000 = 51 800 DA)

Equivalent par mois :

- si on achète le foin : 3 400 DA

(- si on produit soi-même le foin : 4 300 DA)

(1) Valeur ajoutée= " produit brut" moins" dépenses en cours d'année"
(sans tenir compte du travail).

FICHE PROVISOIRE,
A COMPLETER OU A CORRIGER

C H E V R E S S E L E C - T I O N N E E S
--

Avec fabrication de fromage
Races : Saanen ou Alpine chamoisée

(Indications pour 25
chèvres et bouc)

Superficie : (si on sort les chèvres chaque jour où c'est possible)

- minimale nécessaire : aucune, s'il y a des parcours et si l'on achète le foin et l'orge
- souhaitable : 2 ha de fourrage (200 bottes)
3 ha d'orge (30 quintaux)

Quantité d'eau nécessaire : 300 litres par jour

Installations : Bergerie, local pour stocker le foin et l'orge (peuvent être des constructions légères), pièce en dur pour la fabrication du fromage

Matériel : pour traire, donner à boire aux chevreaux et faire le fromage. Peut être acheté ou fabriqué sur place.
Valeur : 2 000 DA environ

Capital initial : (en plus des frais de construction):

Pour acheter 25 chèvres sélectionnées et un bouc à la Coopérative d'élevage de Draa-Ben-Khedda :
3 000 DA x 26 = 78 000 DA
Possibilité de prêt de la BADR (si on justifie de la possession de 5 ha et d'une bergerie en dur)

Dépenses en cours d'année :

- si on achète le foin : 80 x 200 bottes = 16 000 DA
l'orge : 350 DA x 30 Qx = 10 500 DA

(- si on fait labourer au tracteur :

- . 2 ha de fourrage (semences, engr.+tract.
= 2 600 DA par ha) x 2 =.....(5 200 DA)
- . 3 ha d'orge (sem., engr., tract.+ mois-
sonneuse-batt. = 2 000 DA par ha)x 3 =.....(6 000 DA)

- Lait en poudre pour les chevreaux : 1 500 DA
- Présure pour faire cailler le lait: 2 000 DA

Total des dépenses, si on achète org&foin 30 000 DA
(si on les produit.....(14 700 DA)

Travail :

Garde des bêtes, tous les jours sauf mauvais temps, labours, etc.+ coupe de branches d'arbres et d'arbustes, traite et fabrication du fromage (6 mois par an)
soit le travail d'1,5 personne à plein-temps

Produits brut annuel :

Chevreaux : 35 x 1 000 DA =..... 35 000
Lait et fromage : si chaque chèvre donne 400 l ,
Cela fait 400 x 25 = 10 000 litres,
d'où 1 000 kg de fromage à 100 DA =.....100 000
Total : 135 000 DA

CHEVRES SELECTIONNEES (suite)

Valeur ajoutée (1) :

- si on achète foin & orge : $135\ 000 - 30\ 000 = 105\ 000$ DA

(- si on les produit : $135\ 000 - 14\ 700 = 120\ 300$ DA)

Amortissement du capital initial (sans tenir compte des constructions)

si on calcule sur cinq ans : $80\ 000 = 16\ 000$ DA

Reste pour payer le travail :

- si on achète foin & orge : $105\ 000 - 16\ 000 = 89\ 000$ DA

(- si on les produit : $120\ 300 - 16\ 000 = 104\ 300$ DA)

Equivalent par mois :

- si on achète foin et orge : $89\ 000 : 12 = 7\ 400$ DA
pour 1,5 personne. Soit par personne : $4\ 900$ DA par mois

(- si on les produit : $104\ 300 : 12 = 8\ 700$ DA
pour 1,5 personnes. Soit par personne : $5\ 800$ DA par mois.

Remarque : Cet élevage est évidemment beaucoup plus intéressant si l'on n'a pas besoin de construire une partie au moins des installations

(1) Valeur ajoutée = " Produit brut" moins " dépenses en cours d'année"
(sans tenir compte du travail).

L A P I N S

FICHE PROVISOIRE,

A COMPLETER OU CORRIGER

" Que d'argent à gagner
à vivre en pleine indépendance,
sans bassesse, sans lâcheté"
(G. LISSOT. L'élevage moderne
du lapin)

(Indications pour 50 mères et 5 mâles

Superficie

- minimale nécessaire: Aucune, si on récolte
suffisamment d'herbe et de branchages et
qu'on achète l'avoine (18 quintaux).

- souhaitable : 3 ha répartis ainsi :

1 ha d'herbe : 0,5 ha en herbe verte
0,5 ha en foin

1 ha de chou et de topinambours ou autres
plantes sarclées

1 ha d'avoine

Installations :

Elles demandent pas mal de travail et d'argent (il faut au moins une case d'un mètre de lon par lapine ou mâle et 30 cases d'1,50 m pour les jeunes, avec mangeoires et abreuvoirs, abritées p.ex., si elles sont superposées, sous un toit en éternit de 25X2,50m), mais elles peuvent être construites par l'éleveur lui-même, en bois ou en maçonnerie

Matériel : Aucun

Capital initial :

55 lapins à 500 DA = 27 500 DA

Dépenses en cours d'année:

Si on achète le foin et l'avoine (à condition de récolter l'herbe verte, les branches, de se procurer du pain sec, des légumes etc.):

- foin : 50 bottes à 80 DA = 4 000

- avoine : 18 qx à 400 DA = 7 200

soit environ : 11 000

Travail :

Peut être fait par une personne à plein temps, avec l'aide occasionnelle d'autres membres de la famille

Produit brut annuel :

Chaque mère peut avoir 4 portées de 5 ou 6 lapereaux par an, vendus à 3 ou 4 mois 80 DA pièce,

soit : 1 000 lapereaux x 80 = 80 000 DA

Valeur ajoutée (a) :

80 000 - 11 000 = 69 000 DA

(a) Valeur ajoutée = Produit brut - Dépenses en cours d'année (sans tenir compte du travail).

(race pure, c'est-à-dire qu'on peut remplacer de temps en temps les mères & les mâles par des jeunes provenant de l'élevage).

OBSERVATIONS

Quantité d'eau nécessaire?

LAPINS (suite)

• Amortissement du capital initial (sans
tenir compte des constructions) :

Si on calcule sur 5 ans : $27\ 500 : 5 = 5\ 000$ DA

Reste pour payer le travail :

$69\ 000 - 5\ 000 = 64\ 000$ DA

Equivalent par mois :

$64\ 000 : 12 = 5\ 300$ DA (ou $5\ 900$ DA si on

REMARQUES / on cultive soi-même le fourrage
et l'avoine)

- Le coût des installations variera considérablement selon qu'on aura pu se procurer du bois de récupération ou qu'on sera obligé de l'acheter
- Les lapins de race pure sont robustes mais très sensibles à l'ambiance dans laquelle ils vivent. Leur élevage pour réussir, demande beaucoup de connaissances techniques (simples mais précises), d'attention et de régularité.

FICHE PROVISOIRE , A COMPLER OU A
CORRIGER

A B E I L L E S

(Indications pour 50 ruches)

Superficie

- minimale nécessaire : une parcelle de
400 M² (ou plusieurs parcelles plus petit.)
- souhaitable : la même chose

Installations : 50 ruches

Prix actuel des ruches vides : 500 à 600 DA
(peuvent être construites avec des planches
de récupération, sur le modèle d'une première
ruche achetée)

Matériel : Enfumoir, combinaison, brosse à longs
poils (peut être remplacée par une plume
d'oie) etc. vendus à la coopérative.

Extracteur (pour enlever le miel des rayons)
peut être prêté par certaines CASAP (par
exemple celle de Boghni).

Capital initial : si on achète des ruches pleines à
1100 DA (Coopérative) :

$50 \times 1100 = 55\ 000\ DA$

Si on achète des ruches vides et qu'on se procure
des essaims (on peut en trouver pour 100 DA):

$50\text{ ruches à }600 = 30\ 000$

$50\text{ essaims à }100 = \underline{5\ 000}$

$35\ 000\ DA$

Dépenses en cours d'année :

Sucre pour le sirop donné l'hiver (moins d'une livre
par ruche)x 50 ruches =

$25\text{ kg à }2,50\ DA \dots \dots \dots = 60\ DA$

Cire : manque. Mais une fois les ruches en production,
il suffirait de s'en faire ramener quelques kilogs de
France, p.ex.; pour être tranquille pendant des années
(normalement, la cire récupérée de l'extracteur suffit
à peu près à reconstituer les rayons)

soit.....disons : 100 DA

Travail :

OBSERVATIONS

Visite des ruches : quelques jours au printemps et à l'automne.

Pose des hausses : deux jours au début et en cours d'été.

Récolte de miel : quelques jours un peu avant la fin de la miellée (en août).

Produit brut annuel : Une ruche peut donner jusqu'à 20 litres : 5 litres de miel par ruche peuvent être considérés comme une production raisonnable, soit $50 \times 5 = 250$ litres.

A 170 DA le litre, $250 \times 170 = 42\ 500$ DA

Valeur ajoutée (&): on enlève le prix du sucre et de la cire, reste environ : 42 000 DA

Amortissement du capital initial : si on calcule sur 5 ans, ça fait 7 000 à 11 000 DA, selon qu'on a acheté des ruches pleines ou vides.

Reste pour payer le travail :

$42\ 000 - 11\ 000$ ou $7\ 000 = 31\ 000$ à $35\ 000$ DA

Equivalent par mois : 2 500 à 3 000 DA

REMARQUES :

- Aucune construction n'est nécessaire.
- Eviter de placer les ruches à un endroit risquant les incendies.
- Par le peu de temps qu'elle exige (mais il faut quand même être très soigneux), cette activité peut être combinée avec une autre.

(&) Valeur ajoutée = produit brut - dépenses en cours d'année (sans tenir compte du travail).

FICHE PROVISOIRE,

PLANTES ET ARBRES EN POT

à compléter ou corriger

Superficie nécessaire :

Très peu. Un endroit de 60 m² (10x6 m, p.ex. permet d'entreposer plus de 1500 pots. Une parcelle d'une vingtaine de m² est suffisante pour la fabrication du compost : sable, cendre, paille ou herbages séchés, fumier (possibilité d'utiliser les fientes des poulaillers industriels pourvu qu'elles aient au moins 2 ans)

OBSERVATIONS

Quantité d'eau nécessaire pour l'arrosage en été

(A évaluer) moins de 200 l/j

Installations : Aucune

Matériel : On peut récupérer de vieux bidons de 5 litres d'huile p.ex.; ainsi que des boîtes plus petites dans certains cas (bulbes)

Capital initial : Aucun

Dépenses en cours d'année : Sachets de graines ou bulbes (à faire venir parfois de l'étranger). Soit moins de 2 000 DA

Travail :

- Préparation du compost
- Semis et bouturages :
 - Plantes (sur un an ou moins): il s'agit
 - . soit de semer quelques graines par pot thym, basilic (habbaq), menthe, persil..)
 - lavande, oeillets, chrysanthèmes, etc.)
 - . soit de planter un bulbe (anémone, tulipe, jacinthe, bégonias....)
 - . ou des stolons (fraisiers)
 - . soit de faire des boutures (rosiers, géraniums, jasmin, verveine, vigne vierge, chèvre feuille, romarin....)

Arbres (sur 2 ou 3 ans): les figuers et la vigne sont les plus faciles à obtenir, puisqu'ils n'ont pas besoin d'être greffés. On peut aussi, avec greffage, produire tous les " noyaux-pépins".

- Arrosage, binage
- Soit une quantité totale de travail qui ne doit pas dépasser un mi-temps.

Produit brut : avec une vente moyenne de 1 200 pots par an, vendus 30 à 40 DA pièce.

1 200 x 35 DA = 42 000 DA

Valeur ajoutée : 42 000 - 2 000 = 40 000 DA

comme il n'ya pas de capital initial à amortir, cette somme est entièrement destinée à payer le travail fourni.

Equivalent par mois \$ Plus de 3 000 DA

Conseils pour les semis :

- . Stériliser le composte (en le passant sur une tôle au-dessus d'un feu avant de semer;

semer en terrine, pots de yaourt ou coquilles d'oeufs, et repiquer ensuite.

de même une grenadier, mûrier, tilleul, frêne

Au bout d'un an, transvaser les plants d'arbre dans des pots plus grands (genre bidon de peinture).

Nous mentionnons ici, en vrac,
des idées apparues au cours des
réunions & des discussions précédentes :

AUTRES POSSIBILITES

OBSERVATIONS

(peuvent se poursuivre sur la
page suivante)

- Semis de persil, coriandre (krosbar), menthe, tym etc. pour la vente en petits bouquets sur les marchés (pendant le Ramadhan en particulier)
- Plantation de thé vert
- Cueillette des câpres (Kebbar,) et leur préparation au vinaigre
- Cueillette des champignons, vendus 45 DA le kg à Tizi-Ouzou l'automne dernier (étudier la possibilité d'ensemencer les prés avec des spores...)
- Importation par deux ou trois jeunes d'un bon motoculteur pour travailler les pentes moins cher qu'avec des boeufs

(PROJETS PLUS IMPORTANTS :)

- Elevage de poissons dans certaines retenues collinaires (les chinois les nourrissent avec de la fiente de volailles, avec d'excellents résultats...)
- Conditionnement d'abricots séchés, de raisins secs et de pruneaux
- Poulailleurs " industriels " produisant des oeufs fécondés (permettant de réduire les importations de ces oeufs)
- Utilisation des sous-produits de l'huile d'olive pour faire du savon et des aliments du bétail (tourteaux)
- Fabrication de pâté de volaille

Annexe III : GITES RURAUX

(Extraits de l'ouvrage (1) d'un groupe de futurs coopérateurs agricoles sous la direction d'Ali SAYAD, consacrés au tourisme rural)- A quelques détails près, les lignes qui suivent pourraient s'appliquer à la quasi-totalité des villages de la wilaya :

" En intégrant le tourisme dans l'économie de montagne, on rend à celui-là sa dimension humaine : le touriste, non seulement s'approche de ses hôtes, mais partage avec eux le repas et le toit. Il est assuré d'un minimum de confort, d'un accueil agréable et d'un prix relativement modeste. Par son environnement, l'attrait de ses villages sur les crêtes, ses sites, son artisanat, l'hospitalité de ses habitants, Beni-Yenni offre toutes les conditions de séjour souhaitées par tous ceux qui aspirent à autre chose. Le paysage de la commune peut se découvrir partout à pied par les sentiers de promenade et de randonnées. A moins de 40 km, deux stations de ski alpin (Tikjda et Tala-Guilef) permettent aux amateurs de pratiquer ce sport dans l'enceinte du Parc National du Djurdjura. Là, zone protégée par une réglementation spécifique, on peut découvrir un milieu d'une exceptionnelle richesse où chaque espèce est un maillon d'un équilibre fragile qui mérite respect."

Les auteurs expliquent ensuite comment ils envisagent d'aménager des chambres d'hôte dans un des bâtiments de la ferme coopérative projetée :

" Dans le cadre de notre coopérative, en inaugurant le premier gîte rural, nous apportons une nouvelle forme possible du potentiel touristique. L'aménagement dans la ferme de quelques chambres pourvues d'un équipement minimum et d'une salle multifonctionnelle pouvant grouper une table d'hôtes, poste de T.V.; vidéo, coin musique, bibliothèque, bref l'équipement indispensable à la promotion, assurerait au vacancier une autre approche des relations humaines".

Il nous paraît probable, cependant, que dans la plupart des cas, la solution la meilleure, consisterait à aménager quelques maisons indépendantes comptant chacune une ou deux pièces et une petite cour, à les équiper d'un minimum de matériel (literie, cuisine) et à les louer à la semaine, selon la formule habituelle des gîtes ruraux.

Ce sont sans doute les APC, en attendant la création d'une association nationale spécialisée, qui pourraient se charger de la promotion de cette forme de tourisme rural.

(1) Beni-Yenni, monographie socio-économique pour le développement d'une commune rurale de Kabylie, travail collectif réalisé sous la direction d'Ali SAYAD, Beni-Yenni, février 1985.